# -COPIE-

Service de la gestion des documents et archives – VTR

LUNDI, LE 9ième JOUR DE JANVIER 1956

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville lundi, le 9ième jour de jan-vier, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent cinquante-six, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Son Honneur le Maire: Messieurs les Echevins: Laurent PARADIS
André PELLETIER
Fernand GONEAU
Aimé LEFRANÇOIS
Gérard BOURGET
Gaston VALLIERES
J.-Amédée DESRUISSEAUX

Le procès-verbal de la séance régulière du 27 décembre 1955 est lu et adopté.

Règlement No 19-7 re: tarif autotaxis - adoption PROPOSE PAR: M. l'échevin Gérard Bourget

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

Que le règlement intitulé No 19-7, règlement amendant le règlement No 19-3 quant au tarif à être exigé par les autotaxis, soit lu une première et une deuxième fois, passé et adopté.

ADOPTE

Compte rendu séance du 27 décembre 1955 adoption PROPOSE PAR: M. l'échevin F. Goneau

SECONDE PAR: M. l'échevin André Pelletier

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 27 décembre 1955, et qui vient d'être lu au Conseil, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Mutations immobilières de décembre 1955 Vu le rapport ci-joint concernant les mutations immobilières dont les titres ont été enregistrés dans le cours du mois de décembre 1955;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Aimé LeFrançois

SECONDE PAR: M. l'échevin André Pelletier

Que le trésorier de la Cité soit autorisé à effectuer les changements contenus dans le rapport annexé à la présente résolution, conformément à la loi.

ADOPTE

Chef du
Contentieux
- autorisation re:
Marcel
Gélinas
-vs- Cité

PROPOSE PAR: M. l'échevin André Pelletier

SECONDE PAR: M. l'échevin F. Goneau

ET RESOLU:

Que le Chef du Contentieux, Me Léopold Pinsonnault, C.R., est autorisé à comparaître et à faire toutes les procédures nécessaires en défense, dans une cause portant le No 16829 des dossiers de la Cour Supérieure pour le district de Trois-Rivières, dans laquelle Marcel Gélinas est demandeur et la Cité des Trois-Rivières, défenderesse.

# LUNDI, LE 91ème JOUR DE JANVIER 1956

Formation en association du "CARNA- PROPOSE PAR: M. l'échevin Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

VAL D'HIVER DE TROIS-RIVIERES INC.

Que le Conseil donne son approbation à la requête de MM. André Sirois, Jean Alarie, Robert-J. Clark, Louis Lacroix, Louis Mailhot, Maurice-L. Denoncourt et autres, désirant se former en association sous le nom de "CARNAVAL D'HIVER DE TROIS-RIVIERES INC.", conformément au chapitre 304 des Statuts Refondus de Québec 1941.

ADOPTE

La séance est ensuite levée.

#### LUNDI, LE 16ième JOUR DE JANVIER 1956

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville lundi, le l6ième jour de jan-vier, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent cinquante-six, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Son Honneur le Maire: Messieurs les Echevins: Laurent PARADIS
André PELLETIER
Fernand GONEAU
Aimé LEFRANÇOIS
Gérard BOURGET
Joseph-T. GUAY
Gaston VALLIERES
J.-Amédée DESRUISSEAUX

Le procès-verbal de la séance régulière du 9 janvier 1956 est lu et adopté.

Compte rendu séance du 9 janvier 1956 PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

SECONDE PAR: M. l'échevin André Pelletier

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente lundi, le 9 janvier 1956, et qui vient d'être lu au Conseil, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Vente de terrain à M. André Baribeau PROPOSE PAR: M. l'échevin F. Goneau

SECONDE PAR: M. l'échevin André Pelletier

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité, un acte de vente préparé par Me Léo LeBlanc, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières vend à M. André Baribeau le lot No 67 de la subdivision officielle du lot No 25 (25-67) du cadastre officiel de la Cité, pour le prix de \$265.00 payable comptant, le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

Condoléances re: décès de M. Atchez Pitt Les membres du Conseil de la Cité des Trois-Rivières regrettant vivement la mort de monsieur Atchez Pitt, ex-maire de la Cité, qui, pendant de nombreuses années, fut une figure dominante dans le domaine municipal, industriel et social;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Jos. Guay

SECONDE PAR: M. l'échevin Gérard Bourget

Que le Conseil, tant en son nom qu'en celui de tous les citoyens des Trois-Rivières, prie Madame Pitt, ainsi que les membres de sa famille, de bien vouloir agréer l'expression de ses plus vives et sincères condoléances.

ADOPTE

Condoléances re: décès Juge Gaudet Les membres du Conseil de la Cité des Trois-Rivières regrettant vivement la mort de Son Honneur le Juge Alfred Gaudet, de la Cour de Magistrat du district judiciaire de Trois-Rivières -Nicolet;

# LUNDI, LE 161ème JOUR DE JANVIER 1956

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Gérard Bourget

SECONDE PAR: M. l'échevin André Pelletier

Que le Conseil prie Madame Gaudet, ainsi que les membres de sa famille, de bien vouloir agréer l'expression de ses plus sincères condoléances.

ADOPTE

La séance est ensuite levée.

GREFFIER

#### LUNDI, LE 23ième JOUR DE JANVIER 1956

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville lundi, le 23ième jour de jan-vier, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent cinquante-six, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Son Honneur le Maire: Messieurs les Echevins: Laurent PARADIS
André PELLETIER
Fernand GONEAU
Aimé LEFRANÇOIS
Gérard BOURGET
Joseph-T. GUAY
Gaston VALLIERES
J.-Amédée DESRUISSEAUX

Le procès-verbal de la séance régulière du 16 janvier 1956 est lu et adopté.

Avis de motion re: prolongement rue Des Chenaux Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai un règlement décrétant la prolongation et l'ouverture de la rue Des Chenaux, vers l'ouest, entre la rue Tourigny et la voie ferrée du Pacifique Canadien, selon le plan homologué par la Cour Supérieure du district des Trois-Rivières, le 10 novembre 1953.

Lu en Conseil ce 23ième jour de janvier 1956.

(signé) Gaston Vallières

Avis de motion re: zonage dans Spémont

Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai un règlement amendant le règlement No 191 établissant des zones résidentielles et commerciales dans la Cité, afin d'inclure une zone commerciale additionnelle dans la zone R-G établie par l'article 53 du dit règlement.

Lu en Conseil ce 23ième jour de janvier 1956.

(signé) Aimé LeFrançois

Compte rendu de la séance du 16 janvier 1956 PROPOSE PAR: M. l'échevin F. Goneau

SECONDE PAR: M. l'échevin André Pelletier

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 16 janvier 1956, et qui vient d'être lu au Conseil, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Comptes payés pour décembre 1955

PROPOSE PAR: M. l'échevin Gérard Bourget

SECONDE PAR: M. l'échevin Jos. Guay

Que le bordereau de comptes, listes de paie, etc., pour le mois de décembre 1955, au montant total de \$1,033,010.84, soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

LUNDI, LE 23ième JOUR DE JANVIER 1956

Comptes à payer pour décembre 1955

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

SECONDE PAR: M. l'échevin Gaston Vallières

Que les comptes à payer pour le mois de décembre 1955, au montant total de \$47,079.26, soient acceptés et approuvés à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Vente de terrain à M. Roger Chauvette PROPOSE PAR: M. l'échevin Aimé LeFrançois

SECONDE PAR: M. l'échevin André Pelletier

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité, un acte de vente préparé par Me Alphonse Lamy, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières vend à M. Roger Chauvette le lot No 1119-430 du cadastre officiel de la Cité, pour le prix de \$50.00 qui a été entièrement versé à la Cité, le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

La séance est ensuite levée.

Jargus Janumin

# LUNDI, LE 30ième JOUR DE JANVIER 1956

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville lundi, le 30ième jour de jan-vier, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent cinquante-six, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Son Honneur le Maire: Messieurs les Echevins:

Laurent PARADIS
André PELLETIER
Fernand GONEAU
Aimé LEFRANÇOIS
Gérard BOURGET
Joseph-T. GUAY
Gaston VALLIERES
J.-Amédée DESRUISSEAUX

Le procès-verbal de la séance régulière du 23 janvier 1956 est lu et adopté.

Règlement 13-AAZ-60 PROPOSE PAR: M. l'échevin Gaston Vallières

re: rue
Des Chenaux
- adoption

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

Que le règlement intitulé No 13-AAZ-60, règlement amendant le règlement No 13 concernant les places publiques et les rues, décrétant la prolongation et l'ouverture de la rue Des Chenaux, vers l'ouest, entre la rue Tourigny et la voie ferrée du Pacifique Canadien, soit lu une première et une deuxième fois, passé et adopté.

ADOPTE

Compte rendu séance du 23 janvier 1956

PROPOSE PAR: M. l'échevin Gérard Bourget

SECONDE PAR: M. l'échevin Jos. Guay

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 23 janvier 1956, et qui vient d'être lu au Conseil, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Bail entre la Cité et l'O.T.J. re:

piscine

PROPOSE PAR: M. l'échevin F. Goneau

SECONDE PAR: M. l'échevin André Pelletier

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité, une convention sous seing privé, par laquelle la Corporation de la Cité des Trois-Rivières confie à l'Oeuvre des Terrains de Jeux des Trois-Rivières Inc. l'administration de la piscine du Parc de l'Exposition et du vestiaire nord y attenant, pour une période de trois ans, à compter du ler mai 1956, conformément aux clauses, conditions et stipulations mentionnées dans la dite convention qui vient d'être lue au Conseil.

ADOPTE

Quittance Succ. Ovide Rocheleau re: prêt aux incendiés PROPOSE PAR: M. l'échevin Aimé LeFrançois

SECONDE PAR: M. l'échevin André Pelletier

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, un acte de quittance et mainlevée d'hypothèque préparé par Me Alphonse Lamy, notaire, et qui vient d'être lu au Conseil, en faveur de la Succession Ovide Rocheleau, pour la somme de \$7,000.00 originairement prêtée par la Cité à M. Thomas Bournival, par acte en date du

# LUNDI, LE 30ième JOUR DE JANVIER 1956

20 décembre 1909, passé devant Me L.-J. Dostaler, notaire, et accordant mainlevée de l'hypothèque de la Cité sur les lots Nos p. 768 et p. 771 du cadastre officiel de la Cité des Trois-

ADOPTE

Quittance Mlle Ida Ryan et Succ. John Ryan re: prêt aux incendiés

PROPOSE PAR: M. l'échevin Aimé LeFrançois

SECONDE PAR: M. l'échevin André Pelletier

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, un acte de quittance et mainlevée d'hypothèque préparé par Me Alphonse Lamy, notaire, et qui vient d'être lu au Conseil, en faveur de Mlle Ida Ryan et la Succession John Ryan, pour la somme de \$8,000.00 originairement prêtée par la Cité à Dame Berthilde Bureau Ryan, par acte en date du 17 janvier 1910, passé devant Me T.-E. Normand, notaire, et accordant mainlevée de l'hypothèque de la Cité sur le lot No p.676 du cadastre officiel de la Cité des Trois-Rivières.

ADOPTE

Quittance -M. Sylvio Carignan re: prêt aux incendiés

PROPOSE PAR: M. l'échevin Aimé LeFrançois

M. l'échevin André Pelletier SECONDE PAR:

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, un acte de quittance et mainlevée d'hypothèque préparé par Me J.-Urgile Grégoire, notaire, et qui vient d'être lu au Conseil, en faveur de M. Sylvio Carignan, pour la somme de \$6,500.00 originairement prêtée par la Cité à M. Uldoric Carignan, par acte en date du 20 décembre 1909, passé devant Me L.-J. Dostaler, notaire, et accordant mainlevée de l'hypothèque de la Cité sur les lots Nos p.649 et p.655 du cadastre officiel de la Cité des Trois-Rivières.

ADOPTE

Quittance -Maurice Fortin Inc. re: prêt aux incendiés

PROPOSE PAR: M. l'échevin Aimé LeFrançois

M. l'échevin André Pelletier SECONDE PAR:

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, un acte au nom de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, un acte de quittance et mainlevée d'hypothèque préparé par Me Léo Leblanc, notaire, et qui vient d'être lu au Conseil, en faveur de Maurice Fortin Inc., pour la somme de \$21,500.00 originairement prêtée par la Cité à M. Louis-Zéphirin Beaudry, par acte en date du 20 décembre 1909, passé devant Me T.-E. Normand, notaire, et accordant mainlevée de l'hypothèque de la Cité sur les lots Nos 686, 687, 688, 689, 690, 697, 698, 699 et 700 du cadastre officiel de la Cité des Trois-Rivières.

ADOPTE

Quittance -Succ. Lajoie prêt re: aux incendiés

M. l'échevin Aimé LeFrançois PROPOSE PAR:

M. l'échevin André Pelletier SECONDE PAR:

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, un acte de quittance et mainlevée d'hypothèque préparé par Me J.-A.-Donat Chagnon, notaire, et qui vient d'être lu au Conseil, en faveur de Mme Marie Rose Lajoie Charbonneau et de l'Honorable Juge Léon Lajoie, pour la somme de \$6,500.00 représentant leur part sur un emprunt au montant de \$18,000.00 originairement consenti à Mme Sophie Bureau Lajoie, par acte du 20 décembre 1909, passé devant

# LUNDI, LE 30ième JOUR DE JANVIER 1956

Me T.-E. Normand, notaire, et accordant mainlevée de l'hypothèque de la Cité sur les lots Nos 749 et 774 du cadastre officiel de la Cité des Trois-Rivières.

ADOPTE

La séance est ensuite levée.

Jarejes Cauring GREFFIER

# LUNDI, LE 61ème JOUR DE FEVRIER 1956

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville lundi, le 6ième jour de février, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent cinquante-six, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Son Honneur le Maire: Messieurs les Echevins:

Laurent PARADIS
André PELLETIER
Fernand GONEAU
Gérard BOURGET
Joseph-T. GUAY
Gaston VALLIERES
J.-Amédée DESRUISSEAUX

Le procès-verbal de la séance régulière du 30 janvier 1956 est lu et adopté.

Avis de motion - ouverture et prolon-gement de la rue Père Daniel

Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai un règlement décrétant l'ouverture et le prolongement de la rue Père Daniel, à compter de la rue Bellefeuille jusqu'à la voie ferrée du chemin de fer du Pacifique Canadien, sur le lot p.ll; la rue projetée étant d'une largeur de 66 pieds du côté sud-ouest du dit lot p.ll, en longeant sa ligne de séparation avec la ligne nord-est du lot No 9 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières.

Lu en Conseil ce 6ième jour de février 1956.

(signé) André Pelletier

Avis de motion - élargisse-ment de la rue Royale, entre Des Forges et St-Georges

Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai un règlement décrétant l'élargissement de la rue Royale, du côté sud, entre les rues Des Forges et St-Georges, suivant la ligne indiquée au plan No 32-20 des dossiers de l'Ingénieur de la Cité, homologué par la Cour Supérieure pour le district des Trois-Rivières, le 31 mai 1949.

Lu en Conseil ce 6ième jour de février 1956

(signé) Gaston Vallières

Compte rendu séance du 30 janvier 1956 PROPOSE PAR: M. l'échevin Jos. Guay

SECONDE PAR: M. l'échevin Gérard Bourget

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 30 janvier 1956, et qui vient d'être lu au Conseil, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Convention PROPOSE PAR: M. l'échevin Gérard Bourget entre la Cité

et Franki

SECONDE PAR: M. l'échevin Jos. Guay

Compressed Pile Co. of Canada Ltd. re: pont Wayagamack

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer, en duplicata, pour et au nom de la Cité, une convention sous seing privé entre la Corporation de la Cité des Trois-Rivières et Franki Compressed Pile Company of Canada Limited, par laquelle l'entrepreneur s'engage à faire et parfaire tous les travaux pour la construction des pieux tubés nécessaires à la construction du pont de la Wayagamack ainsi qu'à la construction des têtes de pieux, confor-

#### LUNDI, LE 61ème JOUR DE FEVRIER 1956

mément à la soumission signée par l'entrepreneur et aux plans et devis préparés par J.A.M. Langlois & Cie, Ingénieurs-Conseils, pour le prix de \$44,960.00; le tout conformément aux clauses, conditions et stipulations mentionnées dans la dite convention qui vient d'être lue au Conseil. La dite somme de \$44,960.00 devant être prise à même les fonds généraux de la municipalité.

ADOPTE

rélicitations aux Compagnons de Notre-Dame CONSIDERANT que les Compagnons de Notre-Dame ont gagné la coupe du Quebec Art Theatre lors de la représentation de la pièce "SENS UNIQUE" de Félix Leclerc, jugée la meilleure pièce française au Festival d'Art Dramatique de Québec;

CONSIDERANT qu'à la même occasion, M. Robert Lévesque s'est vu attribuer le premier prix pour le rôle de soutien masculin, et M. Jean Pellerin, le prix de la meilleure mise en scène du festival;

CONSIDERANT que le Conseil se réjouit beaucoup de l'éclatant succès remporté par l'excellente troupe des Compagnons de Notre-Dame;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

SECONDE PAR: M. l'échevin Gaston Vallières

Que le Conseil, en son nom et au nom de toute la population trifluvienne, prie M. Claude Colbert, directeur artistique, les Compagnons de Notre-Dame, et, en particulier, Messieurs Robert Lévesque et Jean Pellerin, de bien vouloir agréer l'expression de ses plus chaleureuses félicitations en même temps que le témoignage de sa haute admiration.

ADOPTE

Félicitations à M. Gérard Robert re: téléthéâtre CONSIDERANT qu'à l'émission de téléthéâtre de dimanche soir, 5 février 1956, les téléspectateurs avaient l'heureuse opportunité d'admirer une pièce théâtrale d'un cachet hautement artistique, intitulée: "Sur la terre comme au ciel";

CONSIDERANT que l'on avait confié à M. Gérard Robert, ancien directeur artistique des Compagnons de Notre-Dame, la réalisation de cette émission;

CONSIDERANT la qualité de cette émission grandement appréciée et le brillant succès remporté par M. Gérard Robert;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

SECONDE PAR: M. l'échevin Gaston Vallières

Que le Conseil de la Cité des Trois-Rivières prie M. Gérard Robert, réalisateur à la télévision de Radio Canada, de bien vouloir agréer l'expression de ses plus sincères félicitations.

ADOPTE

La séance est ensuite levée.

Garefu January

# LUNDI, LE 13ième JOUR DE FEVRIER 1956

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville lundi, le l3ième jour de frévier, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent cinquante-six, à cinq heures de l'après-midi, en la manière et suivant les forma-lités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Son Honneur le Maire: Messieurs les Echevins: Laurent PARADIS
André PELLETIER
Fernand GONEAU
Gérard BOURGET
Joseph-T. GUAY
Gaston VALLIERES
J.-Amédée DESRUISSEAUX

Le procès-verbal de la séance régulière du 6 février 1956 est lu et adopté.

Règlement

PROPOSE PAR: M. l'échevin André Pelletier

13-AAZ-61

re: ouver- SECONDE PAR: M. l'échevin F. Goneau

ture et prolongation rue Père Daniel adoption

Que le règlement intitulé No 13-AAZ-61, règlement amendant le règlement No 13 concernant les places publiques et les rues, décrétant la prolongation et l'ouverture de la rue Père Daniel, entre la rue Bellefeuille et la voie ferrée du Pacifique Canadien, soit lu une première et une deuxième fois, passé et adopté.

ADOPTE

Règlement 13-AAZ-62 re: élargissement rue Royale - adoption PROPOSE PAR: M. l'échevin Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. l'échevin F. Goneau

Que le règlement intitulé No 13-AAZ-62, règlement amendant le règlement No 13 concernant les places publiques et les rues, décrétant l'élargissement de la rue Royale, du côté sud-est, entre les rues Des Forges et St-Georges, soit lu une première et une deuxième fois, passé et adopté.

ADOPTE

compte rendu séance du 6 février 1956 PROPOSE PAR: M. l'échevin Gérard Bourget

SECONDE PAR: M. l'échevin Jos. Guay

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 6 février 1956, et qui vient d'être lu au Conseil, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Comptes à payer pour décembre 1955

PROPOSE PAR: M. l'échevin Jos. Guay

SECONDE PAR: M. l'échevin Gérard Bourget

Que les comptes à payer pour le mois de décembre 1955, au montant total de \$4,521.74, soient acceptés et approuvés à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Son Honneur le Maire - membre de la Corporation du Pont ATTENDU qu'en vertu du bill No 134, sanctionné par le Lieutenant-Gouverneur le 2 février 1956, la Corporation du Pont de Trois-Rivières doit se composer de six membres, dont un à être nommé par le Conseil municipal de la Cité des Trois-Rivières;

LUNDI, LE 13ième JOUR DE FEVRIER 1956

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. l'échevin F. Goneau

Que Son Honneur le Maire Laurent Paradis soit par les présentes nommé membre de la Corporation du Pont de Trois-Rivières, en qualité de représentant du Conseil municipal de la Cité des Trois-Rivières, pour un terme de trois ans, à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Cession
de terrain
à la Cité
par M. J.Marcel
Laflamme

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

SECONDE PAR: M. l'échevin Gaston Vallières

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité, un acte de cession préparé par Me Roger Paquin, notaire, et qui vient d'être lu au Conseil, par lequel M. J.-Marcel Laflamme cède gratuitement à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières les lots Nos 558 et 564 de la subdivision officielle du lot No 1119 (1119-558 et 564) du cadastre officiel de la Cité, les lots Nos 191, 204, 205, 214, 221, 222, 223, 281, 282, 285 et 289 de la subdivision officielle du lot No 178 (178-191, 204, 205, 214, 221, 222, 223, 281, 282, 285 et 289) du cadastre officiel de la paroisse des Trois-Rivières et les lots Nos 11, 18, 19, 102, 110, 111, 112, 133, 134, 142 et 150 de la subdivision officielle du lot No 180 (180-11, 18, 19, 102, 110, 111, 112, 133, 134, 142 et 150) du cadastre officiel de la paroisse des Trois-Rivières. L'emplacement des dits lots étant désigné comme rues au plan de subdivision officielle et devant servir comme telles pour l'usage du public.

ADOPTE

Quittance en faveur de M. Raou'l St-Pierre PROPOSE PAR: M. l'échevin F. Goneau

de M. Raou'l SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, un acte de quittance et mainlevée de privilège préparé par Me Lionel Martin, notaire, et qui vient d'être lu au Conseil, en faveur de M. Raoul St-Pierre, pour la somme de \$1,567.89 due à la Cité, en vertu d'un acte de vente en date du 16 février 1942, passé devant Me J.-C. Sawyer, notaire, et enregistré sous le No 131195.

ADOPTE

Félicitations à M. Jacques Charland CONSIDERANT que M. Jacques Charland, membre du Club de Ski des Trois-Rivières, a remporté pour une troisième année consécutive le championnat senior du Canada au tournoi de sauts tenu à Midland, Ontario;

CONSIDERANT que le Conseil se réjouit beaucoup de cette nouvelle victoire retentissante remportée par M. Charland et qui fait grandement honneur à la Cité des Trois-Rivières;

CONSIDERANT les succès obtenus par M. Charland à titre de membre de l'équipe olympique du Canada;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

Que le Conseil, en son nom et au nom de toute la population trifluvienne, est heureux d'offrir à M. Jacques Charland l'expression de ses plus vives et sincères félicitations.

# LUNDI, LE 13ième JOUR DE FEVRIER 1956

La séance est ensuite levée.

Jaren GREFFIER

#### LUNDI, LE 20ième JOUR DE FEVRIER 1956

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville lundi, le 20ième jour de février, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent cinquante-six, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités pres-crites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Son Honneur le Maire: Messieurs les Echevins:

Laurent PARADIS André PELLETIER Fernand GONEAU Gérard BOURGET Gaston VALLIERES J.-Amédée DESRUISSEAUX

Le procès verbal de la séance régulière du 13 février 1956 est lu et adopté.

Compte rendu séance du ll février 1956

M. l'échevin F. Goneau PROPOSE PAR:

SECONDE PAR: M. l'échevin André Pelletier

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 11 février 1956, et qui vient d'être lu au Conseil, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Mutations immobilières de janvier 1956

vu le rapport ci-joint concernant les mutations immobilières dont les titres ont été enregistrés dans le cours du mois de janvier 1956;

M. l'échevin Gérard Bourget IL EST PROPOSE PAR:

> M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux SECONDE PAR:

Que le Trésorier de la Cité soit autorisé à effectuer les changements contenus dans le rapport annexé à la présente résolution, conformément à la loi.

ADOPTE

Achat de terrain de Mlle Blanche Tessier re: arrondissement coin Ste-Ste-Julie et De Foix

M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux PROPOSE PAR:

M. l'échevin Gaston Vallières SECONDE PAR:

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité, un projet d'acte préparé par Me J.-A.-Donat Chagnon, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières achète de Mlle Blanche Tessier une étendue de terrain faisant partie du lot No 101 de la subdivision officielle du lot No 1164 (1164-p.101) du cadastre officiel de la Cité, d'une superficie de 32.3 pieds carrés, pour le prix de \$150.00 payable comptant, aux fins de l'arrondissement du coin est des rues Ste-Julie et De Foye; la dite somme de \$150.00 devant être prise à même les fonds généraux de la municipalité. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au conseil.

ADOPTE

Autorisation Chef du Contentieux re: expropriation Lucien Paquin rue Des

Chenaux

M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux PROPOSE PAR:

M. l'échevin Gaston Vallières SECONDE PAR:

ET RESOLU:

Que le Chef du Contentieux, Me Léopold Pinsonnault, C.R., est autorisé à donner à M. Lucien Paquin, arrimeur, de la Cité des Trois-Rivières, l'avis d'expropriation prévu par l'article 1066-B du code de Procédure Civil en rapport avec l'expropriation

#### LUNDI, LE 20ième JOUR DE FEVRIER 1956

de partie du lot 1120 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières, appartenant au dit Lucien Paquin; le dit lopin de terre devant servir au prolongement et à l'ouverture de la rue Des Chenaux, et qu'une indemnité de \$8,733.12 soit offerte au dit propriétaire en rapport avec l'expropriation susdite; la présente autorisation étant valable pour toutes les procédures d'expropriation jusqu'à jugement final.

ADOPTE

Route
La Tuque
- Lac
St-Jean

CONSIDERANT que le Conseil municipal et toute la population de la ville de La Tuque ont, en maintes circonstances, manifesté beaucoup d'intérêt au projet de construction d'un pont sur le Saint-Laurent;

CONSIDERANT que la Cité des Trois-Rivières apprécie hautement la collaboration franche et spontanée des autorités de la ville de La Tuque et de la population en général;

CONSIDERANT que le Conseil de la Cité des Trois-Rivières a appris avec une grande satisfaction que le Gouvernement Provincial projetait la construction, dès cette année, de la route La Tuque - Lac St-Jean;

CONSIDERANT toutes les conséquences heureuses que la réalisation de ce projet peut apporter aux régions de la Mauricie et du Lac St-Jean;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

Que le Conseil de la Cité des Trois-Rivières tient à remercier bien sincèrement les autorités municipales et la population de la ville de La Tuque pour leur appui généreux et profite de la circonstance pour leur exprimer l'expression de ses plus sincères félicitations et leur réitérer l'assurance de son entière collaboration.

ADOPTE

Condoléances re: décès de M. Henri Lacroix Les membres du Conseil de la Cité des Trois-Rivières regrettant vivement la mort de M. Henri Lacroix, ex-employé de la Cité;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin André Pelletier

SECONDE PAR: M. l'échevin Fernand Goneau

Que le Conseil prie Madame Lacroix, ainsi que les membres de sa famille, de bien vouloir agréer l'expression de ses plus sincères condoléances.

ADOPTE

Félicitations à M. Fernand Lanouette élu Président Général des Clubs Richelieu

CONSIDERANT que M. Fernand Lanouette, membre du Club Richelieu, du Cap-de-la-Madeleine, a été élu Président Général des Clubs Richelieu;

CONSIDERANT que la cité des Trois-Rivières se réjouit beaucoup de cet insigne honneur qui rejaillit sur toute la région;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

SECONDE PAR: M. l'échevin Gaston vallières

# LUNDI, LE 20ième JOUR DE FEVRIER 1956

Que le Conseil de la Cité des Trois-Rivières prie M. Fernand Lanouette, ex-président du Club Richelieu des Trois-Rivières, de bien vouloir agréer l'expression de ses plus vives et sincères félicitations.

ADOPTE

La séance est ensuite levée.

Garly January

# LUNDI, LE 27ième JOUR DE FEVRIER 1956

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville lundi, le 27ième jour de février, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent cinquante-six, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Son Honneur le Maire: Messieurs les Echevins: Laurent PARADIS
André PELLETIER
Fernand GONEAU
Aimé LEFRANGOIS
Gérard BOURGET
Joseph-T. GUAY
Gaston VALLIERES
J.-Amédée DESRUISSEAUX

Le procès-verbal de la séance régulière du 20 février 1956 est lu et adopté.

compte rendu séance du 20 février 1956 PROPOSE PAR: M. l'échevin F. Goneau

SECONDE PAR: M. l'échevin André Pelletier

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 20 février 1956, et qui vient d'être lu au Conseil, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit

ADOPTE

comptes à payer pour janvier 1956

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

SECONDE PAR: M. l'échevin Gaston Vallières

Que les comptes à payer pour le mois de janvier 1956, au montant total de \$32,704.63, soient acceptés et approuvés à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Comptes payés pour janvier 1956 PROPOSE PAR: M. l'échevin Gérard Bourget

SECONDE PAR: M. l'échevin Jos. Guay

Que le bordereau de comptes, listes de paie, etc., pour le mois de janvier 1956, au montant total de \$431,986.32, soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Convention entre la Cité et le Conseil des Ports Na-tionaux

PROPOSE PAR: M. l'échevin Aimé LeFrançois

SECONDE PAR: M. l'échevin André Pelletier

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières une convention sous seing privé par laquelle le Conseil des Ports Nationaux et la Cité des Trois-Rivières se donnent mutuellement quittance des sommes dues réciproquement jusqu'au ler janvier 1955, et par laquelle le Conseil des Ports Nationaux s'engage à payer, comme contribution pour les services municipaux fournis par la Cité, la somme de \$10,000.00 pour les années 1950 à 1954 inclusivement et une somme annuelle de \$4,000.00 pour les années 1955 à 1959 inclusivement; le tout sujet aux clauses, conditions et stipulations mentionnées dans la dite convention qui vient d'être lue au Conseil.

LUNDI, LE 27ième JOUR DE FEVRIER 1956

Bail entre la cité et

PROPOSE PAR: M. l'échevin Aimé LeFrançois

le Conseil des Ports Nationaux

SECONDE PAR: M. l'échevin André Pelletier

re: Traverse

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité, un bail sous seing privé par lequel le Conseil des Ports Nationaux loue à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières l'usage exclusif de toute l'étendue des terrains compris dans les limites indiquées sur le plan No 25-21 des dossiers de l'Ingénieur de la Cité, ainsi que l'usage exclusif des quais compris dans les dites limites, pour une période de vingt (20) ans, pour l'utilité de son service de traversiers seulement, à compter du ler janvier 1955, moyennant un loyer annuel de \$2,625.00 à être payé par la cité, pendant la durée du dit bail; le tout sujet aux clauses, conditions et stipulations mentionnées au dit bail qui vient d'être lu au conseil.

ADOPTE

La séance est ensuite levée.

# LUNDI, LE 5ième JOUR DE MARS 1956

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville lundi, le 5ième jour de mars, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent cinquante-six, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Son Honneur le Maire: Messieurs les Echevins:

Laurent PARADIS
Fernand GONEAU
Aimé LEFRANÇOIS
Gérard BOURGET
Joseph-T. GUAY
Edgar DUVAL
J.-Amédée DESRUISSEAUX

Le procès-verbal de la séance régulière du 27 février 1956 est lu et adopté.

Vente de terrain à M. Clément Héroux PROPOSE PAR: M. l'échevin Aimé LeFrançois

SECONDE PAR: M. l'échevin F. Goneau

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité, un acte de vente préparé par Me J.-Cyprien Sawyer, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières vend à M. Clément Héroux le lot No 66 de la subdivision officielle du lot No 25 (25-66) du cadastre officiel de la Cité, pour le prix de \$265.00 payable comptant; le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

Vente de terrain à M. H.-P. Tousignant PROPOSE PAR: M. l'échevin F. Goneau

SECONDE PAR: M. l'échevin Jos. Guay

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité, un acte de vente préparé par Me Lionel Martin, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières vend à M. Henri-Paul Tousignant le lot No 76 de la subdivision officielle du lot No 25 (25-76) du cadastre officiel de la Cité, pour le prix de \$265.00 payable comptant; le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

Acte de correction entre la Cité et M. J.-M. Laflamme

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

SECONDE PAR: M. l'échevin F. Goneau

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité, un acte de correction préparé par Me Roger Paquin, notaire, et qui vient d'être lu au Conseil, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières et Monsieur J.-Marcel Laflamme conviennent d'annuler l'acte de cession, en date du 21 février 1956, passé devant Me Roger Paquin, notaire, enregistré sous le No 193,113 et affectant le lot No 178-281 du cadastre officiel de la paroisse des Trois-Rivières.

ADOPTE

Cession de terrain par M. Fred Kubinzky à la Cité PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

SECONDE PAR: M. l'échevin Jos. Guay

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la cité, un acte de cession préparé par Me Roger Paquin,

# LUNDI, LE 5ième JOUR DE MARS 1956

notaire, et qui vient d'être lu au Conseil, par lequel M. Frederick Kubinzky cède gratuitement à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières le lot No 281 de la subdivision officielle du lot No 178 (178-281) du cadastre officiel de la paroisse des Trois-Rivières. L'emplacement du dit lot étant désigné comme rue au plan de subdivision officielle et devant servir comme telle pour l'usage du public.

ADOPTE

Pension de retraite à M. Phil. Héroux

PROPOSE PAR: M. l'échevin F. Goneau

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité, un projet d'acte préparé par Me Roger Paquin, notaire, et qui vient d'être lu au Conseil, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières s'engage à payer à M. Philias Héroux, sa vie durant, une pension de retraite annuelle de \$1,273.32, à compter du 30 janvier 1956, conformément aux dispositions de la loi 6 Geo. VI, chapitre 76, article 3.

ADOPTE

Avance de l'heure

PROPOSE PAR: M. l'échevin Aimé LeFrançois

SECONDE PAR: M. l'échevin Edgar Duval

Que le temps réglementaire dans la Cité des Trois-Rivières soit avancé d'une heure, à compter du 29 avril 1956, à 12:01 hres a.m., jusqu'au 30 septembre 1956, à 12:01 hres a.m., ce changement étant subordonné à l'autorisation du Ministre des Affaires Municipales, de l'Industrie et du Commerce, selon l'article 5 du chapitre 2, S.R.Q. 1941.

ADOPTE

La séance est ensuite levée.

# LUNDI, LE 12ième JOUR DE MARS 1956

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville lundi, le l2ième jour de mars, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent cinquante-six, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du conseil, savoir:

Son Honneur le Maire: Messieurs les Echevins: Laurent PARADIS André PELLETIER Fernand GONEAU Aimé LEFRANÇOIS Edgar DUVAL Gérard BOURGET Joseph-T. GUAY Gaston VALLIERES J.-Amédée DESRUISSEAUX

Le procès-verbal de la séance régulière du 5 mars 1956 est lu et adopté.

compte rendu séance du PROPOSE PAR: M. l'échevin F. Goneau

SECONDE PAR: M. l'échevin André Pelletier

5 mars, ajournée au 9 marsadoption

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 5 mars 1956, ajournée au 9 mars 1956, et qui vient d'être lu au Conseil, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Vente pour taxes

PROPOSE PAR: M. l'échevin Gérard Bourget

SECONDE PAR: M. l'échevin Edgar Duval

Qu'il soit ordonné au Greffier de vendre à l'enchère publique, au bureau du Conseil, suivant la loi, l'immeuble mentionné au rapport du Trésorier, en date du 24 février 1956, et que le Trésorier soit autorisé à enchérir à cette vente, pour le bénéfice de la Cité, conformément à l'article 572 de la Loi des Cités et villes 1941.

ADOPTE

Pension de retraite à

PROPOSE PAR: M. l'échevin Gaston Vallières

M. Philippe SECONDE PAR: M. l'échevin F. Goneau Ricard

> Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité, un projet d'acte préparé par Me Alphonse Lamy, notaire, et qui vient d'être lu au Conseil, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières s'engage à payer à M. Philippe Ricard, sa vie durant, une pension de retraite annuelle de \$1,447.78, à compter du 12 mars 1956, conformément aux dispositions de la loi 6 Geo. VI, chapitre 76, article 3.

> > ADOPTE

Mutations de février 1956

vu le rapport ci-joint concernant les mutations immobilièimmobilières res dont les titres ont été enregistrés dans le cours du mois de février 1956;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Edgar Duval

SECONDE PAR: M. l'échevin Aimé LeFrançois

Que le Trésorier de la Cité soit autorisé à effectuer les changements contenus dans le rapport annexé à la présente résolution, conformément à la loi.

# LUNDI, LE 12ième JOUR DE MARS 1956

Nomination de

ATTENDU que M. J.-Emile Létourneau a été nommé Chef-Intérimaire de la Police à la suite de la mise à la retraite de M. J.-Antonio Roy;

M. J.-E. Létourneau

comme Chef ATTENDU que M. J.-Emile Létourneau remplit avec satisde Police faction la position qu'il occupe présentement;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Gaston vallières

SECONDE PAR: M. l'échevin André Pelletier

Que M. J.-Emile Létourneau soit par la présente nommé directeur de la Police avec toutes les prérogatives inhérentes à cette fonction, aux mêmes salaire et privilèges que le Chef précédent.

ADOPTE

La séance est ensuite levée.

Salge Cauring GREFFIER

# LUNDI, LE 19ième JOUR DE MARS 1956

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville lundi, le 19ième jour de mars, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent cinquante-six, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil, savoir:

Son Honneur le Maire: Messieurs les Echevins: Laurent PARADIS André PELLETIER Fernand GONEAU Aimé LEFRANÇOIS Edgar DUVAL Gérard BOURGET Joseph-T. GUAY Gaston VALLIERES J.-Amédée DESRUISSEAUX

Le procès-verbal de la séance régulière du 12 mars 1956 est lu et adopté.

compte rendu de la séance du 12 mars 1956 PROPOSE PAR: M. l'échevin André Pelletier

SECONDE PAR: M. l'échevin F. Goneau

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 12 mars 1956, et qui vient d'être lu au Conseil, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

condoléances à la famille Bureau Les membres du Conseil de la Cité des Trois-Rivières regrettant vivement la mort de Mme Sévère Bureau, mère de Son Honneur le Juge Jean-Marie Bureau, de la Cour Municipale;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Aimé Legrançois

SECONDE PAR: M. l'échevin Edgar Duval

Que le Conseil prie Son Honneur le Juge Jean-Marie Bureau ainsi que les membres de sa famille, de bien vouloir agréer l'expression de ses plus sincères condoléances.

ADOPTE

Condoléances à la famille Dufresne Les membres du Conseil de la Cité des Trois-Rivières regrettant profondément la mort de M. Willie Dufresne, frère de M. Philippe Dufresne, archiviste de la Cité;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. l'échevin André Pelletier

Que le Conseil prie Madame Dufresne, M. Philippe Dufresne, ainsi que les membres de la famille, de bien vouloir agréer l'expression de ses plus sincères condoléances.

ADOPTE

La séance est ensuite levée.

Sauges Januin

# LUNDI, LE 26ième JOUR DE MARS 1956

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville lundi, le 26ième jour de mars, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent cinquante-six, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil, savoir:

Son Honneur le Maire: Messieurs les Echevins:

Laurent PARADIS André PELLETIER Fernand GONEAU Aimé LEFRANÇOIS Edgar DUVAL Gérard BOURGET Joseph-T. GUAY Gáston VALLIERES J.-Amédée DESRUISSEAUX

Le procès-verbal de la séance régulière du 19 mars 1956 est lu et adopté.

Avis de motion emprunt \$917,000. re: aqueduc

Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai un règlement autorisant le Conseil à faire ou à faire faire des travaux de construction et d'amélioration d'aqueduc et à emprunter pour ces fins un montant n'excédant pas \$917,000.00.

Lu en conseil ce 26ième jour de mars 1956.

(signé) Gérard Bourget

Avis de motion emprunt \$1,023,000. re: égout

Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai un règlement autorisant le Conseil à faire ou à faire faire des travaux de construction et d'amélioration d'égout et à emprunter pour ces fins un montant n'excédant pas \$1,023,000.00.

Lu en conseil ce 26ième jour de mars 1956.

(signé) Gérard Bourget

Compte rendu séance du 19 et du 21 mars

PROPOSE PAR: M. l'échevin Gaston Vallières

M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux SECONDE PAR:

Que le compte rendu de la séance du conseil, siégeant en commission Permanente les 19 et 21 mars 1956, et qui vient d'être lu au conseil, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Comptes payés pour février

PROPOSE PAR: M. l'échevin Aimé LeFrançois

SECONDE PAR: M. l'échevin Edgar Duval

Que le bordereau de comptes, listes de paie, etc., pour le mois de février 1956, au montant total de \$497,857.21, soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Comptes à payer pour février

M. l'échevin Aimé LeFrançois PROPOSE PAR:

M. l'échevin Edgar Duval SECONDE PAR:

Que les comptes à payer pour le mois de février 1956, au montant total de \$29,597.70, soient acceptés et approuvés à toutes fins que de droit.

# LUNDI, LE 26ième JOUR DE MARS 1956

Commutation de taxes en faveur de Sangamo Co. Ltd.

ATTENDU que la Compagnie SANGAMO COMPANY LIMITED vient d'acheter un établissement industriel de M. Marcel Laflamme, érigé sur une partie du lot p.l du cadastre de la Cité des Trois-Rivières, dans le but d'y établir une usine;

ATTENDU qu'il s'agit d'une nouvelle industrie venant s'établir dans la Cité des Trois-Rivières et que, dans l'opinion du Conseil, il faut l'encourager;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin André Pelletier

SECONDE PAR: M. l'échevin F. Goneau

lo. Que pour toutes fins de taxation municipale, l'évaluation de tous les biens imposables que SANGAMO COMPANY LIMITED possède actuellement pour des fins industrielles, sur le lot p.l du cadastre de la cité des Trois-Rivières, de même que toutes additions, améliorations, nouvelles bâtisses et installations sur le dit terrain appartenant actuellement à la dite Compagnie, soit fixée et est par les présentes fixée au montant de Cinquante mille Dollars (\$50,000.00), et ce, pour une période de cinq ans, à compter du ler janvier 1957 jusqu'au 31 décembre 1961;

20. Pendant chacune des dites années, la valeur annuelle des dits immeubles sera établie à 4% de la valeur imposable prévue pour chaque année;

30. La valeur réelle sera portée au rôle d'évaluation, chaque année;

40. La présente résolution ne vaudra que: a) Si elle est approuvée par la Législature Provin-

b) En autant que le terrain et les bâtisses seront utilisés pour une industrie en activité et pour aucune autre fin; c) Quant aux additions ou améliorations qui pourraient être faites pendant la durée de l'entente, elles devront se faire sur le lot p.l du cadastre de la Cité des Trois-Rivières;

50. Advenant le défaut de l'une ou l'autre des conditions ci-dessus énumérées, la présente résolution deviendra caduque "ipso facto".

ADOPTE

Achat de terrain de Imperial Oil Ltd. re: arrondissement coin St-Maurice et Ste-Ursule

PROPOSE PAR: M. l'échevin Jos. Guay

SECONDE PAR: M. l'échevin Gérard Bourget

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité, un projet d'acte préparé par Me J.-A.-Donat Chagnon, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières achète de Imperial Oil Limited, une lisière de terrain faisant partie du lot No 6 de la subdivision officielle du lot No 1755 (1755-p.6) du cadastre officiel de la Cité, formant une superficie de 92 pieds carrés, pour le prix de \$1.00 et autres considérations, aux fins de l'arrondissement du coin sud des rues St-Maurice et Ste-Ursule; le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

La séance est ensuite levée.

Gareful Gauring

ciale;

### MARDI, LE 3ième JOUR D'AVRIL 1956

La séance régulière de mardi soir, 3 avril 1956, est ajournée à mercredi soir, le 4 avril 1956, à huit heures, par Messieurs les Echevins Fernand Goneau et Edgar Duval, une demiheure après constatation du défaut de quorum.

### MERCREDI, LE 4ième JOUR D'AVRIL 1956

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville mercredi, le 4ième jour d'avril, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent cinquante-six, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil, savoir:

Son Honneur le Maire: Messieurs les Echevins:

Laurent PARADIS André PELLETIER Fernand GONEAU Aimé LEFRANÇOIS Edgar DUVAL Gérard BOURGET Joseph-T. GUAY Gaston VALLIERES J.-Amédée DESRUISSEAUX

Le procès-verbal de la séance régulière du 26 mars 1956 est lu et adopté.

Nomination PROPOSE PAR: M. l'échevin Gaston Vallières

M. LeFrançois

comme

maire-

suppléant

SECONDE PAR: M. l'échevin Edgar Duval

Que Monsieur l'Echevin Aimé LeFrançois soit nommé mairesuppléant pour le prochain terme.

ADOPTE

Règlement No 208 aqueduc adoption PROPOSE PAR: M. l'échevin Gérard Bourget

SECONDE PAR: M. l'échevin Jos. Guay

Que le règlement intitulé No 208, règlement autorisant le Conseil à faire ou à faire faire certains travaux d'aqueduc et à emprunter la somme de \$917,000.00 à ces fins, soit lu une première et une deuxième fois, passé et adopté.

ADOPTE sur division suivante:

#### Ont voté pour:

Ont voté contre:

MM. Vallières
DesRuisseaux
Guay
Bourget
Duval
Goneau

MM. LeFrançois Pelletier

Règlement No 209 égout adoption PROPOSE PAR: M. l'échevin Gérard Bourget

SECONDE PAR: M. l'échevin Jos. Guay

Que le règlement intitulé No 209, règlement autorisant le Conseil à faire ou à faire faire certains travaux d'égout et à emprunter la somme de \$1,023,000.00 à ces fins, soit lu une première et une deuxième fois, passé et adopté.

ADOPTE sur division suivante:

## MERCREDI, LE 41ème JOUR D'AVRIL 1956

## Ont voté pour:

Ont voté contre:

MM. Goneau
Duval
Vallières
DesRuisseaux
Guay
Bourget

MM. Pelletier LeFrançois

Compte rendu séance du 26 mars 1956

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

SECONDE PAR: M. l'échevin Gaston Vallières

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 26 mars 1956, et qui vient d'être lu au Conseil, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Vente de terrain à M. Roch Bédard PROPOSE PAR: M. l'échevin F. Goneau

SECONDE PAR: M. l'échevin André Pelletier

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité, un acte de vente préparé par Me Léo LeBlanc, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières vend à M. Roch Bédard le lot No 80 de la subdivision officielle du lot No 25 (25-80) du cadastre officiel de la Cité, pour le prix de \$265.00 payable comptant; le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

Vente de terrain à MM. Victor et Raymond Harvey PROPOSE PAR: M. l'échevin Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. l'échevin Aimé LeFrançois

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité, un acte de vente préparé par Me Paul Villeneuve, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières vend à MM. Victor Harvey et Raymond Harvey, un terrain connu et désigné comme faisant partie du lot No 947 (p.947) du cadastre officiel de la Cité, pour le prix de \$6,877.92 payable comptant; le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

Actif de la Traverse ATTENDU que par le bill No 134 adopté par la Législature de la Province de Québec au cours de la session 1955-1956, sanctionné par le Lieutenant-Gouverneur le 2 février 1956, la Corporation du Pont de Trois-Rivières a été légalement constituée;

ATTENDU qu'en vertu de la dite loi, la dite Corporation est tenue d'acquérir de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières tous les meubles et immeubles du Service de la Traverse, entre Trois-Rivières et la rive sud du Saint-Laurent;

ATTENDU qu'en vertu de la dite loi, la Corporation de la Cité des Trois-Rivières est tenue de vendre le dit actif si elle est autorisée à ce faire par les électeurs-propriétaires;

ATTENDU que le Conseil a demandé à un comité formé du gérant, du trésorier, de l'ingénieur et du chef du Contentieux de la Cité, de faire une étude de la valeur de vente de la Traverse;

# MERCREDI, LE 4ième JOUR D'AVRIL 1956

ATTENDU que dans un rapport au Conseil, daté du 23 février 1956, le gérant lui a fait part que le Comité recommandait un prix de vente différent suivant l'année à laquelle la vente s'effectuerait;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

SECONDE PAR: M. l'échevin Gérard Bourget

#### ET RESOLU:

lo. Que le Conseil de la Cité des Trois-Rivières est d'opinion qu'il doit demander pour l'actif de la Traverse, tel qu'il existe actuellement, le prix mentionné dans l'échelle cidessous, suivant que la vente et la livraison s'effectueront au cours de l'une ou l'autre des années mentionnées dans la dite échelle, savoir:

1956		\$ 1,500,000.00
1957	-	\$ 1,450,000.00
1958	<b>-</b> ,	\$ 1,400,000.00
1959	-	\$ 1,350,000.00
1960	-	\$ 1,300,000.00
1961	-	\$ 1,250,000.00
1962	-	\$ 1,200,000.00
1963	-	\$ 1,150,000.00
1964	-	\$ 1,100,000.00

20. Quel que soit le prix de vente convenu entre les parties, il doit être entendu que la Corporation de la Cité des Trois-Rivières continuera d'exploiter à son profit, le Service de la Traverse, jusqu'à la livraison de l'actif qui ne sera faite que lorsque le pont sera ouvert à la circulation.

ADOPTE

Aéroport régional CONSIDERANT l'excellent travail qu'accomplit la Chambre de Commerce des Trois-Rivières pour la promotion de la construction d'un aéroport régional;

CONSIDERANT que l'aménagement d'un aéroport régional contribuerait sensiblement à l'expansion économique de la Mauricie et des régions environnantes;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Edgar Duval

SECONDE PAR: M. l'échevin Gaston Vallières

Que le Conseil de la Cité des Trois-Rivières est particulièrement heureux, en pareille circonstance, de seconder les efforts de la Chambre de Commerce des Trois-Rivières et prie instamment le Ministère Fédéral des Transports de bien vouloir accueillir favorablement la requête pour l'aménagement d'un aéroport desservant la région du Coeur du Québec.

ADOPTE

Pension de retraite à M. Arthur Paillé PROPOSE PAR: M. l'échevin André Pelletier

SECONDE PAR: M. l'échevin F. Goneau

Qu'une pension de retraite annuelle, au montant de \$718.56, soit payée à M. Arthur Paillé, sa vie durant, à compter du 23 février 1956, conformément au bill No 206 sanctionné le 23 février 1956.

# MERCREDI, LE 4ième JOUR D'AVRIL 1956

Pension de

PROPOSE PAR: M. l'échevin F. Goneau

retraite à M. O-

SECONDE PAR: M. l'échevin André Pelletier

vide Lacerte

Qu'une pension de retraite annuelle, au montant de \$731.94, soit payée à M. Ovide Lacerte, sa vie durant, à compter du 23 février 1956, conformément au bill No 206 sanctionné le

23 février 1956.

ADOPTE

Pension de retraite à M. Arthur Gélinas

PROPOSE PAR: M. l'échevin Aimé LeFrançois

SECONDE PAR: M. l'échevin Edgar Duval

Qu'une pension de retraite annuelle, au montant de \$1,066.54, soit payée à M. Arthur Gélinas, sa vie durant, à compter du 23 février 1956, conformément au bill No 206 sanctionné le 23 février 1956.

ADOPTE

La séance est ensuite levée.

Conside Transcor

#### LUNDI, LE 9ième JOUR D'AVRIL 1956

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville lundi, le 9ième jour d'avril, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent cinquante-six, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Messieurs les Echevins:

André PELLETIER

Fernand GONEAU

Aimé LEFRANÇOIS, Pro-Maire

Joseph-T. GUAY
Edgar DUVAL
Gaston VALLIERES

Le procès-verbal de la séance régulière du 4 avril 1956 est lu et adopté.

Avis de motion re: pro-longement rue Des Chenaux

Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai un règlement décrétant la confection d'un plan en vue du prolongement, à être décidé ultérieurement, de la rue Des Chenaux, à compter d'un point situé à environ cent quarante pieds au nord-ouest de la rue Lajoie pour se terminer à la ligne sudest du lot No 181-1 du cadastre de la paroisse des Trois-Rivières.

Lu en Conseil ce 9ième jour d'avril 1956.

(signé) Gaston Vallières

Compte rendu séance du 4 avril 1956 PROPOSE PAR: M. l'échevin Edgar Duval

SECONDE PAR: M. l'échevin Jos. Guay

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 4 avril 1956, et qui vient d'être lu au Conseil, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Assemblée publique: règlements 208 et 209

ATTENDU qu'à la séance du 4 avril 1956, le Conseil a adopté le règlement No 208 décrétant des travaux d'aqueduc et un emprunt de \$917,000.00 pour en payer le coût;

ATTENDU qu'à la même séance, le Conseil a aussi adopté le règlement No 209, décrétant des travaux d'égout et un emprunt de \$1,023,000.00 pour en payer le coût;

ATTENDU qu'en vertu des dispositions de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes, le Conseil doit fixer le lieu, le jour et l'heure d'une assemblée publique pour y soumettre les dits règlements;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Jos. Guay

SECONDE PAR: M. l'échevin Gaston Vallières

Qu'une assemblée publique soit tenue en la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, au numéro 383 de la rue Radisson, en la Cité des Trois-Rivières, mercredi, le 18 avril 1956:

lo. A 7:30 heures du soir, afin que soit soumis aux électeurs-propriétaires, le règlement No 208 décrétant des travaux d'aqueduc et un emprunt de \$917,000.00 pour en payer le coût;

20. A 8:30 heures du soir, afin que soit soumis aux électeurs-propriétaires, le règlement No 209 décrétant des travaux d'égout et un emprunt de \$1,023,000.00 pour en payer le coût.

# LUNDI, LE 9ième JOUR D'AVRIL 1956

Emprunt temporaire au montant de \$750,000. ATTENDU qu'en vertu de l'article 604 de la Loi des Cités et Villes 1941, la Corporation de la Cité des Trois-Rivières peut emprunter temporairement de temps à autre, au moyen de billets promissoires, pour une période de temps n'excédant pas l'exercice financier alors en cours, un montant ne devant pas excéder le quart des recettes ordinaires de l'année précédente;

ATTENDU que le Trésorier de la Cité fait rapport que les revenus ordinaires de la Cité pour l'année 1955 sont établis à la somme de \$3,860,338.24;

ATTENDU que le retard apporté au dépôt du rôle d'évaluation pour l'année 1956 par suite d'une revision générale du dit rôle occasionnera de ce fait un retard à la perception des taxes de l'année courante;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin F. Goneau

SECONDE PAR: M. l'échevin André Pelletier

Que le Trésorier de la Cité soit autorisé à emprunter une somme de \$750,000.00 pour une période de temps n'excédant pas l'exercice financier maintenant en cours, à un taux d'intérêt n'excédant pas 3 1/2% par année;

Qu'à cet effet, Son Honneur le Maire et le Trésorier de la Cité soient autorisés à signer un ou des billets promissoires en faveur de la Banque Canadienne Nationale et à les renouveler jusqu'à parfait paiement, en reconnaissance de l'emprunt ci-dessus.

ADOPTE

La séance est ensuite levée.

Sary Jannier GREFFIER

# LUNDI, LE 16ième JOUR D'AVRIL 1956

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville lundi, le l6ième jour d'avril, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent cinquante-six, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil, savoir:

Son Honneur le Maire: Messieurs les Echevins:

PARADIS Laurent PELLETIER André GONEAU Fernand Aimé LEFRANÇOIS Edgar DUVAL Gérard BOURGET Joseph-T. GUAY **VALLIERES** Gaston J.-Amédée DESRUISSEAUX

Le procès-verbal de la séance régulière du 9 avril 1956 est lu et adopté.

Avis de motion re: taxe - fèves au lard Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai un règlement amendant le règlement 26-K concernant l'imposition de certaines taxes ou droits annuels pour imposer un droit annuel aux vendeurs de fèves au lard qui ne sont pas en conserve.

Lu en Conseil ce 16ième jour d'avril 1956.

(signé) J.-T. Guay

Règlement
No 210 prolongement rue
Des Chenaux
-adoption

PROPOSE PAR: M. l'échevin Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

Que le règlement intitulé No 210, règlement décrétant la confection d'un plan en vue du prolongement à être décidé plus tard, de la rue Des Chenaux, à compter d'un point situé à environ 140 pieds au nord-ouest de la rue Lajoie, pour se terminer à la ligne sud-est du lot No 181-1 du cadastre de la paroisse des Trois-Rivières, soit lu une première et une deuxième fois, passé et adopté.

ADOPTE

Compte rendu séance du 9 avril 1956

PROPOSE PAR: M. l'échevin Aimé LeFrançois

SECONDE PAR: M. l'échevin Edgar Duval

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 9 avril 1956, et qui vient d'être lu au Conseil, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

La séance est ensuite levée.

Large Jacuing GREFFIER

### LUNDI, LE 23ième JOUR D'AVRIL 1956

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville lundi, le 23ième jour d'avril, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent cinquante-six, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Son Honneur le Maire: Messieurs les Echevins: Laurent PARADIS
André PELLETIER
Fernand GONEAU
Aimé LEFRANÇOIS
Edgar DUVAL
Gérard BOURGET
Joseph-T. GUAY
J.-Amédée DESRUISSEAUX

Le procès-verbal de la séance régulière de lundi, le 16 avril 1956 est lu et adopté.

Avis de motion - fonds industriel

Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai un règlement créant un fonds industriel d'un montant n'excédant pas \$500,000.00.

Lu en Conseil ce 23ième jour d'avril 1956.

(signé) Gérard Bourget

Avis de motion maintenu re: licence fèves au lard

M. l'échevin J.-T. Guay déclare qu'il ne peut proposer le règlement dont il a donné avis le 16 avril 1956, règlement amendant le règlement 26-K concernant l'imposition de certaines taxes ou droits annuels pour imposer un droit annuel aux vendeurs de fèves au lard qui ne sont pas en conserve, mais qu'il le proposera à la prochaine assemblée.

Compte rendu séance du 16 avril 1956

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

SECONDE PAR: M. l'échevin Jos. Guay

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 16 avril 1956, et qui vient d'être lu au Conseil, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Mutations immobilières de mars 1956

Vu le rapport ci-joint concernant les mutations immobilières dont les titres ont été enregistrés dans le cours du mois de mars 1956;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Aimé LeFrançois

SECONDE PAR: M. l'échevin Edgar Duval

Que le Trésorier de la Cité soit autorisé à effectuer les changements contenus dans le rapport annexé à la présente résolution, conformément à la loi.

ADOPTE

La séance est ensuite levée.

Sargo Jaming GREFFIER

# LUNDI, LE 30ième JOUR D'AVRIL 1956

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville lundi, le 30ième jour d'avril, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent cinquante-six, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil, savoir:

Son Honneur le Maire: Messieurs les Echevins:

Laurent PARADIS PELLETIER André Fernand GONEAU Aimé LEFRANÇOIS Edgar DUVAL BOURGET Gérard Joseph-T. GUAY **VALLIERES** Gaston J.-Amédée DESRUISSEAUX

Le procès-verbal de la séance régulière du 23 avril 1956 est lu et adopté.

Règlement No 211 fonds industriel - adoption PROPOSE PAR: M. l'échevin Gérard Bourget

SECONDE PAR: M. l'échevin Jos. Guay

Que le règlement intitulé No 211, règlement créant un fonds industriel d'un montant n'excédant pas \$500,000.00, soit lu une première et une deuxième fois, passé et adopté.

ADOPTE

Règlement
No 211 fonds
industriel
-assemblée
publique
le 9 mai

ATTENDU qu'à sa séance du 30 avril 1956, le Conseil a adopté le règlement No 211 décrétant la création d'un fonds industriel n'excédant pas \$500,000.00;

ATTENDU qu'en vertu de la loi intitulée: "Loi modifiant la charte de la Cité des Trois-Rivières", contenue dans le bill No 206 adopté à la session 1955-56 de la Législature de la Province de Québec, et sanctionné par le Lieutenant-Gouverneur le 23 février 1956, ce règlement doit recevoir toutes les approbations requises par la loi, pour les règlements d'emprunt;

ATTENDU qu'en vertu des dispositions de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes, le Conseil doit fixer le lieu, le jour et l'heure d'une assemblée publique pour y soumettre le dit règlement aux électeurs propriétaires;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Gérard Bourget

SECONDE PAR: M. l'échevin Jos. Guay

ET RESOLU:

Qu'une assemblée publique soit tenue en la grande salle de l'hôtel-de-ville, au No 383 de la rue Radisson, en la Cité des Trois-Rivières, mercredi, le 9 mai 1956, à 7:30 hres du soir, pour y soumettre aux électeurs propriétaires le règlement No 211 adopté par le Conseil, ce 30 avril 1956.

ADOPTE

Compte rendu séance du 23 avril 1956

PROPOSE PAR: M. l'échevin F. Goneau

SECONDE PAR: M. l'échevin Aimé LeFrançois

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 23 avril 1956, et qui vient d'être lu au Conseil, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

LUNDI, LE 30ième JOUR D'AVRIL 1956

Quittance en faveur PROPOSE PAR: M. l'échevin Aimé LeFrançois

de M. Hormisdas Grenier

SECONDE PAR: M. l'échevin Edgar Duval

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, un acte de quittance et mainlevée d'hypothèque préparé par Me J.-Arthur Villeneuve, notaire, et qui vient d'être lu au Conseil, en faveur de M. Hormisdas Grenier, pour la somme de \$40.00 due à la Cité en vertu d'un acte de vente en date du 7 septembre 1949, passé devant Me J.-Arthur Villeneuve, notaire, et enregistré sous le No 160509.

ADOPTE

Quittance en faveur de M. Adrien Tessier

PROPOSE PAR: M. l'échevin Aimé LeFrançois

SECONDE PAR: M. l'échevin Edgar Duval

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, un acte de quittance et mainlevée d'hypothèque préparé par Me J.-Arthur Villeneuve, notaire, et qui vient d'être lu au Conseil, en faveur de M. Adrien Tessier, pour la somme de \$40.00 due à la Cité en vertu d'un acte de vente en date du 6 septembre 1946, passé devant Me J.-Arthur Villeneuve, notaire, et enregistré sous le No 194022.

ADOPTE

Vente de terrain à M. Marcel Pronovost PROPOSE PAR: M. l'échevin F. Goneau

SECONDE PAR: M. l'échevin Aimé LeFrançois

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité, un acte de vente préparé par Me Emile Arsenault, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières vend à M. Marcel Pronovost le lot No 83 de la subdivision officielle du lot No 25 (25-83) du cadastre officiel de la Cité, pour le prix de \$265.00 payable comptant, le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

Vente de terrain à M. Maurice Drouin

PROPOSE PAR: M. l'échevin Aimé LeFrançois

M. l'échevin Edgar Duval SECONDE PAR:

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité, un acte de vente préparé par Me Alphonse Lamy, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières vend à M. Maurice Drouin le lot No 177-56 du cadastre officiel de la paroisse des Trois-Rivières, pour le prix de \$50.00 qui a été entièrement versé à la Cité; le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

Achat de terrain du Centre Mauricien

PROPOSE PAR: M. l'échevin Gaston Vallières

M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux SECONDE PAR:

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité, un projet d'acte préparé par Me Jean-Paul Bérard, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières achète de Le Centre Mauricien, un terrain connu et désigné comme faisant partie du lot No 9 de la subdivision officielle du lot

#### LUNDI, LE 30ième JOUR D'AVRIL 1956

No 1127 (1127-p.9) du cadastre officiel de la Cité, formant une superficie de 4,055 pieds carrés, pour le prix de \$500.00 payable comptant; le dit terrain étant acquis pour fins municipales et la dite somme de \$500.00 devant être prise à même les fonds généraux de la municipalité. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

Confection de trot-toirs

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

SECONDE PAR: M. l'échevin Gaston Vallières

Que l'Ingénieur de la Cité soit autorisé à construire, aux frais des propriétaires, un trottoir en front des lots ciaprès désignés, sur une longueur totale de 5,128 pieds, à \$2.00 du pied linéaire, représentant un montant de \$10,256.00 devant être payé par la Cité en attendant le remboursement du coût de ces trottoirs par les propriétaires riverains, conformément à l'article 98 de la charte de la Cité et de son règlement No 14-A et ses amendements concernant les trottoirs.

Nos cadastro	<u>Rue</u>	<u>Propriétaire</u>	Longueur
Nos cadastro  178-288 178-287 178-286 178-284 180-143 180-144 -145 -146 -147 -140 -141 178-290 -136 -197 -130 -132 -131 -130 -139 -136 -137 -138 -139 -140 -12 -13 -124 -206 -207	Laviolette  "" "" "" "" "" "" "" "" "" "" "" "" "	Propriétaire  Jean-Paul Diamond JM. Laflamme Théo. Barakett Pierre Duhamel  JM. Laflamme  """  Richard Lefebvre  """  Michel Barakett  Cité Trois-Rivières JM. Laflamme  """  Roger Ménard Vianney Provencher JM. Laflamme  Cecil MacDonald Léopold Dionne	Longueur 76.9 64.0 81.0 51.1 63.5 63.7 113.9 111.8 235.7 113.9 111.7 70 70 70 66 80 80 80 80 80
-208 -209 -128 -127 -126 -12 -10	ii ii Ludger Duvernay ii ii	Mme Fernand Pothier Gérard Marcotte JM. Laflamme " " Gilles Lacroix	80 85 45.2 61.3 66 113 113
	Ludger Duvernay Nérée Beauchemin " " " " " " " " "	JM. Laflamme JM. Laflamme "" "" "" "" "" "" "" "" "" "" "" ""	104 100 65 60 60 60 50

## LUNDI, LE 30ième JOUR D'AVRIL 1956

180-118 -103 -104 -105 -106 -107 -108 -109	Nérée Beauchemin  "" "" "" "" "" "" "" "" "" "" "" ""	JM. Laflamme  ""  ""  ""  ""  ""  ""  ""  ""  ""	110 68 65 65 65 65 70
180-115 -116 -117 -118	180-112	JM. Laflamme "" "" ""	60 60 60 44.2
178-257 -258 -259 -260	Des Mélèzes " "	JM. Laflamme	119.7 72.1 72.1 88.2
178-288 178-280	178-282 (Des Saules)	Jean-Paul Diamond Joseph Nemec	112.6 228.9
178-228 178-238	178-227 (Des Saules)	Paul-H. Bellemare Joseph Nemec	117.7 116.9
			ADOPTE

Vente par M. Robert Laquerre à Les Produits de Ciment St-Maurice Ltée et intervention de la Cité

PROPOSE PAR: M. l'échevin Aimé LeFrançois

SECONDE PAR: M. l'échevin Edgar Duval

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité, un projet d'acte préparé par Me J.-Cyprien Sawyer, notaire, par lequel M. Robert Laquerre vend à Les Produits de Ciment St-Maurice Limitée, un terrain connu et désigné comme faisant partie du lot No 1119 (p.1119) du cadastre officiel de la Cité, avec bâtisses dessus construites, et dans lequel acte la Corporation de la Cité des Trois-Rivières intervient pour en approuver et ratifier la teneur, en même temps que pour relever M. André Laquerre des obligations qui lui furent imposées par un acte de vente à M. Robert Laquerre, en date du 16 août 1955, passé devant Me J.-Cyprien Sawyer, notaire, et enregistré sous le No 190771, la Cité se réservant toutefois les droits de préférence mentionnés dans un acte de vente passé devant Me J.-A. Villeneuve, notaire, en date du 7 mars 1951 et enregistré sous le No 167484. Le tout sujet aux clauses, conditions et stipulations mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

La séance est ensuite levée.

Sargu danning

## LUNDI, LE 7ième JOUR DE MAI 1956

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville lundi, le 7ième jour de mai, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent cinquante-six, à dix heures et demie de l'avant-midi, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Son Honneur le Maire: Messieurs les Echevins: Laurent PARADIS Fernand GONEAU Edgar DUVAL BOURGET Gérard Gäston **VALLIERES** J.-Amédée DESRUISSEAUX

Le procès-verbal de la séance régulière du 30 avril 1956 est lu et adopté.

Compte rendu séance du 30 avril 1956

PROPOSE PAR: M. l'échevin F. Goneau

SECONDE PAR: M. l'échevin Gaston Vallières

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 30 avril 1956, et qui vient d'être lu au Conseil, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Comptes payés mars 1956 PROPOSE PAR: M. l'échevin Gérard Bourget

SECONDE PAR: M. l'échevin Edgar Duval

Que le bordereau de comptes, listes de paie, etc., pour le mois de mars 1956, au montant total de \$205,589.91, soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Comptes à payer mars 1956

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

SECONDE PAR: M. l'échevin Edgar Duval

Que les comptes à payer pour le mois de mars 1956, au montant total de \$39,944.95, soient acceptés et approuvés à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Quittance en faveur de Succ. Dame Marie-Louise Turcotte Marchildon

PROPOSE PAR: M. l'échevin Edgar Duval

SECONDE PAR: M. l'échevin Gérard Bourget

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité, un acte de quittance préparé par Me Léo Leblanc, notaire, et qui vient d'être lu au Conseil, en faveur de la Succession Dame Marie-Louise Turcotte Marchildon, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières donne quittance et mainlevée de la rente capitalisée affectant le lot No 1655 du cadastre officiel de la Cité des Trois-Rivières.

ADOPTE

La séance est ensuite/levée.

#### LUNDI, LE 14ième JOUR DE MAI 1956

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville lundi, le 14ième jour de mai, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent cinquante-six, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Son Honneur le Maire: Messieurs les Echevins: Laurent PARADIS
André PELLETIER
Fernand GONEAU
Aimé LEFRANÇOIS
Edgar DUVAL
Gérard BOURGET
Gaston VALLIERES

Le procès-verbal de la séance régulière du 7 mai 1956 est lu et adopté.

Compte rendu de la séance du 7 mai 1956 PROPOSE PAR: M. l'échevin Gérard Bourget

SECONDE PAR: M. l'échevin Edgar Duval

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 7 mai 1956, et qui vient d'être lu au Conseil, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Vente de terrain à M. Maurice Landry PROPOSE PAR: M. l'échevin F. Goneau

SECONDE PAR: M. l'échevin André Pelletier

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité, un acte de vente préparé par Me Lionel Martin, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières vend à M. Maurice Landry le lot No 59 de la subdivision officielle du lot No 25 (25-59) du cadastre officiel de la Cité, pour le prix de \$265.00 qui a été entièrement versé à la Cité; le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

Quittance mutuelle entre la Cité et M. Marcel Laflamme

PROPOSE PAR: M. l'échevin Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. l'échevin Aimé LeFrançois

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité, un acte de quittance mutuelle préparé par Me Roger Paquin, notaire, et qui vient d'être lu au Conseil, entre la Corporation de la Cité des Trois-Rivières et M. J.-Marcel Laflamme, conformément à un acte en date du 21 juin 1955, passé devant Me Roger Paquin, notaire, et enregistré sous le No 189,344, et à un autre acte en date du 30 décembre 1955, passé devant Me Roger Paquin, notaire, et enregistré sous le No 192,562.

ADOPTE

Séance ajournée au 16 mai 1956 IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Gérard Bourget

SECONDE PAR: M. l'échevin Gaston Vallières

Que la séance régulière de lundi, le 14 mai, soit ajournée à mercredi, le 16 mai 1956, à 8:00 hres p.m.

#### MERCREDI, LE 16ième JOUR DE MAI 1956

Advenant 8:00 heures du soir, mercredi, le 16 mai 1956, la séance régulière du 14 mai se continue.

Etaient présents:

Messieurs les Echevins:

André PELLETIER
Fernand GONEAU
Aimé LEFRANÇOIS
Edgar DUVAL
Gérard BOURGET
Joseph-T. GUAY

Gaston VALLIERES
J.-Amédée DESRUISSEAUX

Avis de motion règ. 208 abrogé

Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai un règlement rescindant et abrogeant le règlement No 208 autorisant le Conseil à faire ou à faire faire certains travaux d'aqueduc et à emprunter la somme de \$917,000.00 à ces fins.

Lu en Conseil ce 16ième jour de mai 1956

(signé) Gérard Bourget

Avis de motion règ. 209 abrogé Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai un règlement rescindant et abrogeant le règlement No 209 autorisant le Conseil à faire ou à faire faire certains travaux d'égout et à emprunter la somme de \$1,023,000.00 à ces fins.

Lu en Conseil ce 16ième jour de mai 1956.

(signé) Gérard Bourget

Avis de motion - règ. 211 rescindé

Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai un règlement rescindant et abrogeant le règlement No 211 créant un fonds industriel n'excédant pas \$500,000.00.

Lu en Conseil ce l6ième jour de mai 1956.

(signé) Gérard Bourget

La séance est ensuite levée.

GREFFIER

## MARDI, LE 22ième JOUR DE MAI 1956

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville mardi, le 22ième jour de mai, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent cinquante-six, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Son Honneur le Maire: Messieurs les Echevins:

Laurent PARADIS
André PELLETIER
Fernand GONEAU
Aimé LEFRANÇOIS
Edgar DUVAL
Gérard BOURGET
Joseph-T. GUAY

J.-Amédée DESRUISSEAUX

Le procès-verbal de la séance régulière du 14 mai 1956 est lu et adopté.

Règlement No 208-a - adoption PROPOSE PAR: M. l'échevin Gérard Bourget

SECONDE PAR: M. l'échevin Jos. Guay

Que le règlement intitulé No 208-a, règlement abrogeant le règlement No 208, soit lu une première et une deuxième fois, passé et adopté.

ADOPTE

Règlement No 209-a - adoption PROPOSE PAR: M. l'échevin Gérard Bourget

SECONDE PAR: M. l'échevin Jos. Guay

Que le règlement intitulé No 209-a, règlement abrogeant le règlement No 209, soit lu une première et une deuxième fois, passé et adopté.

ADOPTE

Règlement No 211-a - adoption PROPOSE PAR: M. l'échevin Gérard Bourget

SECONDE PAR: M. l'échevin Jos. Guay

Que le règlement intitulé No 211-a, règlement abrogeant le règlement No 211, soit lu une première et une deuxième fois, passé et adopté.

ADOPTE

Compte rendu séance du 14 mai ajournée au 16 - adoption

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

SECONDE PAR: M. l'échevin Jos. Guay

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente lundi et mercredi, les 14 et 16 mai 1956, et qui vient d'être lu au Conseil, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Contrat entre la Cité et Shaw. W.& Power re: droit de passage

PROPOSE PAR: M. l'échevin Aimé LeFrançois

SECONDE PAR: M. l'échevin Edgar Duval

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité, un contrat sous seing privé en vertu duquel The

### MARDI, LE 22ième JOUR DE MAI 1956

Shawinigan Water and Power Company accorde à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières l'autorisation d'occuper et d'utiliser pour fins de droit de passage, une lisière de terrain faisant partie du lot No 2 de la subdivision officielle du lot No 181 (181-p.2) du cadastre officiel de la paroisse des Trois-Rivières; le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

Condoléances - re: décès de M. J.-Edouard Vallières Les membres du Conseil de la Cité des Trois-Rivières ayant appris avec un profond regret la mort accidentelle de M. Joseph-Edouard Vallières, père de leur collègue, M. l'échevin Gaston Vallières;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

SECONDE PAR: M. l'échevin Jos. Guay

Que le Conseil, tant en son nom qu'en celui de tous les citoyens des Trois-Rivières, prie Madame Vallières, M. l'échevin Gaston Vallières, ainsi que les membres de la famille, de bien vouloir agréer l'expression de ses plus vives et sincères condoléances.

ADOPTE

Condoléanres re: décès de Mme Roméo Girard Les membres du Conseil de la Cité des Trois-Rivières regrettant vivement la mort de Madame Roméo Girard, épouse de M. Roméo Girard, comptable de la Cité;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Aimé LeFrançois

SECONDE PAR: M. l'échevin Edgar Duval

Que le Conseil prie M. Roméo Girard, ainsi que les membres de sa famille, de bien vouloir agréer l'expression de ses plus sincères condoléances.

ADOPTE

Vente de terrain à M. Gérard Yergeau PROPOSE PAR: M. l'échevin F. Goneau

SECONDE PAR: M. l'échevin André Pelletier

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un acte de vente préparé par Me Jean-Paul Bérard, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières vend à M. Gérard Yergeau le lot No 69 de la subdivision officielle du lot No 25 (25-69) du cadastre officiel de la Cité, pour le prix de \$265.00 payable comptant; le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

Mutations immobilières d'avril 1956 Vu le rapport ci-joint concernant les mutations immobilières dont les titres ont été enregistrés dans le cours du mois d'avril 1956;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin F. Goneau

SECONDE PAR: M. l'échevin André Pelletier

Que le Trésorier de la Cité soit autorisé à effectuer les changements contenus dans le rapport annexé à la présente résolution, conformément à la loi.

MARDI, LE 221ème JOUR DE MAI 1956

La séance est ensuite levée.

Largy January

Zio Mairi

## LUNDI, LE 28ième JOUR DE MAI 1956

La séance régulière de lundi soir, 28 mai 1956, est ajournée à mardi soir, le 29 mai 1956, à huit heures, par Messieurs les Echevins Edgar Duval et Gérard Bourget, une demiheure après constatation du défaut de quorum.

#### MARDI, LE 29ième JOUR DE MAI 1956

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville mardi, le 29ième jour de mai, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent cinquante-six, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Messieurs les Echevins:

André PELLETIER
Fernand GONEAU
Aimé LEFRANÇOIS
Edgar DUVAL
Gérard BOURGET
Joseph-T. GUAY
J.-Amédée DESRUISSEAUX

Le procès-verbal de la séance régulière du 22 mai 1956 est lu et adopté.

Compte rendu séance du 22 mai 1956 PROPOSE PAR: M. l'échevin Jos. Guay

SECONDE PAR: M. l'échevin Gérard Bourget

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente les 22 et 25 mai 1956, et qui vient d'être lu au Conseil, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Vente de terrains à la Coopérative Le Castor PROPOSE PAR: M. l'échevin F. Goneau

SECONDE PAR: M. l'échevin André Pelletier

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité, un acte de vente préparé par Me Léo Leblanc, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières vend à la Coopérative d'Habitation Le Castor, les lots Nos 153, 154, 155, 156 et 157 de la subdivision officielle du lot No 25 (25-153, 154, 155, 156 et 157) du cadastre officiel de la Cité, pour le prix de \$1,325.00 payable comptant; le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

Vente de terrains à M. Marcel Laflamme PROPOSE PAR: M. l'échevin Edgar Duval

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité, un acte de vente préparé par Me J.-A.-Donat Chagnon, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières vend à M. J.-Marcel Laflamme les lots Nos 252, 253, 255, 258, 259 et 260 de la subdivision officielle du lot No 178 (178-252, 253, 255, 258, 259 et 260) du cadastre officiel de la paroisse des Trois-Rivières, pour le prix de \$450.00 payable comptant; le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil.

## MARDI, LE 291ème JOUR DE MAI 1956

Construction de trottoirs - Notre-Dame de la Paix

PROPOSE PAR: M. l'échevin Edgar Duval

SECONDE PAR: M. l'échevin Gérard Bourget

Que l'Ingénieur de la Cité soit autorisé à construire, aux frais des propriétaires, un trottoir en front des lots ci-après désignés, sur une longueur totale de 17,674 pieds, à \$2.00 du pied linéaire, représentant un montant de \$35,348.00 devant être payé par la Cité en attendant le remboursement du coût de ces trottoirs par les propriétaires riverains, conformément à l'article 98 de la charte de la Cité et de son règlement No 14-A et ses amendements concernant les trottoirs.

Nos cadastre	Rue	Propriétaire	Longueur
177-1	Des Récollets	Corp. Cité Trois-Rivières	101.3
-2	11	Henri Houde	64.9
<b>-</b> 3	11	Willie St-Louis	55.0
<b>-1</b> 6	11	Didace Dupuis	51.3
-17	11	Arthur Milette	45
-18	11		51.3 45 45 48.6
177-19	11	Arthur Comeau	45
178-1	11	Mlle Madeleine Julien	48.6
-p.12	11	"	50.9 48
-13	11	Noël Dupuis	48
-14	11	Lionel Côté	48
<b>-</b> 15	11 11	Claude Champagne	48
-16	t1 11	Jos. Davidson	40
-39	11	Rodolphe Paquin	50.8
-40	** **	Arthur Perreault	49
-41	;; 11	Nelson Denis	49
-42	 11	Roland Abbott	<del>4</del> 9
<b>-</b> 43	;; 11	Napoléon René Armand Marcouiller	22 23
<b>-</b> 63	11	Alphonse Dubé	118
-64 -65	tt .	Edgar Doucet	499934 49993488 4848
<b>-</b> 66	<b>11</b>	Wilbrod Gravel	48
-67	ŧŤ	Philippe Nadeau	40
	Michel Bégon	Willie St-Louis ,	101.2
177 <b>-</b> 3 -4	Michel Bégon	Rodolphe Fleurant	36.9
<u>-</u> 5	11	Rodolphe Janvier	52.5
<b>-</b> 5 <b>-</b> 6	11	Rosaire Simard	52.5
-7	<b>tt</b>	Armand Longval	52.5
-7 -8	<b>11</b>	Ubald Gélinas	52.5
-p.9	tt 	"	7.5
<b>-</b> p.9	11 	Arthur Comeau	45.0
-10	ti ti		52.5
-11	i	Emile Houde	52.5
-12	11		52.5 100
-14	11	Lionel Houde Laurent Godon	100
-43 -45	11	Ls-Geo. Pratte	50
-46	ii	Henri Grenier	50
-47	11	"	50
– <u>1</u> 1.Ř	it	Laurent Godon	50
-49 -50 -51 -52	ń	Elizée St-Louis	50 50 50
-50	11	Wilfrid Charland	50
<del>-</del> 51	11	11	50 50 50
-52	<b>11</b>	Josaphat Beaupré	50
177-p.53	11 	Ls-Geo. Dumont	50
177-p.53	# #	Harvey Ricard	50
177-16	n û	Didace Dupuis	101.2
-20	n H	Philippe Boisvert	55•5 45
-21 -20		Arthur Milette	40 40
-22 -23	ń	André Boissonneault	
-23 -24	11	Albert Dallaire	51 51 51 51 51
-2 <u>5</u>	Ĥ	William Willard	51
-26	<b>t1</b>	Roland Young	51
-27	íi 7	William St-Louis	51
-28	ii .	William St-Louis	51 50
-p.29	11.	Georges Garceau	50

## MARDI, LE 29ième JOUR DE MAI 1956

	MARDI, LE 291en	ie 100K DE MAI 1990	
177-p.29	Michel Bégon	Alcide Houle	50
-60	11 2 3 3 3 3 3	Ls-Geo. Pratte	100
<del>-</del> 83	Ħ	Arthur Godon	50
-82	11	Fernand Dubé	50
-81	11	Hertel Piché	50
-80	11	Alphonse Dubé	50
<b>-</b> 79	11	Gérard Charland	50
-78	11		50
-77	. II	Hervé St-Louis	50
-76	# : #	Alphonse Dubé	50
177-75		Ernest Plante	100
•	De Grand Mesnil	Mlle Madeleine Julien	
-2 -4 -56 -7 -90 -85	11	Florian Beaudet	52.9
<del>-</del> 3	11	Mlle Madeleine Julien	51 51
- <del>4</del> -5	'n	Ruby Colbert Antonio Paquin	21 21
<b>-</b> 6	***************************************	Henri Gendron	51
<b>-7</b>	tī	Roger Monie	51 51 51 51
<u>-</u> ģ	Ħ	Pierre Leblanc	51
<b>-</b> 0	11	Hector L'Espérance	51
-10	tt	Arthur Chiasson	100
-85	11	Alphonse Dubé	100
-86	n	Vve Daniel Gravel	50
-87	n	Mlle Evelina Germain	50
-88	11	Arthur Chiasson	50
<b>-</b> 89	11	Willie Champagne	50
-90	11	Gérard Charland	50
-91	11	Arthur Comeau	50
-92	11		50
<del>-</del> 93		Alcide Leclerc	50
-94 178-p.12	n .	Albert Jalbert Mlle Madeleine Julien	100 51.2
-p.12	11	Arthur Comeau	50
-17	ti	Commiss. Scol. des TR.	52
-18	ii .	11	45
<del>-</del> 19	tt .	11	45
-20	ti	11	51.5
-21	11	. 11	51.5
-55	11	11 11	51.5
-23	17 11	11	51.5
-24	11	4 11	51.5
<b>-2</b> 5 <b>-</b> 96	11	Corp. Cité TRivières	100
-121	tt	corp. Ofte 1. Rivieres	50
-120	11	II .	50
-119	11	Mme Ubald Dumont	50
-118	n .	Emilien Lemerise	50
-117	11	Mme Ubald Dumont	50
-116	**	Emery Hubert	50
<b>-11</b> 5	11 11	Marcel Trahan	50 50
-114 -112	 11	Alphonse Dubé	50 100
-113 178-16	De Labadie	Jos. Davidson	101.2
-36	De Labadie	Commission Scol. TR.	53.9
<del>-</del> 35	11	11	51.5
-34	ti .	n	51.5
-35 -34 -33 -32 -31	11	n 	51.5
-32	11 11	tt n	51.5
-31	11	ri	51.5
-30	n		51.5
-29 -100	î	Corp. Cité TRivières	100 100
-100 -101	ίΪ	Corp. Orea I. Tryreres	50
-101 -102	ŧĨ	tt	50
-102	II .	Corp. Episcopale de T.R.	50 50
-104	18	Arthur Provencher	50
<del>-</del> 105	n	Mme Ubald Dumont	50
-106	11	Urbain Desfossés	50
-107	u	Victor Bélair	50
-108	ll .	Marcel Alain	50

# MARDI, LE 29ième JOUR DE MAI 1956

	MANDI, IE 291eme	100K DE MAI 1950	
179_100	Do Iobodio	Adrien Ouellette	100
178-109	De Labadie	Rodolphe Paquin	101.2
<b>-</b> 39 <b>-</b> 44	tt	Napoléon Paquin	50.4
<b>-</b> 45	11	Mlle Madeleine Julien	43
-46	11	Eugène Doucet	43
-47	11	Mme Donat Cochrane	54
-48	11	Alphonse Dubé	54 54 54 54
<del>-</del> 49	tt	Rodolphe Carpentier	54
<del>-</del> 50	· tt	Corp. Episcopale de TR.	54
<del>-</del> 51	tt	11	100
-123	11	11	200
-140	n 	Fernand Blais	50
<b>-</b> 139	11	Alphonse Dubé	50
<b>-</b> 138	11 11	Lucien Bouchard	50
-137	11	Charles Bouchard	50
-136	11	Roch Chauvette	50
-135	 II	Emery Giroux	50 100
-134		Arthur Comeau Napoléon René	101.2
	Antoine Polette	Lucien Tessier	45.8
-61 60	11	Adrien Ouellette	
<b>-</b> 60	11	Léo Doucet	54
-59 -58 -57	11	Adrien Ouellette	54
-50 -57	11	André Champagne	54
<b>-</b> 56	11	André Pepin	54
-55	11	Corp. Episcopale des TR.	54 54 554 554 100
-123	11	n n	200
-124	11	Lionel Lamy	50
-125	tt .	Joseph Duval	50
-126	11	Dominique Bégin	50
-127	ii 	Wilfrid Richer	50 50 50
-128	11 11	Marcel St-Germain	50
-129	11	Arthur Comeau	50 100
-130 -63 -68		Ubald Gélinas	101.2
<del>-</del> 63	11	Armand Marcouiller Léo Gosselin	48.4
-69	ű	Honoré Toupin	45
-70	tt	Oliva Boisvert	53
-71	11	Josaphat Boisvert	53 53 53 50 50 100
-72	11	Gérard Bédard	53
<b>-</b> 73	11	Ernest Milette	53
-p.74	n	Mme Alfred Ayotte	50
-p.74	<b>!!</b>	Hervé Houle	50
-142	11 11	Mlle Rose-Alice Germain	100
-167	11	Théode Martel	50 50
-166	ii	Zotique Provost Mme Ubald Dumont	50 50
-165 -164	11	Emery Hubert	50 50 50 50 50
-163	11	Albert Croteau	50
-162	11	Napoléon René	50
-161	tt	Alexandre Laverdure	50
-160	11	Emery Hubert	50
<b>-1</b> 59	H .	Philippe Nadeau	100
-67	Séverin Ameau	Philippe Nadeau	101.2
-83	11	JAlfred Vallières	50.0
-82 -81	11	Mme Louis Champagne Edgar Abbott	53 53
-80	11	Alfred Champagne	53
<del>-</del> 79	tt	Hector Houle	53
-78	tt .	Mme Alcide Leclerc	56.8 53 53 53 53 53
-146	11	Mme Lucien Morrissette	100
-147	<b>!!</b>	Ubald Gélinas	50 50
-148	11 ••	Philippe Nadeau	50
-149	ti ñ	Lorenzo Laplante	50
-150	11	Mme Jos. Bédard	50 50
-151 -150	11	Napoléon Drouin Félix Raymond	50
-152 -153	11	Arthur Godon	50
-153 -154	ń	Charles Déry	50 50 50 50 50 50 50
-p.155	11	Majorique Barolet	50
-p.155	11	Alphonse Dubé	50

# MARDI, LE 291ème JOUR DE MAI 1956

P-177	Aubuchon	Lucien Houde	100
177-13	11	Lionel Houde	59.2
-14	tt	II .	
<b>-</b> 29	11	Alcide Houle	59.2 46
-30	Ħ	Ernest Gamache	46
-31	11	Mlle Marie-Jeanne Gravel	46
-32	11	Henri-Paul Giroux	46
178-10	11	Arthur Chiasson	48
-25	11	Commission Scol. des T.R.	46.4
-26	II 	II	46.4
-27	11		46.4
-28	tt 	Π Ξ	46.4
<del>-</del> 29	11	ii -	46.4
-51 -52 -53 -54 -55 -74	#	Corp. Episcop. des T.R.	45.6
<del>-</del> 52	11	11 	45.6
<b>-</b> 53	11	и Э	45.6
-54	11		45.6
<del>-</del> 55	<b>11</b>	" <b>!!</b>	45.6
-74	11	Hervé Houle	47.2
<del>-</del> 75	ti .	Charles Dubé	47.2
-76	tī .	Sévère Gélinas	47.2
-77	tt	Chs-Ed. St-Jean	47.2
178-78	tt	Mme Alcide Leclerc	47.2
P-177	ti .	Alcide Houle	100
177-42	II .	Norbert Dontigny	59.2
-43	11	Laurent Godon	59.2
-60	<b>11</b>	Ls-Geo. Pratte	46
-61	11	TI .	46
-62	**	Mme Vve Oscar Marcoux	46
<b>-6</b> 3	11	Alphonse Dubé	46
178-85	†† ††		48
-96	11	Corp. Cité des T.R.	46.4
-97	ii		46.4
<b>-</b> 98	îi	 Ñ	46.4
-99	11	û	46.4 46.4
-100	**		228
-123	11	Corp. Episcopale des T.R. Mlle Rose-Alice Germain	47.2
-142 -143	11	Jos. Alex. Bellavance	47.2
-143 -144	ti .	Roch Chauvette	47,2
-145	11	Amédée Bellemare	47.2
-145 -146	11	Mme Lucien Morrissette	47.2
17 <b>7-</b> 56	Vézina	Maurice Drouin	54.6
-55	11	Ubald Gélinas	54.6
-55 -54 -53 -75	tt	François Gélinas	54.6
-53	11	Harvey Ricard	54.6
<del>-</del> 75	11	Ernest Plante	46.0
-74	11	Corp. Cité TRivières	46.0
<del>-</del> 73	ţ1	Benoît Gauthier	46.0
177-72	11	Alphonse Dubé	46.0
178-94	<b>11</b>	Albert Jalbert	48.0
-113	11	Alphonse Dubé	46.4
-112	ii	Emery Hubert	46.4
-111	ri ti	Ernest Girard	46.4
-110	11	•	46.4 46.4
<b>-1</b> 09	 11	Adrien Ouellette	
-134		Arthur Comeau	45.6
-133	" "	Gédéon Fréchette Mlle Madeleine Julien	45.6 45.6
-132 -131	11	Chs-Ed. Michel	45.6
-131 -130	11	Ubald Gélinas	45.6
-130 -159	T1	Philippe Nadeau	47.2
-158	tt	Armand Bégin	47.2
-157	tt	Jos. Daigle	47.2
-156	11	François Boisvert	47.2
<b>-</b> 155	ţt	Alphonse Dubé	47.2
P-26	Bellefeuille	JC. Malone	517
P-11	11	11	522.3
P-9_	11	Webster & Horsfall	163
25-89	Ste-Marguerite	Léo Plouffe	145.8

# MARDI, LE 29ième JOUR DE MAI 1956

25-90	Ste-Marguerite	Guy Blais	113.9
25-192	ιī	Roger Caron	151.1
25 <b>-</b> 196	.11	André Milette	119.2
25-90	Guimont	Guy Blais	106.6
25-192	11	Roger Caron	46.0
25-196	Père Daniel	André Milette	112.6
1119-957	Terrasse Berlinguet	Aluminum Rolling Mills Ltd.	114
<b>-</b> 958	n	André Piché	100
<b>-</b> 959	11	11	136
- 960	n	Aluminum Rolling Mills Ltd.	128
-961	11	Chs. R. Whitehead	70

ADOPTE

La séance est ensuite levée.

Large Janing GREFFIER

### LUNDI, LE 4ième JOUR DE JUIN 1956

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville lundi, le 4ième jour de juin, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent cinquante-six, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Son Honneur le Maire: Messieurs les Echevins: Laurent PARADIS
André PELLETIER
Fernand GONEAU
Aimé LEFRANÇOIS
Gérard BOURGET
Joseph-T. GUAY
Gaston VALLIERES
J.-Amédée DESRUISSEAUX

Le procès-verbal de la séance régulière du 29 mai 1956 est lu et adopté.

Avis de motion - règ. 13 - station-nement rue Cartier

Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai un règlement amendant le règlement No 13 concernant les places publiques et les rues, pour prohiber le stationnement sur le côté nord de la rue Cartier, entre les rues Bonaventure et Antoine Desrosiers.

Lu en Conseil ce 41ème jour de juin 1956.

(signé) Aimé LeFrançois

Avis de motion - règ. 191 - zonage

Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai un règlement modifiant le règlement No 191 en y ajoutant de nouvelles zones résidentielles et commerciales dans les territoires de la Cité.

Lu en Conseil ce 4ième jour de juin 1956.

(signé) J.-Amédée DesRuisseaux

Compte rendu séance du 29 mai 1956

PROPOSE PAR: M. l'échevin Aimé LeFrançois

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 29 mai 1956, et qui vient d'être lu au Conseil, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Convention entre la Cité et Steinberg's Limited re: marquise PROPOSE PAR: M. l'échevin Jos. Guay

SECONDE PAR: M. l'échevin F. Goneau

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer, en triplicata, pour et au nom de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, une convention sous seing privé, par laquelle la Cité permet à Steinberg's Limited de construire et maintenir une marquise au-dessus du trottoir au No 1650 de la rue Royale, moyennant le paiement d'un loyer de \$8.25 par année, à compter du ler janvier 1956, le tout sujet aux autres conditions mentionnées dans la dite convention qui vient d'être lue au Conseil.

LUNDI, LE 41ème JOUR DE JUIN 1956

Comptes payés

PROPOSE PAR:

SECONDE PAR:

M. l'échevin Gérard Bourget

pour

avril

1956

Que le bordereau de comptes, listes de paie, etc., pour le mois d'avril 1956, au montant total de \$520,771.84, soient

acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

M. l'échevin Jos. Guay

ADOPTE

Comptes à payer pour avril 1956

PROPOSE PAR: M. l'échevin Jos. Guay

SECONDE PAR: M. l'échevin Gérard Bourget

Que les comptes à payer pour le mois d'avril 1956, au montant total de \$43,568.89, soient acceptés et approuvés à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Stationnement restreint à 60 min. en face de 1'Institut de Sécurité

M. l'échevin Gaston Vallières PROPOSE PAR:

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

Que le Directeur de la Police soit autorisé à installer des enseignes restreignant le stationnement à 60 minutes sur le côté est de la rue Jean Nicolet, en front de l'Institut de Sécurité, depuis la rue St-Maurice, sur une distance d'environ 100 pieds.

Vente de terrain à M. Léo Plouffe

PROPOSE PAR: M. l'échevin F. Goneau

M. l'échevin Gaston Vallières SECONDE PAR:

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité, un acte de vente préparé par Me Léo LeBlanc, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières vend à M. Léo Plouffe le lot No 89 de la subdivision officielle du lot No 25 (25-89) du cadastre officiel de la Cité, pour le prix de \$265.00 payable comptant, le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

La séance est ensuite levée.

### LUNDI, LE 11ième JOUR DE JUIN 1956

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville lundi, le llième jour de juin, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent cinquante-six, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Son Honneur le Maire: Messieurs les Echevins: Laurent PARADIS
André PELLETIER
Fernand GONEAU
Aimé LEFRANÇOIS
Edgar DUVAL
Gérard BOURGET
Joseph-T. GUAY
J.-Amédée DESRUISSEAUX

Le procès-verbal de la séance régulière du 4 juin est lu et adopté.

Avis de motion maintenu re: règ. 191-3

M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux déclare qu'il ne peut proposer le règlement dont il a donné avis le 4 juin 1956, règlement modifiant le règlement No 191 en y ajoutant de nouvelles zones résidentielles et commerciales dans les territoires de la Cité, mais qu'il le proposera à la prochaine assemblée.

Avis de motion re: règ 13- noms de rues, etc.

Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai un règlement amendant le règlement No 13 concernant les places publiques et les rues, pour donner des noms à certaines rues, pour décréter boulevard, la rue Papineau, et pour prohiber le stationnement sur le côté ouest de la rue St-Paul, entre les rues St-Martin et St-Maurice.

Lu en Conseil ce llième jour de juin 1956.

(signé) Aimé LeFrançois

Règlement 13-AAZ-63 re: stationnement rue Cartier adoption PROPOSE PAR: M. l'échevin Aimé LeFrançois

SECONDE PAR: M. l'échevin Edgar Duval

Que le règlement intitulé No 13-AAZ-63, règlement amendant le règlement No 13 concernant les places publiques et les rues, pour prohiber le stationnement sur une partie de la rue Cartier, soit lu une première et une deuxième fois, passé et adopté.

ADOPTE

Compte rendu séance du 4 juin 1956 PROPOSE PAR: M. l'échevin Gérard Bourget

SECONDE PAR: M. l'échevin Jos. Guay

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 4 juin 1956, et qui vient d'être lu au Conseil, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Vente de terrain à M. Marcel Levasseur PROPOSE PAR: M. l'échevin F. Goneau

SECONDE PAR: M. l'échevin André Pelletier

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité, un acte de vente préparé par Me Lionel Martin, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières

#### LUNDI, LE 11ième JOUR DE JUIN 1956

vend à M. Marcel Levasseur le lot No 73 de la subdivision officielle du lot No 25 (25-73) du cadastre officiel de la Cité, pour le prix de \$265.00 payable comptant, le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

Vente de terrain à

M. Gaston

Perreault

PROPOSE PAR: M. l'échevin F. Goneau

SECONDE PAR: M. l'échevin André Pelletier

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité, un acte de vente préparé par Me Léo LeBlanc, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières vend à M. Gaston Perreault le lot No 64 de la subdivision officielle du lot No 25 (25-64) du cadastre officiel de la Cité, pour le prix de \$265.00 payable comptant; le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

Vente de terrain à M. Jacques Bellerose PROPOSE PAR: M. l'échevin André Pelletier

SECONDE PAR: M. l'échevin F. Goneau

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité, un acte de vente préparé par Me Léo LeBlanc, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières vend à M. Jacques Bellerose le lot No 79 de la subdivision officielle du lot No 25 (25-79) du cadastre officiel de la Cité, pour le prix de \$265.00 payable comptant; le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

Bell
Telephone
re: déplacement
de
poteaux

ATTENDU que The Bell Telephone Company of Canada a obtenu, par la loi 43 Victoria, chapitre 67, une charte lui permettant de construire, élargir et entretenir des lignes de téléphone le long de, à travers ou sous toute rue, chemin, pont ou cours d'eau, pourvu que la dite Compagnie ne gêne en rien la circulation publique dans ces rues, chemins, etc.;

ATTENDU que la dite Compagnie, dans l'interprétation de cette loi, prétend qu'une fois ces poteaux posés dans les rues, avec le consentement légal d'une municipalité, elle ne peut être appelée à les déplacer, à la demande de la municipalité, dans les cas d'élargissement de rues, à moins que la municipalité ne paie les frais de déplacement;

ATTENDU que cet état de choses devient de plus en plus onéreux pour les municipalités appelées, surtout depuis quelques années, à élargir de nombreuses rues pour aider à la circulation publique toujours grandissante;

ATTENDU que le coût de tout ou d'une partie du coût des déplacements doit être supporté par les contribuables de la municipalité, à même les taxes qu'ils paient, même s'ils ne sont pas des abonnés de la Compagnie;

ATTENDU que la Compagnie opère à profit pour ses actionnaires;

ATTENDU que les municipalités opèrent sans profit, dans le seul intérêt des contribuables;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Gérard Bourget

SECONDE PAR: M. l'échevin Jos. Guay

#### LUNDI, LE 11ième JOUR DE JUIN 1956

Que l'Union des Municipalités de la Province de Québec et la Fédération Canadienne des Maires du Canada prient instamment le Gouvernement Fédéral d'amender la charte de la Compagnie du Bell Telephone de façon à ce que cette dernière soit appelée, seule, à défrayer le coût de déplacement des poteaux, nécessité par les arrondissements de coins ou les élargissements de rues, quand les travaux sont faits dans le but d'aider à la circulation publique.

ADOPTE

La séance est ensuite levée.

#### MARDI, LE 26ième JOUR DE JUIN 1956

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville mardi, le 26ième jour de juin, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent cinquante-six, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Son Honneur le Maire: Messieurs les Echevins: Laurent PARADIS
André PELLETIER
Fernand GONEAU
Aimé LEFRANÇOIS
Edgar DUVAL
Gérard BOURGET
J.-Amédée DESRUISSEAUX

Le procès-verbal de la séance régulière du 11 juin 1956 est lu et adopté.

Avis de motion - règ. 13 re: noms de rues et cir-culation

Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai un règlement amendant le règlement No 13 concernant les places publiques et les rues, pour donner des noms à certaines rues, pour décréter boulevard la rue Papineau et pour prohiber le stationnement sur le côté ouest de la rue St-Paul, entre les rues St-Martin et St-Maurice et sur le côté est de la rue Hertel, entre les rues Des Ursulines et Hart.

Lu en Conseil ce 26ième jour de juin 1956.

(signé) Aimé LeFrançois

Règlement 191-3 re: zonage adoption PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

SECONDE PAR: M. l'échevin Aimé LeFrançois

Que le règlement intitulé No 191-3, règlement amendant le règlement No 191 établissant des zones résidentielles et commerciales dans la Cité, soit lu une première et une deuxième fois, passé et adopté.

ADOPTE

Compte rendu de la séance du ll juin - adoption

PROPOSE PAR: M. l'échevin F. Goneau

SECONDE PAR: M. l'échevin André Pelletier

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 11 juin 1956, et qui vient d'être lu au Conseil, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Comptes payés pour le mois de mai 1956 PROPOSE PAR: M. l'échevin Aimé LeFrançois

SECONDE PAR: M. l'échevin Edgar Duval

Que le bordereau de comptes, listes de paie, etc., pour le mois de mai 1956, au montant total de \$1,059,032.18, soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

#### MARDI, LE 26ième JOUR DE JUIN 1956

Comptes à payer

PROPOSE PAR:

M. l'échevin Aimé LeFrançois

pour le

SECONDE PAR:

M. l'échevin Edgar Duval

mois de mai 1956

Que les comptes à payer pour le mois de mai 1956, au montant total de \$59,204.27, soient acceptés et approuvés à toutes

fins que de droit.

ADOPTE

Autorisation au

PROPOSE PAR:

M. l'échevin Gérard Bourget

Directeur

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

de la Police re:

stationnement

Que le Directeur de la Police soit autorisé à installer enseignes des enseignes restreignant le stationnement à 60 minutes sur le

côté est de la rue St-Paul, de la rue Des Commissaires à la rue

Ste-Geneviève.

ADOPTE

Bail entre la Cité et M. Bryand Bournival re: cha-let Ile St-

Quentin

PROPOSE PAR: M. l'échevin Gérard Bourget

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer, en du-plicata, pour et au nom de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, un bail en vertu duquel la Cité loue à M. Bryand Bournival le chalet appartenant à la Cité des Trois-Rivières et situé sur l'Ile St-Quentin, pour l'exploitation d'un restaurant, moyen-nant un loyer de \$181.00, pour la période du 24 juin au 10 septembre 1956, le tout sujet aux conditions mentionnées au dit bail qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

Formation en association -

PROPOSE PAR: M. l'échevin Gérard Bourget

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

Association des Clubs de Croquet de la Province Inc.

Que le Conseil donne son approbation à la requête de MM. Arthur Jacques, Edouard Roux, E. Riverin, Robert Dessureault, Arthur Gendron et autres, désirant se former en association sous le nom de "L'ASSOCIATION DES CLUBS DE CROQUET DE LA PROVINCE INC." conformément au chapitre 304 des Statuts Refondus de Québec 1941.

ADOPTE

Vente de terrain à M. Roger Morissette

M. l'échevin Aimé LeFrançois PROPOSE PAR:

SECONDE PAR: M. l'échevin Edgar Duval

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité, un acte de vente préparé par Me Léo LeBlanc, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières vend à M. Roger Morrissette le lot No 70 de la subdivision officielle du lot No 180 (180-70) du cadastre officiel de la paroisse des Trois-Rivières, pour le prix de \$330.00 payable comptant; tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

Vente de terrain à M. Aimé Dessureault

PROPOSE PAR: M. l'échevin Aimé LeFrançois

SECONDE PAR: M. l'échevin Edgar Duval

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité, un acte de vente préparé par Me Léo LeBlanc,

## MARDI, LE 26ième JOUR DE JUIN 1956

notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières vend à M. Aimé Dessureault le lot No 71 de la subdivision officielle du lot No 180 (180-71) du cadastre officiel de la paroisse des Trois-Rivières, pour le prix de \$353.30 payable comptant; le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

Vente de terrain à M. Jean Champagne PROPOSE PAR: M. l'échevin Aimé LeFrançois

SECONDE PAR: M. l'échevin Edgar Duval

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité, un acte de vente préparé par Me Léo LeBlanc, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières vend à M. Jean Champagne le lot No 61 de la subdivision officielle du lot No 180 (180-61) du cadastre officiel de la paroisse des Trois-Rivières, pour le prix de \$333.30 payable comptant; le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

Promesse de vente à M. J.-Ph. Lemay PROPOSE PAR: M. l'échevin Edgar Duval

SECONDE PAR: M. l'échevin Gérard Bourget

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité, un projet d'acte préparé par Me Jean-Paul Bérard, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières promet vendre à M. Jean-Philippe Lemay le lot No 74 de la subdivision officielle du lot No 177 (177-74) du cadastre officiel de la paroisse des Trois-Rivières, pour le prix de \$50.00, dont la somme de \$10.00 payable comptant et la balance en versements mensuels égaux et consécutifs de \$5.00 chacun; le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

Vente d'immeubles pour taxes PROPOSE PAR: M. l'échevin André Pelletier

pour taxes SECONDE PAR: M. l'échevin F. Goneau

Qu'il soit ordonné au Greffier de vendre à l'enchère publique, au bureau du Conseil, suivant la loi, les immeubles mentionnés au rapport du Trésorier, en date du 22 juin 1956, et que le Trésorier soit autorisé à enchérir à cette vente, pour le bénéfice de la Cité, conformément à l'article 572 de la Loi des Cités et Villes 1941.

ADOPTE

Convention PROPOSE PAR: M. l'échevin Gérard Bourget avec Tellier

et Grosleau SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

re: superstructure du pont Wayagamack

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en duplicata, pour et au nom de la Cité, une convention sous seing privé, entre la Corporation de la Cité des Trois-Rivières et MM. Laurent Tellier et Paul Grosleau, faisant affaires sous la raison sociale de Tellier et Grosleau, entrepreneur de cette Ville, par laquelle le dit entrepreneur s'engage à faire et parfaire tous les travaux de superstructure du pont de la Wayagamack, suivant les plans et devis préparés par J.A.M. Langlois & Cie, Ingénieurs Conseils, pour le prix de \$46,620.00; le tout conformément aux clauses,

## MARDI, LE 261ème JOUR DE JUIN 1956

conditions et stipulations mentionnées dans la dite convention qui vient d'être lue au Conseil. La dite somme de \$46,620.00 devant être prise à même les fonds généraux de la municipalité.

ADOPTE

La séance est ensuite levée.

### MARDI, LE 3ième JOUR DE JUILLET 1956

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville mardi, le 3ième jour de juillet, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent cinquante-six, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Son Honneur le Maire: Messieurs les Echevins: Laurent PARADIS
André PELLETIER
Fernand GONEAU
Edgar DUVAL
Gérard BOURGET
Gaston VALLIERES
J.-Amédée DESRUISSEAUX

Le procès-verbal de la séance régulière du 26 juin 1956 est lu et adopté.

Avis de motion re: vente de la Traverse

Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai un règlement autorisant le Conseil de la Cité à vendre à la Corporation du Pont de Trois-Rivières tous les meubles et immeubles du Service de la Traverse, au prix déterminé par la résolution du Conseil adoptée le 4 avril 1956.

Lu en Conseil ce 3ième jour de juillet 1956.

(signé) J.-Amédée DesRuisseaux

Règlement 13-AAZ-64 re: noms de rues et stationnement adoption PROPOSE PAR: M. l'échevin Gérard Bourget

SECONDE PAR: M. l'échevin Edgar Duval

Que le règlement intitulé No 13-AAZ-64, règlement amendant le règlement No 13 concernant les rues et les places publiques, soit lu une première et une deuxième fois, passé et adopté.

ADOPTE

Mutations immobilières de mai 1956

Vu le rapport ci-joint concernant les mutations immobilières dont les titres ont été enregistrés dans le cours du mois de mai 1956;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

SECONDE PAR: M. l'échevin Gaston Vallières

Que le Trésorier de la Cité soit autorisé à effectuer les changements contenus dans le rapport annexé à la présente résolution, conformément à la loi.

ADOPTE

Quittance re: rente capitalisée sur lots 388 et 389

PROPOSE PAR: M. l'échevin André Pelletier

SECONDE PAR: M. l'échevin F. Goneau

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité, un acte de quittance préparé par Me J.-A.-Donat Chagnon, notaire, et qui vient d'être lu au Conseil, par lequel la

## MARDI, LE 3ième JOUR DE JUILLET 1956

Corporation de la Cité des Trois-Rivières donne quittance et mainlevée de la rente capitalisée affectant les lots Nos 388 et 389 du cadastre officiel de la Cité des Trois-Rivières.

ADOPTE

La séance est ensuite levée.

Serger Garrier

Simile Le Francis Chi MAIRE

#### LUNDI, LE 9ième JOUR DE JUILLET 1956

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville lundi, le 9ième jour de juillet, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent cinquante-six, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Messieurs les Echevins:

André PELLETIER
Fernand GONEAU
Aimé LEFRANÇOIS
Edgar DUVAL
Gérard BOURGET
Joseph-T. GUAY
Gaston VALLIERES
J.-Amédée DESRUISSEAUX

Le procès-verbal de la séance régulière du 3 juillet 1956 est lu et adopté.

Règlement No 212 vente de la Traverse - adoption PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

SECONDE PAR: M. l'échevin Gérard Bourget

Que le règlement intitulé No 212, règlement autorisant la vente de l'actif de la Traverse à la Corporation du Pont de Trois-Rivières, soit lu une première et une deuxième fois, passé et adopté.

ADOPTE

M. l'échevin Jos. Guay se déclare dissident.

Referendum re: règ. 212 dates fixées PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

SECONDE PAR: M. l'échevin Gérard Bourget

Que les mercredi et jeudi, 8 et 9 août 1956, soient les jours fixés pour la votation des électeurs propriétaires, sur le règlement No 212, règlement autorisant la vente de l'actif de la Traverse à la Corporation du Pont de Trois-Rivières, adopté à la séance régulière du Conseil, le 9 juillet 1956. Le scrutin sur le dit règlement sera tenu à la salle de l'Hôtel-de-Ville.

ADOPTE

Compte rendu du 26 juin aj. au 28 juin adoption PROPOSE PAR: M. l'échevin André Pelletier

SECONDE PAR: M. l'échevin F. Goneau

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 26 juin 1956, ajournée au 28 juin 1956, et qui vient d'être lu au Conseil, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Compte rendu séance du 3 juillet 1956 PROPOSE PAR: M. l'échevin Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 3 juillet 1956, et qui vient d'être lu au Conseil, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

#### LUNDI, LE 9ième JOUR DE JUILLET 1956

Condoléances Les membres du Conseil de la Cité des Trois-Rivières re: décès regrettant vivement le décès de monsieur Gaspard Vivier, échevin M. Gaspard de la Cité du Cap-de-la-Madeleine; Vivier

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

SECONDE PAR: M. l'échevin Joseph-T. Guay

Que le Conseil, en son nom et au nom de tous les citoyens des Trois-Rivières, prie madame Vivier ainsi que les membres de sa famille, Son Honneur le Maire et messieurs les échevins, de bien vouloir agréer l'expression de ses plus sincères condoléances.

ADOPTE

La séance est ensuite levée.

Seeges Gruning

#### LUNDI, LE 23ième JOUR DE JUILLET, 1956.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville lundi, le 23ième jour de juillet, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent cinquante-six, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil, savoir:-

Son Honneur le Maire: Messieurs les Echevins:

Laurent **PARADIS** André PELLETIER Fernand GONEAU Aimé **LEFRANCOIS** Edgar DUVAL Gérard BOURGET Joseph-T. GUAY **VALLIERES** Gaston J. -Amédée DESRUISSEAUX

Le procès-verbal de la séance régulière du 9 juillet 1956 est lu et adopté.

Avis de motion-Regl. No 13 re: Transport changes dans les rues.

Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai un règlement amendant le règlement No 13 concernant les places publiques et les rues, pour prohiber le transport de charges excédant 8 pieds 6 pouces (8 6") de largeur dans les rues de la Cité.

Lu en Conseil ce 23ième jour de juillet 1956.

(Signé) Aimé LeFrançois

Avis de motion -Regl. No 13 re: Compteurs de stationnement sur parcs rues Champlain et St-Philippe.

Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai un règlement amendant le règlement No 13 concernant les places publiques et les rues, pour faciliter l'installation de compteurs de stationnement sur les terrains ou parcs de stationnement de la rue Champlain et de la rue St-Philippe.

Lu en Conseil ce 23iême jour de juillet 1956.

(Signé) Edgar Duval

Avis de motion -Regl. No 186 re: Nouvelle zone stationnement etc...

Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai un règlement amendant le règlement No 186 concernant les compteurs de stationnement, pour autoriser de nouvelles zones de stationnement et changer les heures pendant lesquelles l'usage des compteurs est obligatoire.

Lu en Conseil ce 23ième jour de juillet 1956.

(Signé) Edgar Duval.

PROPOSE PAR: M. l'échevin Aimé LeFrançois

SECONDE PAR: M. l'échevin Jos. Guay

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 9 juillet 1956, et qui vient d'etre lu au Conseil, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

Compte-rendu de la séance du 9 juillet adoption.

LUNDI, le 23ième JOUR DE JUILLET, 1956.

Compte-rendu de la séance du 16 juillet adoption. PROPOSE PAR: M. l'échevin Aimé LeFrançois

SECONDE PAR: M. l'échevin Jos. Guay.

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission Permanente le 16 juillet 1956, et qui vient d'être lu au Conseil, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

Comptes à payer pour le mois de Juin 1956.

PROPOSE PAR: M. 12 échevin Jos Guay

SECONDE PAR: M. l'échevin Gérard Bourget

Que les comptes à payer pour le mois de juin 1956, au montant total de \$47,272.14, soient acceptés et approuvés à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

Comptes payés

PROPOSE PAR: M. l'échevin Jos Guay

SECONDE PAR: M. l'échevin Gérard Bourget.

Que le bordereau de comptes, listes de paie, etc., pour le mois de juin 1956, au montant total de \$795,266.46, soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

Construction de trottoirs.

pour le mois de

Juin 1956.

PROPOSE PAR: M. l'échevin F. Goneau

SECONDE PAR: M. l'échevin Gaston Vallières

Que l'Ingénieur de la Cité soit autorisé à construire, aux frais des propriétaires, un trottoir en front des lots ci-après désignés, sur une longueur totale de 4,384.2 pieds, à \$2.00 du pied linéaire, représentant un montant de \$8,768.40 devant être payé par la Cité en attendant le remboursement du coût de ces trottoirs par les propriétaires riverains, conformément à l'article 98 de la charte de la Cité et de son règlement No 14-A et ses amendements concernant les trottoirs.

Nos Cadastre	Rue	Propriétaire	Longueur
178-198	Des Saules	JM. Laflamme	82.8
178-199	11	11	75
178-200	11	i ii	75
178-201	11	II .	75
178-202	1.1	(Alf.	
		`Beaulieu)	80
178-203	11	11	81
1119-45	De Beaujeu	Origène Bourassa	99.8
1119-47	H	ii .	64
1119-48	11	JP. Grandbois	64
1119-49	11	11	64
1119-50	. 11	Justin Bournival	64
1119-51	11	Adélard Gagnon	64
1119-52	11	Alfred Caron	64
1119-53-2	11	Benoit Jacob	50
1119-53-1	t t	Paul Bellemare	50
25-138	Guimont	Cité de Trois-Rivières	50-5
25-137	11	11	50.5
25-136	11		50.5
25-150			50.5

LUNDI, LE 23ième JOUR DE JUILLET 1956.

Nos. cadastre	Rue	Propriétaire	Longueur
25-135	Guimont	Cité de Trois-Rivières	50.5
25-134	tt	11	50.5
25-133	rt	11	50.0
25-132	ft	11	50.5
25-131	11	11	50 <b>.</b> 5
25-130	11	11	50.5
	11	tt.	
25-129		11	50.5
25-128			50.5
25-151	11	11	50.5
25-150	11	11	50.5
25-149	II	11	<b>50.</b> 5
25-148	11	11	50.5
25-147	11	11	50.5
25-146	11	TI .	50 <b>.</b> 0
25-145	11	11	50.5
25-144	. 11	11	50.5
25-143	11	11	50.5
25-142	11	11	50.5
25-141	11	11	50 <b>.</b> 5
25-126	11	11	
	tt	11	51.5
25-125	11		51.0
25-124	. 11	11	51.0
25-123			51.0
25-122	11		51.0
25-121	11	H	51.0
25-120	11	11	51.0
25-119	11	tt	51.0
25-118	. 11	11	51.0
25-117	11	11	51.0
25-116	1-1	tt	51.0
25-115	11	11	51.0
25-114	11	11	51.0
25-113	11	11	51.0
25-112	11	11	51.5
25-153	11	11	51.5
25-154	IT	tt	51.0
25-154	11	11	51. U 51
25-156	11	11	51
25-157	II	11	51
25-158	11	11	
	11	II	51
25-159	11		51.0
25-160	11	11	51.0
25-161	î î	11	51
25-162			51
25-163	**		51
25-164	11	<b>II</b>	51
26-165	11	It	51
25-166	!!	11	51.0
25-167	tt	11	51.5
25-138	${f Baillargeon}$	11	110
25-128	Paul Lemoyne	11	110
25-126	11	11	110
25-112	De Cabanac	11	110
26-580	McDougall	Melle Thérèse Dufresne	100
26-612	11	11	49.6
26-611	II	11	50
26-610	tt	Yvon Cloutier	50
			•

ADOPTE.

Quittance M. Joseph Casimir Gélinas - re: pr<del>ê</del>t

aux incendiés.

PROPOSE PAR: M. l'échevin Aimé LeFrançois

SECONDE PAR: M. l'échevin Edgar Duval.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, un acte de quittance et mainlevée d'hypothèque préparé par Me Alphonse Lamy, notaire, et qui vient d'être lu au Conseil, en faveur de M. Joseph Casimir Gélinas, seul successeur et héritier, pour la somme de \$1,000.00 originairement prêtée par

### LUNDI LE 23ième JOUR DE JUILLET, 1956.

la Cité à Joseph Casimir Gélinas, par acte en date du 31 décembre 1909, oassé devant Me L. J. Dostaler, notaire, et accordant main-levée de l\*hypothèque de la Cité sur partie du lot 649 (p. 649) du cadastre officiel de la cité des Trois-Rivières.

ADOPTE.

Condoléances re: décès Mme Philippe Milot. Les Membres du conseil de la Cité des Trois-Rivières regrettant vivement le décès de Madame Philippe Milot, soeur de leur collègue M. l'échevin J. Amédée DesRuisseaux;

IL EST PROPOSE PAR: M. l\*échevin Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. l'échevin Gérard Bourget

Que le Conseil prie M. l'échevin J. Amédée DesRuisseaux ainsi que les membres de sa famille, de bien vouloir agréer l'expression de ses plus sincères condoléances.

ADOPTE.

La séance est ensuite levée.

#### LUNDI, LE 6ième JOUR D'AOUT 1956

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville lundi, le 6ième jour d'août, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent cinquante-six, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil, savoir:

Son Honneur le Maire: Messieurs les Echevins: Laurent PARADIS PELLETIER André GONEAU Fernand Aimé LEFRANÇOIS Edgar DUVAL Gérard BOURGET Joseph-T. GUAY Gaston **VALLIERES** J.-Amédée DESRUISSEAUX

Le procès verbal de la séance régulière du 23 juillet 1956 est lu et adopté.

Règlement

PROPOSE PAR: M. l'échevin Edgar Duval

13-AAZ-65

SECONDE PAR: M. l'échevin Jos. Guay

compteurs
de stationnement adoption

Que le règlement intitulé No 13-AAZ-65, règlement amendant le règlement No 13 concernant les places publiques et les rues, pour faciliter l'installation de compteurs de stationnement sur les parcs de la rue Champlain et de la rue St-Philippe, soit lu une première et une deuxième fois, passé et adopté.

ADOPTE

Règlement 186-6 re: zones de stationnement et

heures

PROPOSE PAR: M. l'échevin Edgar Duval

SECONDE PAR: M. l'échevin Jos. Guay

Que le règlement intitulé No 186-6, règlement autorisant l'établissement de nouvelles zones de stationnement et changeant les heures pendant lesquelles l'usage des compteurs est obligatoire, soit lu une première et une deuxième fois, passé et adopté.

ADOPTE

Compte rendu de la séance du 23 juillet 1956 PROPOSE PAR: M. l'échevin Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 23 juillet 1956, et qui vient d'être lu au Conseil, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Compte rendu de la séance du 28 juillet 1956 PROPOSE PAR: M. l'échevin Jos. Guay

SECONDE PAR: M. l'échevin Gérard Bourget

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 28 juillet 1956, et qui vient d'être lu au Conseil, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

LUNDI, LE 6ième JOUR D'AOUT 1956

Vente de terrain

PROPOSE PAR: M. l'échevin F. Goneau

à M. Achille Moreau SECONDE PAR: M. l'échevin André Pelletier

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité, un acte de vente préparé par Me Léo LeBlanc, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières vend à M. Archille Moreau le lot No 126 de la subdivision officielle du lot No 25 (25-126) du cadastre officiel de la Cité, pour le prix de \$265.00 payable comptant; le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

Vente de terrain à M. Gilles Tousignant

PROPOSE PAR: M. l'échevin André Pelletier

SECONDE PAR: M. l'échevin F. Goneau

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité, un acte de vente préparé par Me Léo LeBlanc, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières vend à M. Gilles Tousignant le lot No 58 de la subdivision officielle du lot No 25 (25-58) du cadastre officiel de la Cité, pour le prix de \$265.00 payable comptant; le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

Vente de terrain à M. Lionel Gauthier PROPOSE PAR: M. l'échevin André Pelletier

SECONDE PAR: M. l'échevin F. Goneau

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité, un acte de vente préparé par Me Gilles-Guy Garceau, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières vend à M. Lionel Gauthier, le lot No 78 de la subdivision officielle du lot No 25 (25-78) du cadastre officiel de la Cité, pour le prix de \$265.00 payable comptant; le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

Vente de terrain à M. Antonio Gauvin

PROPOSE PAR: M. l'échevin F. Goneau

SECONDE PAR: M. l'échevin André Pelletier

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité, un acte de vente préparé par Me J.-Cyprien Sawyer, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières vend à M. Antonio Gauvin le lot No 128 de la subdivision officielle du lot No 25 (25-128) du cadastre officiel de la Cité, pour le prix de \$265.00 payable comptant; le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

Vente de terrain à M. Paul Vigneault

PROPOSE PAR: M. l'échevin F. Goneau

SECONDE PAR: M. l'échevin André Pelletier

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité, un acte de vente préparé par Me J.-Cyprien Sawyer, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières vend à M. Paul Vigneault, le lot No 137 de la subdivision officielle du lot No 25 (25-137) du cadastre officiel de la Cité, pour le

## LUNDI, LE 61ème JOUR D'AOUT 1956

prix de \$265.00 payable comptant; le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

Mutations immobilières de juin 1956

Vu le rapport ci-joint concernant les mutations immobilières dont les titres ont été enregistrés dans le cours du mois de juin 1956;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Jos. Guay

> SECONDE PAR: M. l'échevin Gérard Bourget

Que le Trésorier de la Cité soit autorisé à effectuer les changements contenus dans le rapport annexé à la présente résolution, conformément à la loi.

ADOPTE

Autorisation au

PROPOSE PAR: M. l'échevin Gérard Bourget

Directeur

de la

SECONDE PAR: M. l'échevin Jos. Guay

Police re: enseignes pour stationnement

Que le Directeur de la Police soit autorisé à installer des enseignes restreignant le stationnement à 60 minutes sur le côté ouest de la rue St-Paul, de la rue Des Commissaires à la rue Ste-Geneviève.

ADOPTE

Fête civique le

ATTENDU qu'en vertu de l'article 43 de la Loi des Lettres de Change, tel qu'édicté par la loi 24-25 George V, 1934, chapi-22 août re: tre 17, sous-paragraphe d), le Conseil de la Cité peut désigner Exposition par résolution certain jour comme jour de fête municipale, lequel devient alors jour férié ou non juridique;

> IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Aimé LeFrançois

> > SECONDE PAR: M. l'échevin Jos. Guay

Que Son Honneur le Maire, à l'occasion de la tenue de la 5lième Exposition Régionale de Trois-Rivières, soit prié de proclamer mercredi, le 22 août 1956, jour de fête municipale et d'ordonner aux corporations, banques ou à toute personne que la chose peut concerner, d'observer le mercredi, 22 août 1956, comme jour férié ou non juridique, conformément à la loi ci-dessus mention-

séance est ensuite levée.

ADOPTE

an - GREFFIER

## LUNDI, LE 13ième JOUR D'AOUT 1956

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville lundi, le 13ième jour d'août, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent cinquante-six, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil, savoir:

Son Honneur le Maire: Messieurs les Echevins: Laurent PARADIS André PELLETIER Fernand GONEAU Aimé LEFRANÇOIS Edgar DUVAL Gérard BOURGET Joseph-T. GUAY VALLIERES Gaston J.-Amédée DESRUISSEAUX

Le procès-verbal de la séance régulière du 6 août 1956 est lu et adopté.

Avis de motion re: fonds industriel

Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai un règlement créant un fonds industriel d'un montant n'excédant pas \$500,000.00.

Lu en Conseil ce 13ième jour d'août 1956.

(signé) F. Goneau

Compte rendu séance du 6 août 1956 PROPOSE PAR: M. l'échevin Gérard Bourget

SECONDE PAR: M. l'échevin Jos. Guay

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 6 août 1956, et qui vient d'être lu au Conseil, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Vente de terrain à M. Liguori Griffin PROPOSE PAR: M. l'échevin André Pelletier

SECONDE PAR: M. l'échevin F. Goneau

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité, un acte de vente préparé par Me J.-Cyprien Sawyer, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières vend à M. Liguori Griffin le lot No 151 de la subdivision officielle du lot No 25 (25-151) du cadastre officiel de la Cité, pour le prix de \$265.00 payable comptant; le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

Quittance el faveur de M. Eugène Doucet

PROPOSE PAR: M. l'échevin Aimé LeFrançois

SECONDE PAR: M. l'échevin Edgar Duval

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, un acte de quittance et mainlevée d'hypothèque préparé par Me J.-Arthur Villeneuve, notaire, et qui vient d'être lu au Conseil, en faveur de M. Eugène Doucet, pour la somme de \$40.00 due à la Cité en vertu d'un acte de vente en date du 23 juin 1947, passé devant Me J.-Arthur Villeneuve, notaire, et enregistré sous le No 195937.

LUNDI, LE 13ième JOUR D'AOUT 1956

Confection de trot-

PROPOSE PAR: M. l'échevin Gaston Vallières

de trottoirs B.

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

des Récollets et Nérée

Beauchemin

Que l'Ingénieur de la Cité soit autorisé à construire, aux frais des propriétaires, un trottoir en front des lots ci-après désignés, sur une longueur totale de 907 pieds, à \$2.00 du pied linéaire, représentant un montant de \$1,814.00 devant être payé par la Cité en attendant le remboursement du coût de ces trottoirs par les propriétaires riverains, conformément à l'article 98 de la charte de la Cité et de son règlement No 14-A et ses amendements concernant les trottoirs.

Nos cadastr	<u>re</u> <u>Rue</u>	<u>Propriétaire</u>	Longueur
1119 <b>-</b> 551	Des Récollets	Commission Scolaire Catholique	117
-552	11	n a anorrano	65
-553	11	11	
<del>-</del> 554	TT .	11	65 65 65 65 65 80
-555	tt	11	65
-556		<b>11</b>	65
<del>-</del> 557	11	#	65
-557	Nérée Beauchemin		_
178- 226	11		320

Fête civique le 15 août ATTENDU qu'en vertu de l'article 43 de la Loi des Lettres de Change, tel qu'édicté par la loi 24-25 George V, 1934, chapitre 17, sous-paragraphe d), le Conseil de la Cité peut désigner par résolution certain jour comme jour de fête municipale, lequel devient alors jour férié ou non juridique;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Gérard Bourget

SECONDE PAR: M. l'échevin Jos. Guay

Que Son Honneur le Maire, à l'occasion de la fête de l'Assomption, soit prié de proclamer mercredi, le 15 août 1956, jour de fête municipale et d'ordonner aux corporations, banques ou à toute personne que la chose peut concerner, d'observer le mercredi, 15 août 1956, comme jour férié ou non juridique, conformément à la loi ci-dessus mentionnée.

ADOPTE

ADOPTE

La séance est ensuite levée.

Lenge Gamin

#### LUNDI, LE 20ième JOUR D'AOUT 1956

La séance régulière de lundi soir, 20 août 1956, est ajournée à samedi avant-midi, le 25 août 1956, à onze heures, par Messieurs les Echevins Fernand Goneau et Edgar Duval, une demi-heure après constatation du défaut de quorum.

#### SAMEDI, LE 25ième JOUR D'AOUT 1956

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville samedi, le 25ième jour d'août, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent cinquante-six, à onze heures de l'avant-midi, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Son Honneur le Maire: Messieurs les Echevins: Laurent PARADIS
André PELLETIER
Fernand GONEAU
Aimé LEFRANÇOIS
Edgar DUVAL
Gérard BOURGET
Gaston VALLIERES
J.-Amédée DESRUISSEAUX

Le procès-verbal de la séance régulière du 13 août 1956 est lu et adopté.

Avis de motion re: travaux d'égout - \$2,250,000.

Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai un règlement autorisant le Conseil à faire ou à faire faire des travaux de construction et d'amélioration d'égout, et à emprunter pour ces fins un montant n'excédant pas \$2,250,000.00.

Lu en Conseil ce 25ième jour d'août 1956.

(signé) André Pelletier

Avis de motion re: travaux d'aqueduc - \$2,250,000.

Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai un règlement autorisant le Conseil à faire ou à faire faire des travaux de construction et d'amélioration d'aqueduc, et à emprunter pour ces fins, un montant n'excédant pas \$2,250,000.00.

Lu en Conseil ce 25ième jour d'août 1956.

(signé) André Pelletier

Avis de motion re: travaux de pavage - \$450,000.

Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai un règlement autorisant le Conseil à faire ou à faire faire des travaux de pavage et à emprunter pour ces fins un montant n'excédant pas \$450,000.00.

Lu en Conseil ce 25ième jour d'août 1956.

(signé) Aimé LeFrançois

Compte rendu séance du 13 août 1956 PROPOSE PAR: M. l'échevin Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 13 août 1956, et qui vient d'être lu au Conseil, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

SAMEDI, LE 25ième JOUR DAAOUT 1956

Comptes à payer pour

PROPOSE PAR: M. l'échevin Edgar Duval

pour juillet

1956

SECONDE PAR: M. l'échevin Gérard Bourget

Que les comptes à payer pour le mois de juillet 1956, au montant total de \$51,339.17, soient acceptés et approuvés à

toutes fins que de droit.

ADOPTE

Comptes payés pour juillet 1956

PROPOSE PAR: M. l'échevin Edgar Duval

SECONDE PAR: M. l'échevin Gérard Bourget

Que le bordereau de comptes, listes de paie, etc., pour le mois de juillet 1956, au montant total de \$720,203.54, soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Contrat avec Duncan Parking Meters of Canada Ltd. PROPOSE PAR: M. l'échevin Edgar Duval

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer, en quadruplicata, pour et au nom de la Cité, une convention sous seing privé, par laquelle la Corporation de la Cité des Trois-Rivières achète de la Compagnie Duncan Parking Meters of Canada Ltd., 200 compteurs de stationnement, pour le prix de \$80.08 l'unité; le tout sujet aux clauses, conditions et stipulations mentionnées dans la dite convention qui vient d'être lue au Conseil.

ADOPTE

Contrat avec Duncan Parking Meters of Canada Ltd. PROPOSE PAR: M. l'échevin Edgar Duval

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer, en quadruplicata, pour et au nom de la Cité, une convention sous seing privé, par laquelle la Corporation de la Cité des Trois-Rivières achète de la Compagnie Duncan Parking Meters of Canada Ltd., à titre d'essai, 104 compteurs de stationnement, pour le prix de \$80.08 l'unité; le tout sujet aux clauses, conditions et stipulations mentionnées dans la dite convention qui vient d'être lue au Conseil.

ADOPTE

Condoléances à la famille Désaulniers et famille DesRuisseaux

Les membres du Conseil de la Cité des Trois-Rivières regrettant vivement le décès de M. Ernie Désaulniers, beau-frère de leur collègue, M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. l'échevin F. Goneau

Que le Conseil prie M. l'échevin et Madame J.-Amédée DesRuisseaux, ainsi que les membres de leur famille, de bien vouloir agréer l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Vente de terrain à M. Gustave Pothier PROPOSE PAR: M. l'échevin André Pelletier

SECONDE PAR: M. l'échevin F. Goneau

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité, un acte de vente préparé par Me Lionel Martin, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières vend à M. Gustave Pothier le lot No 74 de la subdivision offi-

# SAMEDI, LE 25ième JOUR D'AOUT 1956

cielle du lot No 25 (25-74) du cadastre officiel de la Cité, pour le prix de \$265.00 payable comptant, le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

Caisse
Nationale
D'Economie
et Gustave
Pothier obligation
- intervention
de la
Cité

PROPOSE PAR: M. l'échevin F. Goneau

SECONDE PAR: M. l'échevin André Pelletier

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité, un projet d'acte d'obligation préparé par Me Lionel Martin, notaire, entre la Caisse Nationale d'Economie et M. Gustave Pothier, et dans lequel acte la Corporation de la Cité des Trois-Rivières intervient pour consentir à ce que la prohibition d'aliéner stipulée dans un acte de vente passé devant Me Lionel Martin, notaire, et affectant le lot No 74 de la subdivision officielle du lot No 25 (25-74) du cadastre officiel de la Cité, soit sujette à l'hypothèque en faveur de la Caisse Nationale d'Economie, tant que le montant de l'emprunt n'aura pas été payé intégralement; le tout sujet aux clauses, conditions et stipulations mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

Achat de terrain de M. Arthur Rousseau PROPOSE PAR: M. l'échevin Aimé LeFrançois

SECONDE PAR: M. l'échevin Edgar Duval

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité, un projet d'acte préparé par Me Paul Villeneuve, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières achète de M. Arthur Rousseau, une lisière de terrain faisant partie du lot No 780 (p.780) du cadastre officiel de la Cité, formant une superficie de 295 pieds carrés, pour le prix de \$1,000.00, aux fins de l'élargissement de la rue Des Volontaires; la dite somme de \$1,000.00 devant être prise à même les fonds généraux de la municipalité. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

Achat de terrain de Les Assurances Fun. Rousseau & Frère Ltée

PROPOSE PAR: M. l'échevin Aimé LeFrançois

SECONDE PAR: M. l'échevin Edgar Duval

# SAMEDI, LE 25ième JOUR D'AOUT 1956

Avis de motion maintenu re: fonds industriel

M. l'échevin F. Goneau déclare qu'il ne peut proposer le règlement dont il a donné avis le 13 août 1956, règlement créant un fonds industriel d'un montant n'excédant pas \$500,000.00, mais qu'il le proposera à la prochaine assemblée.

La séance est ensuite levée.

MAIRE

GREFFIER

# LUNDI, LE 27ième JOUR D'AOUT 1956

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville lundi, le 27ième jour d'août, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent cinquante-six, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil, savoir:

Son Honneur le Maire: Messieurs les Echevins: Laurent PARADIS PELLETIER André Fernand GONEAU Aimé LEFRANÇOIS DUVAL Edgar Gérard BOURGET Joseph-T. GUAY VALLIERES Gaston J.-Amédée DESRUISSEAUX

Le procès-verbal de la séance régulière du 20 août, ajournée au 25 août 1956, est lu et adopté.

Avis de motion maintenu re: em-prunt \$2,250,000. - égout

M. l'échevin André Pelletier déclare qu'il ne peut proposer le règlement dont il a donné avis le 25 août 1956, règlement autorisant le Conseil à faire ou à faire faire des travaux de construction et d'amélioration d'égout, et à emprunter pour ces fins un montant n'excédant pas \$2,250,000.00, mais qu'il le proposera à la prochaine assemblée.

Avis de motion maintenu re: em-prunt \$2,250,000. - aqueduc

M. l'échevin André Pelletier déclare qu'il ne peut proposer le règlement dont il a donné avis le 25 août 1956, règlement autorisant le Conseil à faire ou à faire faire des travaux de construction et d'amélioration d'aqueduc, et à emprunter pour ces fins un montant n'excédant pas \$2,250,000.00, mais qu'il le proposera à la prochaine assemblée.

Avis de motion maintenu re: fonds industriel

M. l'échevin F. Goneau déclare qu'il ne peut proposer le règlement dont il a donné avis le 13 août 1956, règlement créant un fonds industriel d'un montant n'excédant pas \$500,000.00, mais qu'il le proposera à la prochaine assemblée.

Avis de motion re: emprunt \$700,000. - pavage

Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai un règlement autorisant le Conseil à faire ou à faire faire des travaux de pavage et de voirie et à emprunter à ces fins un montant n'excédant pas \$700,000.00.

Lu en Conseil ce 27ième jour d'août 1956.

(signé) Aimé LeFrançois

Vente de terrain à M. Robert Germain

PROPOSE PAR: M. l'échevin André Pelletier

SECONDE PAR: M. l'échevin F. Goneau

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Cité, un acte de vente préparé par Me Gérard Dufresne, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières vend à M. Robert Germain le lot No 143 de la subdivision officielle du lot No 25 (25-143) du cadastre officiel de la Cité, pour le prix de \$265.00 payable comptant; le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

#### LUNDI, LE 27ième JOUR D'AOUT 1956

Autorisa-

PROPOSE PAR:

M. l'échevin Aimé LeFrançois

tion au

Chef du

SECONDE PAR: M. l'échevin Edgar Duval

ET RESOLU:

Conten-

tieux re: Columbus Textile

Que le Chef du Contentieux, Me Léopold Pinsonnault, C.R., est autorisé par les présentes à instituer les procédures nécessaires contre Columbus Textile Co. Ltd., afin d'obtenir que la Cité reprenne possession de l'immeuble vendu à Albert Bawart le 12 novembre 1951, et cédé par lui, à la dite Compagnie, le 7 juillet 1952, et à retenir les services de l'Honorable Edouard

Masson, C.R., comme Conseil, dans cette cause.

ADOPTE

Compte rendu partiel de la séance du 25 août 1956

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

SECONDE PAR: M. l'échevin Gaston Vallières

Que le compte rendu ci-joint de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 25 août 1956, et qui vient d'être lu au Conseil, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

La séance est ensuite levée.

MAIRE

### SAMEDI, LE ler SEPTEMBRE 1956

A une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville samedi, le ler jour de septembre, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent cinquante-six, à midi, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Son Honneur le Maire: Messieurs les Echevins:

Laurent **PARADIS** André PELLETIER Fernand GONEAU Aimé LEFRANÇOIS Edgar DUVAL Gérard BOURGET Gaston VALLIERES J.-Amédée DESRUISSEAUX

Autorisation d'emprunter une somme de \$495,000. re: égout et aqueduc sans referendum

ATTENDU qu'il s'agit de travaux publics urgents et néces-saires tant pour assurer les activités industrielles que pour répondre aux besoins indispensables qui découlent de la construction de logements familiaux;

ATTENDU que les travaux ci-dessous mentionnés assurent la protection de la santé publique et sont profitables à la population en général;

ATTENDU que les travaux en question ont reçu l'approbation du Service d'Hygiène du Ministère de la Santé;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Gérard Bourget

> SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

QUE demande soit faite au Ministre des Affaires Municipa-les et au Lieutenant-Gouverneur en Conseil d'autoriser le Conseil à contracter des emprunts au montant de \$495,000.00 pour les fins et les montants respectifs ci-dessous mentionnés et cela sans la formalité et les délais d'un referendum.

#### EGOUT:

		•
Père Daniel,	du fleuve St-Laurent à Bellefeuille	. 300 000 00
Bellefeuille,	3200' - 96" de Père Daniel à Packard Electric	300,000.00
beireleuille,	700' - 60"	25,000.00
Des Mélèzes,	de rivière St-Maurice à Des Erables	2),000.00
200 11010200,	1400' - 60"	
	1250' - 48"	76,000.00
De Normanville et		634.00
Des Erables	de Des Plaines à Des Bouleaux	_
_	750' - 18"	2,800.00
Royale	de St-Laurent à Cie Sangamo	
D-11-00	1180' - 12"	2,500.00
Bellefeuille	de existant à Cie Packard Electric 600' - 6" (temporaire)	3,500.00
бе Avenue	de Blvd St-Louis à de l'Eglise	3,,000.00
00 11.001140	250' - 18"	5,000.00
	Entrées de service	10,000.00
AQUEDUC:		
De Normanville	de existant à Tessier	

Bellefeuille

AGOEDOO.		
De Normanville	de existant à Tessier 600' - 6"	2,433.00
Des Hêtres	de Des Mélèzes vers le nord	2,733.00
	510' - 6"	2,600.00
Guimont	de Baillargeon à De Cabanac	·
m (n)	1200' - 6"	8,362.00
Des Mélèzes	De Des Ormes à Papineau 700! - 6"	4,236.00
Royale	De St-Laurent à Cie Sangamo	4,230.00
110,9 0.20	1170' - 6"	4,000.00
		.,

De existant à Cie Packard Electric 500' - 8"

3,500.00

# SAMEDI, LE ler JOUR DE SEPTEMBRE 1956

Des Erables	de Des Plaines à Des Bouleaux,	\$ 4,500.00
De Souligny	de existant vers le nord 2001 - 6"	700.00
De Courval	de existant vers le nord 200' - 2"	400.00
Blvd Laviolette	de Des Peupliers à Des Mélèzes 400' - 6"	1,900.00
Des Saules	de Des Erables à Ludger Duvernay 600' - 6"	2,752.00
Diverses conduites principales Entrées de service Nouvelles bornes-fontaines et remplacement de		300.00 15,000.00
Nouvelles bornes	vieilles bornes-fontaines Finance	10,500.00 8,383.00

La séance est ensuite levée.

Sauger Canning

MAIRE

\$ 495,000.00

#### MARDI, LE 41ème JOUR DE SEPTEMBRE 1956

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville mardi, le 4ième jour de septembre, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent cinquante-six, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités pres-crites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Son Honneur le Maire: Messieurs les Echevins:

PARADIS Laurent André PELLETIER Fernand GONEAU Aimé LEFRANÇOIS Edgar DUVAL BOURGET Gérard **VALLIERES** Gaston J.-Amédée DESRUISSEAUX

Les procès-verbaux de la séance régulière du 27 août 1956 et de la séance spéciale du ler septembre 1956, sont lus et adoptés.

Avis de motion maintenu re: fonds industriel

M. l'échevin F. Goneau déclare qu'il ne peut proposer le règlement dont il a donné avis le 13 août 1956, règlement créant un fonds industriel d'un montant n'excédant pas \$500,000.00, mais qu'il le proposera à la prochaine assemblée.

Avis de motion maintenu emprunt - égout

M. l'échevin André Pelletier déclare qu'il ne peut proposer le règlement dont il a donné avis le 25 août 1956, règlement autorisant le Conseil à faire ou à faire faire des travaux de construction et d'amélioration d'égout, et à emprunter pour ces fins un montant n'excédant pas \$2,250,000.00, mais qu'il le propo-\$2,250,000. sera à la prochaine assemblée.

Avis de motion maintenu emprunt aqueduc

M. l'échevin André Pelletier déclare qu'il ne peut pro-poser le règlement dont il a donné avis le 25 août 1956, règlement autorisant le Conseil à faire ou à faire faire des travaux de construction et d'amélioration d'aqueduc, et à emprunter pour ces fins un montant n'excédant pas \$2,250,000.00, mais qu'il le propo-\$2,250,000. sera à la prochaine assemblée.

Avis de motion maintenu re: emprunt \$700,000.pavage et voirie

M. l'échevin Aimé LeFrançois déclare qu'il ne peut proposer le règlement dont il a donné avis le 27 août 1956, règlement autorisant le Conseil à faire ou à faire faire des travaux de pavage et de voirie et à emprunter à ces fins un montant n'excédant pas \$700,000.00, mais qu'il le proposera à la prochaine assemblée.

PROPOSE PAR: M. l'échevin Gaston Vallières

Compte rendu séance du 25 août 1956

M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux SECONDE PAR:

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 25 août 1956, et qui vient d'être lu au Conseil, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Vente de terrain à M. Paul-Henri Bergeron

PROPOSE PAR: M. l'échevin F. Goneau

SECONDE PAR: M. l'échevin André Pelletier

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité, un acte de vente préparé par Me J.-Urgile Grégoire, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières

# MARDI, LE 4ième JOUR DE SEPTEMBRE 1956

vend à M. Paul-Henri Bergeron, le lot No 138 de la subdivision officielle du lot No 25 (25-138) du cadastre officiel de la Cité, pour le prix de \$265.00 payable comptant; le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

Livraison
postale
dans NotreDame de la
Paix

CONSIDERANT que la Corporation de la Cité des Trois-Rivières a fait construire des trottoirs sur les rues Des Récollets, Michel Bégon, de GrandMesnil, De Labadie, Antoine Polette, Séverin Ameau, Aubuchon et Vézina;

CONSIDERANT que, vu les conditions présentes, les contribuables résidant dans ce secteur de la Cité désirent bénéficier du service de livraison postale;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Aimé LeFrançois

SECONDE PAR: M. l'échevin Edgar Duval

Que le Conseil de la Cité des Trois-Rivières prie respectueusement l'Honorable Ministre des Postes de bien vouloir ordonner l'établissement d'un service de livraison postale sur les rues mentionnées au préambule de la présente résolution.

ADOPTE

Rôle d'évaluation 1956 corrections au rôle CONSIDERANT l'absolue nécessité où se trouve le Conseil d'homologuer rapidement son rôle d'évaluation pour l'année 1956;

CONSIDERANT que le Bureau d'Audition des Plaintes au Rôle a rendu sa décision sur toutes les plaintes portées contre le rôle:

CONSIDERANT que le même bureau a aussi ordonné l'augmentation de l'évaluation de tous les immeubles à toits plats ou légèrement inclinés;

CONSIDERANT que si l'ordonnance était appliquée, plusieurs propriétaires auraient leur évaluation augmentée sans avoir le privilège d'être entendus;

CONSIDERANT que l'exécution de cette dernière ordonnance occasionnerait des délais qui reporteraient l'homologation du rôle tellement tard dans l'année, qu'il deviendrait impossible de percevoir les taxes de l'année courante avant son expiration;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Gérard Bourget

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

ET RESOLU:

QUE le greffier de la Cité fasse effectuer immédiatement les corrections au rôle, nécessitées par le jugement rendu sur les plaintes, sans tenir compte de l'ordonnance quant aux toits, le tout sujet à ratification par la Législature.

M. l'échevin Vallières se déclare dissident.

ADOPTE

Sympathies re: décès Rév. Frère Basile

Les membres du Conseil de la Cité des Trois-Rivières regrettant vivement le décès du Révérend Frère Basile, ex-directeur de l'Académie De La Salle, qui consacra toute sa vie au service de l'éducation;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Gérard Bourget

SECONDE PAR: M. l'échevin Edgar Duval

# LUNDI, LE 4ième JOUR DE SEPTEMBRE 1956

Que le Conseil, tant en son nom qu'en celui de tous les citoyens des Trois-Rivières, prie la Communauté des Frères des Ecoles Chrétiennes, ainsi que les membres de sa famille, de bien vouloir agréer l'expression de ses plus sincères condoléances.

Ajournement de la séance à jeudi soir, 6 septembre

Ajournement IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Gérard Bourget

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

Que la séance régulière de mardi soir, 4 septembre 1956, soit ajournée à jeudi soir, 6 septembre 1956, à 8:00 heures p.m.

ADOPTE

#### JEUDI, LE 61ème JOUR DE SEPTEMBRE 1956

Advenant 8:00 heures du soir, jeudi, le 6ième jour de septembre, la séance régulière du 4 septembre se continue.

Etaient présents:

Son Honneur le Maire: Messieurs les Echevins: Laurent PARADIS
André PELLETIER
Fernand GONEAU
Aimé LEFRANÇOIS
Edgar DUVAL
Gérard BOURGET
Gaston VALLIERES
J.-Amédée DESRUISSEAUX

Compte rendu séance du 27 août 1956 PROPOSE PAR: M. l'échevin André Pelletier

SECONDE PAR: M. l'échevin F. Goneau

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 27 août 1956, et qui vient d'être lu au Conseil, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Achat de terrain de M. Gérard Bergeron PROPOSE PAR: M. l'échevin Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. l'échevin Aimé LeFrançois

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité, un projet d'acte préparé par Me Léo LeBlanc, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières achète de M. Gérard Bergeron une lisière de terrain faisant partie du lot No 932 (p.932) du cadastre officiel de la Cité, formant une superficie de 90 pieds carrés, pour le prix de \$500.00 payable comptant, aux fins de l'élargissement de la rue Des Forges, la dite somme de \$500.00 devant être prise à même les fonds généraux de la municipalité. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

Rôle d'éva- CONSIDERANT que le Bureau d'Audition des Plaintes au Rôle luation - d'Evaluation pour l'année 1956 a fait rapport de ses décisions sur homologation les plaintes entendues;

CONSIDERANT que les corrections nécessitées par ces décisions ont été faites au dit rôle d'évaluation;

# JEUDI, LE 61ème JOUR DE SEPTEMBRE 1956

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Gérard Bourget

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

Que le rôle d'évaluation pour l'année 1956 soit déclaré homologué et en vigueur jusqu'à la confection et homologation du prochain rôle.

ADOPTE

Trésorier
autorisé
à préparer
les rôles
de perception pour
1956 Cies Wabasso et
Canada
Iron

CONSIDERANT que le rôle d'évaluation pour l'année 1956 est maintenant homologué et qu'il y a lieu d'ordonner au trésorier de la Cité de préparer les différents rôles de perception pour l'année 1956;

CONSIDERANT qu'en vertu d'une entente intervenue en 1950, les industries The Wabasso Cotton Co. et Canada Iron Foundries Ltd. jouissent d'une évaluation fixe jusqu'au 31 décembre 1956;

CONSIDERANT que l'augmentation considérable des valeurs imposables au rôle d'évaluation pour 1956 aménera une baisse très appréciable du taux de la taxe foncière;

CONSIDERANT que cela aura pour effet de diminuer considérablement la contribution des deux dites industries qui, dans le passé, ont toujours joui des avantages spéciaux déjà mentionnés;

CONSIDERANT que la baisse du taux de la taxe fera jouir ces industries d'un avantage additionnel qui serait au détriment de la masse des contribuables;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Gérard Bourget

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

#### ET RESOLU:

- a) Que le trésorier de la Cité prépare immédiatement les différents rôles de perception pour l'année 1956, suivant le rôle d'évaluation qui vient d'être homologué;
- b) Que, nonobstant l'entente de 1950, les industries The Wabasso Cotton Company et Canada Iron Foundries Ltd. soient, par le trésorier de la Cité, portées au rôle de perception des taxes immobilières pour l'année 1956, pour les mêmes montants que ceux pour lesquels elles ont été cotisées pour l'année 1955, le tout à être ratifié par la Législature Provinciale.

ADOPTE

La séance est ensuite levée.

Sargy Causing
GREFFIER

MAIRE

# LUNDI, LE 10ième JOUR DE SEPTEMBRE 1956

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville lundi, le lOième jour de septembre, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent cinquante-six, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Son Honneur le Maire: Messieurs les Echevins: Laurent PARADIS
André PELLETIER
Fernand GONEAU
Aimé LEFRANÇOIS
Edgar DUVAL
Gérard BOURGET
Gaston VALLIERES
J.-Amédée DESRUISSEAUX

Le procès-verbal de la séance régulière du 4 septembre ajournée au 6 septembre 1956 est lu et adopté.

Avis de motion maintenu re: fonds industriel

M. l'échevin F. Goneau déclare qu'il ne peut proposer le règlement dont il a donné avis le 13 août 1956, règlement créant un fonds industriel d'un montant n'excédant pas \$500,000.00, mais qu'il le proposera à la prochaine assemblée.

Avis de motion maintenu re: pavage et voirie

M. l'échevin Aimé LeFrançois déclare qu'il ne peut proposer le règlement dont il a donné avis le 27 août 1956, règlement autorisant le Conseil à faire ou à faire faire des travaux de pavage et de voirie et à emprunter à ces fins un montant n'excédant pas \$700,000.00, mais qu'il le proposera à la prochaine assemblée.

Avis de motion maintenu re: égout

M. l'échevin André Pelletier déclare qu'il ne peut proposer le règlement dont il a donné avis le 25 août 1956, règlement autorisant le Conseil à faire ou à faire faire des travaux de construction et d'amélioration d'égout, et à emprunter pour ces fins un montant n'excédant pas \$2,250,000.00, mais qu'il le proposera à la prochaine assemblée.

Avis de motion maintenu re: aqueduc

M. l'échevin André Pelletier déclare qu'il ne peut proposer le règlement dont il a donné avis le 25 août 1956, règlement autorisant le Conseil à faire ou à faire faire des travaux de construction et d'amélioration d'aqueduc, et à emprunter pour ces fins un montant n'excédant pas \$2,250,000.00, mais qu'il le proposera à la prochaine assemblée.

Avis de motion - règ. 25 - taxes im-mobilières

Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai un règlement amendant le règlement No 25 concernant l'imposition de certaines taxes dans la Cité, en ce qui a trait au taux de la taxe générale.

Lu en Conseil ce 10ième jour de septembre 1956.

(signé) Gérard Bourget

Avis de motion - règ. 15 - taxe d'eau

Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai un règlement amendant le règlement No 15 concernant l'entretien et l'administration de l'aqueduc, en ce qui a trait au taux et au paiement de la taxe d'eau pour l'année 1956. LUNDI, LE 101ème JOUR DE SEPTEMBRE 1956

Lu en Conseil ce 10ième jour de septembre 1956.

(signé) Gérard Bourget

Mutations immobilières de juillet

1956

Vu le rapport ci-joint concernant les mutations immobilières dont les titres ont été enregistrés dans le cours du mois de juillet 1956;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin André Pelletier

SECONDE PAR: M. l'échevin F. Goneau

Que le Trésorier de la Cité soit autorisé à effectuer les changements contenus dans le rapport annexé à la présente résolution, conformément à la loi.

ADOPTE

Séance ajournée au 11 septembre PROPOSE PAR: M. l'échevin Aimé LeFrançois

SECONDE PAR: M. l'échevin Edgar Duval

Que la séance régulière de lundi soir, 10 septembre, soit ajournée à mardi, 11 septembre, à midi et trente.

ADOPTE

Advenant midi et trente, mardi, le 11 septembre 1956, la séance régulière du 10 septembre se continue.

Etaient présents:

Son Honneur le Maire: Messieurs les Echevins: Laurent PARADIS
Fernand GONEAU
Aimé LEFRANÇOIS
Edgar DUVAL
Gérard BOURGET
Gaston VALLIERES
J.-Amédée DESRUISSEAUX

Avis de motion re: aqueduc et égout (\$495,000.) Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai un règlement autorisant l'exécution de travaux urgents d'aqueduc et d'égout, ainsi qu'un emprunt n'excédant pas \$495,000.00 pour en payer le coût.

Lu en Conseil ce llième jour de septembre 1956.

(signé) Gérard Bourget

Compte rendu séance das 4, 6 et 8 septembre

PROPOSE PAR: M. l'échevin F. Goneau

SECONDE PAR: M. l'échevin Aimé LeFrançois

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente les 4, 6 et 8 septembre 1956, et qui vient d'être lu au Conseil, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

# MARDI, LE 11ième JOUR DE SEPTEMBRE 1956

Budget 1956 adoption ATTENDU que les revenus probables de l'année 1956 se chiffrent à la somme de \$4,087,000.00, suivant un projet de budget annexé à la présente résolution;

ATTENDU que les dépenses probables pour la dite année s'élèvent à la somme de \$3,882,082.00 tout en laissant une réserve de \$208,018.00;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Edgar Duval

SECONDE PAR: M. l'échevin J.~Amédée DesRuisseaux

Que le projet de budget ci-annexé soit adopté et que la somme de \$4,087,000.00 soit appropriée pour les dépenses de l'année 1956.

ADOPTE

La séance est ensuite levée.

. Amil Levi

# LUNDI, LE 17ième JOUR DE SEPTEMBRE 1956

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville lundi, le 17ième jour de septembre, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent cinquante-six, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Messieurs les Echevins:

André PELLETIER Fernand GONEAU Aimé LEFRANÇOIS Edgar DUVAL Gérard BOURGET Gaston VALLIERES J.-Amédée DESRUISSEAUX

Le procès-verbal de la séance régulière du 10 septembre, ajournée au 11 septembre 1956, est lu et adopté.

Avis de motion maintenu re: fonds industriel

M. l'échevin F. Goneau déclare qu'il ne peut proposer le règlement dont il a donné avis le 13 août 1956, règlement créant un fonds industriel d'un montant n'excédant pas \$500,000.00, mais qu'il le proposera à la prochaine assemblée.

Avis de motion maintenu re: pavage et voirie

M. l'échevin Aimé LeFrançois déclare qu'il ne peut proposer le règlement dont il a donné avis le 27 août 1956, règlement autorisant le Conseil à faire ou à faire faire des travaux de pavage et de voirie et à emprunter à ces fins un montant n'excédant pas \$700,000.00, mais qu'il le proposera à la prochaine assemblée.

Avis de motion maintenu re: égout

M. l'échevin André Pelletier déclare qu'il ne peut proposer le règlement dont il a donné avis le 25 août 1956, règlement autorisant le Conseil à faire ou à faire faire des travaux de construction et d'amélioration d'égout, et à emprunter pour ces fins un montant n'excédant pas \$2,250,000.00, mais qu'il le proposera à la prochaine assemblée.

Avis de motion maintenu re: aqueduc

M. l'échevin André Pelletier déclare qu'il ne peut proposer le règlement dont il a donné avis le 25 août 1956, règlement autorisant le Conseil à faire ou à faire faire des travaux de construction et d'amélioration d'aqueduc, et à emprunter pour ces fins un montant n'excédant pas \$2,250,000.00, mais qu'il le proposera à la prochaine assemblée.

Règlement No 213 re: égout et aqueduc

PROPOSE PAR: M. l'échevin Gérard Bourget

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

Que le règlement intitulé No 213, règlement autorisant le Conseil à faire ou à faire faire certains travaux urgents d'aqueduc et d'égout, soit lu une première et une deuxième fois, passé et adopté.

ADOPTE

Règlement 25-Z-6

PROPOSE PAR: M. l'échevin Gérard Bourget

re: taxes

SECONDE PAR: M. l'échevin F. Goneau

- taux adoption

Que le règlement intitulé No 25-Z-6, règlement amendant le règlement No 25 imposant certaines taxes dans la Cité, soit lu une première et une deuxième fois, passé et adopté.

# LUNDI, LE 17ième JOUR DE SEPTEMBRE 1956

Règlement 15-Z-2 re: taxe

PROPOSE PAR: M. l'échevin Gérard Bourget

SECONDE PAR: M. l'échevin Edgar Duval

d'eau adoption

Que le règlement intitulé No 15-Z-2, règlement amendant le règlement No 15 quant à ce qui concerne le taux et les termes de paiement de la taxe d'eau pour l'année 1956, soit lu une première et une deuxième fois, passé et adopté.

ADOPTE

Compte rendu de la séance du 10 septembre

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

SECONDE PAR: M. l'échevin Gaston Vallières

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 10 septembre 1956, et qui vient d'être lu au Conseil, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Construction de trottoirs rues Des Plaines, Des Récollets, De Souligny et J. Le Marchand

PROPOSE PAR: M. l'échevin Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

Que l'Ingénieur de la Cité soit autorisé à construire, aux frais des propriétaires, un trottoir en front des lots ci-après désignés, sur une longueur totale de 417.4 pieds, à \$2.00 du pied linéaire, représentant un montant de \$835.00 devant être payé par la Cité en attendant le remboursement du coût de ces trottoirs par les propriétaires riverains, conformément à l'article 98 de la charte de la Cité et de son règlement No 14-A et ses amendements concernant les trottoirs.

Nos cadastre	Rue	<u>Propriétaire</u>	Longueur
180-52 1119-322 1119-322 1119-317 1119-318 1120-49	Des Plaines Des Récollets De Souligny " " Jeanne Le Marchand	Roger Houle R. E. Hendershot " H. J. Williams G. H. Dewitt Maurice St-Pierre	75.1 54.0 89.0 55.0 55.0

ADOPTE

Avis d'expropriation à M. J.-A. Gauthier

PROPOSE PAR: M. l'échevin Edgar Duval

SECONDE PAR: M. l'échevin Gaston Vallières

ET RESOLU:

Que le Chef du Contentieux, Me Léopold Pinsonnault, C.R., est autorisé à donner à M. J.-Antonio Gauthier, marchand de la Cité des Trois-Rivières, l'avis d'expropriation prévu par l'article 1066-B du Code de Procédure Civile en rapport avec l'expropriation de partie du lot 643-1 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières, appartenant au dit J.-Antonio Gauthier; le dit lop de terre devant servir à l'élargissement de la rue Royale, et le dit lopin qu'une indemnité de \$26,625.85 soit offerte au dit propriétaire en rapport avec l'expropriation susdite, payable à même les fonds généraux de la Cité appropriés à cette fin; la présente autorisation étant valable pour toutes les procédures d'expropriation, jusqu'à jugement final.

ADOPTE

# LUNDI, LE 17ième JOUR DE SEPTEMBRE 1956

Répartition des taxes des compa-gnies

CONSIDERANT qu'à la suite d'un rapport du Trésorier, il y aurait lieu de faire concorder les prélèvements de taxes pour l'année 1956 avec le budget adopté pour la dite année;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin F. Goneau

SECONDE PAR: M. l'échevin André Pelletier

Que la répartition des taxes des compagnies Canadian International Paper Co., St. Lawrence Paper Mills Co., Consolidated Paper Corp., Three Rivers Grain & Elevator Co. et le Conseil des Ports Nationaux, soit établie comme suit pour l'année 1956:

# CANADIAN INTERNATIONAL PAPER CO.

TAXES	MONTANTS	TOTAL
Générale Egouts Pavage Voirie Affaires Eau	\$ 151,250.00 8,250.00 17,875.00 66,000.00 17,875.00 13,750.00	\$ 275,000.00
	ST. LAWRENCE PAPER MILLS CO.	
Générale Egouts Pavage Voirie Affaires Eau	\$ 91,850.00 5,010.00 10,855.00 40,080.00 10,855.00 8,350.00	\$ 167,000.00
***	CONSOLIDATED PAPER CORP.	
Générale Egouts Pavage Voirie Affaires Eau	\$ 80,825.00 12,200.00 47,275.00 12,200.00	\$ 152,500.00
	THREE RIVERS GRAIN & ELEVATOR O	<u>:0.</u>
Générale Egouts Pavage Voirie Affaires Eau	\$ 3,500.00 500.00 500.00 2,000.00 500.00	\$ 7,500.00
	CONSEIL DES PORTS NATIONAUX	
Egouts Pavage Voirie Eau	\$ 1,000.00 1,000.00 1,000.00 1,000.00	\$ 4,000.00

### LUNDI, LE 17ième JOUR DE SEPTEMBRE 1956

Autorisation au trésorier d'ajouter une somme n'excédant pas 10% re: taxe pour mauvaises dettes

PROPOSE PAR: M. l'échevin André Pelletier

SECONDE PAR: M. l'échevin F. Goneau

Qu'il soit ordonné, et par la présente résolution, il est ordonné au Trésorier de la Cité d'ajouter au montant des taxes recouvrables au rôle d'évaluation pour l'année 1956 sur des biens imposables dans la Cité, ci-dessous énumérés, une somme n'excédant pas dix pour cent pour couvrir les pertes, frais et mauvaises dettes, savoir:

lo. Sur les biens imposés par le règlement No 13, adopté le 30 janvier 1925, tel qu'amendé par le règlement No 13-AK, adopté le 19 décembre 1932, et par le règlement No 13-AL, adopté le 20 mars 1933, quant à ce qui concerne l'entretien, l'éclairage et le nettoyage des rues et places publiques;

20. Sur les biens imposés par la section 2 du règlement No 25, adopté le 30 janvier 1925, tel que remplacé par le règlement No 25-L, adopté le 20 mars 1933, concernant la taxe du pavage;

30. Sur les biens imposés par la section 3 du règlement No 25, adopté le 30 janvier 1925, et modifiée par le règlement No 25-L, adopté le 20 mars 1933, concernant la taxe sur le drainage;

40. Sur les biens imposés par la section 3-a du règlement No 25, telle qu'édictée par le règlement No 25-i, adopté le 19 décembre 1932, et intitulé: "Règlement amendant le règlement No 25, imposant certaines taxes dans la Cité, de manière à y ajouter certaines autres taxes spéciales", et modifiée par le règlement No 25-K, adopté le 20 mars 1933.

ADOPTE

La séance est ensuite levée.

KLARCHI CHREFFIER

Same de Transes Ond MAIRE

# LUNDI, LE 24ième JOUR DE SEPTEMBRE 1956

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville lundi, le 24ième jour de septembre, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent cinquante-six, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Messieurs les Echevins:

André PELLETIER
Fernand GONEAU
Aimé LEFRANÇOIS
Edgar DUVAL
Gérard BOURGET
Joseph-T. GUAY
J.-Amédée DESRUISSEAUX

Le procès-verbal de la séance du 17 septembre 1956 est lu et adopté.

Avis de motion maintenu re: fonds industriel

M. l'échevin F. Goneau déclare qu'il ne peut proposer le règlement dont il a donné avis le 13 août 1956, règlement créant un fonds industriel d'un montant n'excédant pas \$500,000.00, mais qu'il le proposera à la prochaine assemblée.

Avis de motion maintenu re: pavage et voirie

M. l'échevin Aimé LeFrançois déclare qu'il ne peut proposer le règlement dont il a donné avis le 27 août 1956, règlement autorisant le Conseil à faire ou à faire faire des travaux de pavage et de voirie et à emprunter à ces fins un montant n'excédant pas \$700,000.00, mais qu'il le proposera à la prochaine assemblée.

Avis de motion maintenu re: égout

M. l'échevin André Pelletier déclare qu'il ne peut proposer le règlement dont il a donné avis le 25 août 1956, règlement autorisant le Conseil à faire ou à faire faire des travaux de construction et d'amélioration d'égout, et à emprunter pour ces fins un montant n'excédant pas \$2,250,000.00, mais qu'il le proposera à la prochaine assemblée.

Avis de motion maintenu re: aqueduc

M. l'échevin André Pelletier déclare qu'il ne peut proposer le règlement dont il a donné avis le 25 août 1956, règlement autorisant le Conseil à faire ou à faire faire des travaux de construction et d'amélioration d'aqueduc, et à emprunter pour ces fins un montant n'excédant pas \$2,250,000.00, mais qu'il le proposera à la prochaine assemblée.

Avis de motion re: abrogation résolution répartition des taxes des compagnies

Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai une résolution rescindant la résolution adoptée par le Conseil le 17 septembre 1956, ayant trait à la répartition des taxes des compagnies Canadian International Paper Company, St. Lawrence Paper Corporation Ltd., Consolidated Paper Corporation, Three Rivers Grain & Elevator Company Limited, et Conseil des Ports Nationaux.

Lu en Conseil, ce 24ième jour de septembre 1956.

(signé) F. Goneau

Avis de motion re: règ.13-stationne-ment rue St-Paul

Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai un règlement pour abroger le règlement No 13-AAZ-64 et pour prohiber le stationnement sur le côté ouest de la rue St-Paul, entre les rues Ste-Geneviève et Du Collège.

LUNDI, LE 241ème JOUR DE SEPTEMBRE 1956

Lu en Conseil ce 24ième jour de septembre 1956.

(signé) Gérard Bourget

Compte rendu de la séance du 17 septembre 1956

PROPOSE PAR: M. l'échevin André Pelletier

SECONDE PAR: M. l'échevin Edgar Duval

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 17 septembre 1956, et qui vient d'être lu au Conseil, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Mutations immobilières d'août 1956

Vu le rapport ci-joint concernant les mutations immobilières dont les titres ont été enregistrés dans le cours du mois d'août 1956;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-T. Guay

Que le Trésorier de la Cité soit autorisé à effectuer les changements contenus dans le rapport annexé à la présente résolution, conformément à la loi.

ADOPTE

Vente de terrain à Madame Antonio Hélie PROPOSE PAR: M. l'échevin F. Goneau

SECONDE PAR: M. l'échevin André Pelletier

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité, un acte de vente préparé par Me Léo LeBlanc, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières vend à Mme Clara Plourde Hélie le lot No 134 de la subdivision officielle du lot No 25 (25-134) du cadastre officiel de la Cité, pour le prix de \$265.00 payable comptant; le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

Vente de terrain à M. Marcel Laflamme PROPOSE PAR: M. l'échevin Edgar Duval

SECONDE PAR: M. l'échevin Gérard Bourget

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité, un acte de vente préparé par Me J.-A.-Donat Chagnon, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières vend à M. J.-Marcel Laflamme les lots No 55 de la subdivision officielle du lot No 180 (180-55) et No 79 de la subdivision officielle du lot No 180 (180-79) du cadastre officiel de la paroisse des Trois-Rivières, pour le prix de \$150.00 payable comptant; le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

Confection de trottoirs sur rues De Courval, L.Duvernay

PROPOSE PAR: M. l'échevin Edgar Duval

SECONDE PAR: M. l'échevin Gérard Bourget

ge al, Que l'Ingénieur de la Cité soit autorisé à construire, aux ernay frais des propriétaires, un trottoir en front des lots ci-après

# LUNDI, LE 241ème JOUR DE SEPTEMBRE 1956

Des Hêtres, Des Plaines, De Beaujeu, Père Bressani désignés, sur une longueur totale de 3,107.5 pieds, à \$2.00 du pied linéaire, représentant un montant de \$6,215.00 devant être payé par la Cité en attendant le remboursement du coût de ces trottoirs par les propriétaires riverains, conformément à l'article 98 de la charte de la Cité et de son règlement No 14-A et ses amendements concernant les trottoirs.

Nos cadastre	Rue	<u>Propriétaire</u> <u>I</u>	ongueur
1119-633	De Courval	Paul Jalbert	50
-634	ti	n	50
<b>-</b> 635	11	Ħ ·	50
-636	11	François Courteau	50
-637	Ħ	Nap. Bouchard	50
<b>-</b> 638	ti .	Marcel Veillette	50 50
<b>-</b> 639	ff	Jacques Bérubé	50
-640	11	Hermann Bellerose	50
-641	11	Julien Matteau	50
-642	11	Marcel Veillette	50
-643	11	11	50
-644	1f 11	11	50
-645	11		50 50
-646	11	Mme JBF. Houde	<u>5</u> 0
-647	11	Rapid Construction Ltée	50
<b>-648</b>	11	Lucien Morrissette	50 50 50
-649 -650	tt	Allan A. Duperreault	50
-650 -651	11	Adrien Desmarais	50 50
-652	11	Alphonse Lamy	50
<b>-</b> 653	ŧŧ	Chs-Henri Blier	50 50
-654	tt	Mme Maurice Gagnon	50
<del>-</del> 655	11	11	100.6
	Ludger Duvernay	Paul Marchildon	110
-260	Des Hêtres	Antonio Martineau	100
-278	Des Plaines	Irénée Mathieu	47
- 82	11 .	Robert Smith	50
	De Courval	Henri Aubry	50
-55-2	11 11	Jules Lemire	50 64
-56	11	Robert Ouellette	6 <del>4</del>
<del>-</del> 57	11	Origène Bourassa	64
-58 -50	11	Raymond Blouin	64
-59 -60	11	Arthur-Geo. Bradley	64
-61		Origène Bourassa	64
<del>-</del> 62	11	11	100.2
-44	De Beaujeu	Mme Art. Bourassa	99.6
-36	11	Donat Boucher	100
-59 -60 -61 -62 -44 -36 -32 -31 -30	Père Bressani	Mme Anselme Bourassa	64 64
-30	n .	Réginald Lacombe	64
<b>-2</b> 9	tt	Alphonse Lebel	64
-29 -28	ti ·	Jean-Chs Gagnon	64
-27	11	Mme Art. Bourassa	64
-25	11	Maurice Hould	99.1
<b>-2</b> 0	11 11	Mme Achille Bolduc	50
-21	11	Jean Crépin	50
-22	tt	Alide-T. Gélinas	53 80
-23 -24	11	Clovis Lacombe	100
-24		Paul-Emile Perreault	100

La séance est ensuite levée.

Darge Jamie

Maire

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville lundi, le ler jour d'octobre, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent cinquante-six, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil, savoir:

Son Honneur le Maire: Messieurs les Echevins: Laurent PARADIS André PELLETIER GONEAU Fernand Aimé LEFRANÇOIS DUVAL Edgar Gérard BOURGET Joseph-T. GUAY Gaston VALLIERES J.-Amédée DESRUISSEAUX

Le procès-verbal de la séance régulière du 24 septembre 1956 est lu et adopté.

Avis de motion maintenu re: fonds industriel

M. l'échevin F. Goneau déclare qu'il ne peut proposer le règlement dont il a donné avis le 13 août 1956, règlement créant un fonds industriel d'un montant n'excédant pas \$500,000.00, mais qu'il le proposera à la prochaine assemblée.

Avis de motion maintenu re: pavage et voirie

M. l'échevin Aimé LeFrançois déclare qu'il ne peut proposer le règlement dont il a donné avis le 27 août 1956, règlement autorisant le Conseil à faire ou à faire faire des travaux de pavage et de voirie et à emprunter à ces fins un montant n'excédant pas \$700,000.00, mais qu'il le proposera à la prochaine assemblée.

Avis de motion maintenu re: égout

M. l'échevin André Pelletier déclare qu'il ne peut proposer le règlement dont il a donné avis le 25 août 1956, règlement autorisant le Conseil à faire ou à faire faire des travaux de construction et d'amélioration d'égout, et à emprunter pour ces fins un montant n'excédant pas \$2,250,000.00, mais qu'il le proposera à la prochaine assemblée.

Avis de motion maintenu re: aqueduc

M. l'échevin André Pelletier déclare qu'il ne peut proposer le règlement dont il a donné avis le 25 août 1956, règlement autorisant le Conseil à faire ou à faire faire des travaux de construction et d'amélioration d'aqueduc, et à emprunter pour ces fins un montant n'excédant pas \$2,250,000.00, mais qu'il le proposera à la prochaine assemblée.

Nomination
M. André
Pelletier
comme mairesuppléant

PROPOSE PAR: M. l'échevin Aimé LeFrançois

SECONDE PAR: M. l'échevin Edgar Duval

Que monsieur l'échevin André Pelletier soit nommé mairesuppléant pour le prochain terme.

Règlement 13-AAZ-66

TAXES

PROPOSE PAR: M. l'échevin Gérard Bourget

re: stationnement rue St-

Paul

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-T. Guay

Que le règlement intitulé No 13-AAZ-66, règlement amendant le règlement No 13 concernant les rues et les places publiques, soit lu une première et une deuxième fois, passé et adopté.

ADOPTE

Résolution du 17 septembre rescindée re: répartition des taxes des compagnies

PROPOSE PAR: M. l'échevin F. Goneau

SECONDE PAR: M. l'échevin André Pelletier

Que la résolution adoptée par le Conseil le 17 septembre 1956, ayant trait à la répartition des taxes, pour l'année 1956, des compagnies Canadian International Paper Company, St. Lawrence Paper Corporation Limited, Consolidated Paper Corporation, Three Rivers Grain & Elevator Company, et le Conseil des Ports Nationaux, soit rescindée, à toutes fins que de droit.

ADOPTE

TOTAL

\$ 152,500.00

Répartition des taxes des compagnies

CONSIDERANT qu'à la suite d'un rapport du Trésorier, il y aurait lieu de faire concorder les prélèvements de taxes pour l'année 1956 avec le budget adopté pour la dite année;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin F. Goneau

SECONDE PAR: M. l'échevin André Pelletier

Que la répartition des taxes des compagnies Canadian International Paper Co., St. Lawrence Paper Corporation Limited, Consolidated Paper Corporation, Three Rivers Grain & Elevator Company et le Conseil des Ports Nationaux, soit établie comme suit, pour l'année 1956:

# CANADIAN INTERNATIONAL PAPER CO.

MONTANTS

Générale Egouts Pavage Voirie Affaires Eau	\$ 172,400.00 5,000.00 13,600.00 59,525.00 10,725.00 	
		\$ 275,000.00
	ST. LAWRENCE PAPER CORP. LTD.	
Générale Egouts Pavage Voirie Affaires Eau	\$ 96,205.00 5,010.00 10,855.00 40,080.00 6,500.00 8,350.00	\$ 167,000.00
	CONSOLIDATED PAPER CORP.	
Générale Pavage Voirie Affaires	\$ 79,295.00 12,200.00 53,700.00 7,305.00	

#### THREE RIVERS GRAIN & ELEVATOR CO. LTD.

 Générale
 \$ 3,700.00

 Egout
 500.00

 Pavage
 500.00

 Voirie
 2,000.00

 Affaires
 300.00

 Eau
 500.00

7,500.00

#### CONSEIL DES PORTS NATIONAUX

Egout \$ 1,000.00
Pavage 1,000.00
Voirie 1,000.00
Eau 1,000.00

\$ 4,000.00

ADOPTE

Compte rendu séance du 24 septembre 1956 PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

SECONDE PAR: M. l'échevin F. Goneau

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 24 septembre 1956, et qui vient d'être lu au Conseil, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Directeur de la Police autorisé à restreindre le stationnement à 60 minutes - rue PROPOSE PAR: M. l'échevin Gérard Bourget

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-T. Guay

Que le Directeur de la Police soit autorisé à installer des enseignes restreignant le stationnement à 60 minutes, sur le côté est de la rue Hertel, entre les rues Des Ursulines et Hart.

ADOPTE

Comptes à payer pour le mois d'août 1956

Hertel (ptie)

PROPOSE PAR: M. l'échevin Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

Que les comptes à payer pour le mois d'août 1956, au montant total de \$52,815.27, soient acceptés et approuvés à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Comptes payés pour le mois d'août 1956 PROPOSE PAR: M. l'échevin Edgar Duval

SECONDE PAR: M. l'échevin Aimé LeFrançois

Que le bordereau de comptes, listes de paie, etc., pour le mois d'août 1956, au montant total de \$ 533,438.97, soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

Félicitations

CONSIDERANT que l'Honorable Yves Prévost, C.R., ex-

Ministre des Affaires Municipales, a été désigné pour remplir les hautes fonctions de Secrétaire de la Province;

Yves

Prévost,

Honorable

M. l'échevin Fernand Goneau IL EST PROPOSE PAR:

C.R. secrétaire

de la

Province

M. l'échevin André Pelletier SECONDE PAR:

Que le Conseil de la Cité des Trois-Rivières est particulièrement heureux d'offrir à l'Honorable Yves Prévost, C.R., l'expression de ses plus chaleureuses félicitations.

ADOPTE

Félicitations Honorable Paul Dozois, Ministre des Affaires Municipales

CONSIDERANT que Monsieur Paul Dozois, membre éminent du Comité Exécutif de la Cité de Montréal, a été nommé, récemment, Ministre des Affaires Municipales;

CONSIDERANT que le Conseil se réjouit beaucoup de cette heureuse nomination;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Gérard Bourget

SECONDE PAR: M. l'échevin Joseph-T. Guay

Que le Conseil de la Cité des Trois-Rivières prie l'Honorable Paul Dozois de bien vouloir agréer l'expression de ses plus sincères félicitations et l'assurance de sa pleine et entière collaboration.

ADOPTE

La séance est ensuite levée.

Quacaga Carlo

MAIRE

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville mardi, le 9ième jour d'octobre, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent cinquante-six, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil, savoir:

Son Honneur le Maire: Messieurs les Echevins:

Laurent PARADIS André PELLETIER Fernand GONEAU Aimé LEFRANÇOIS Edgar DUVAL BOURGET Gérard Joseph-T. GUAY **VALLIERES** Gaston J.-Amédée DESRUISSEAUX

Le procès-verbal de la séance régulière du ler octobre 1956 est lu et adopté.

Avis de motion re: emprunt \$642,000. re: égout

Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai un règlement autorisant le Conseil à faire ou à faire faire des travaux de construction et d'amélioration d'égout et à emprunter pour ces fins un montant n'excédant pas \$642,000.00.

Lu en Conseil ce 9ième jour d'octobre 1956.

(signé) Gérard Bourget

Avis de motion re: emprunt \$898,500. re: aqueduc

Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai un règlement autorisant le Conseil à faire ou à faire faire des travaux de construction et d'amélioration d'aqueduc et à emprunter pour ces fins un montant n'excédant pas \$898,500.00.

Lu en Conseil ce 9ième jour d'octobre 1956.

(signé) Gérard Bourget

Avis de motion re: compteurs de sta-tionnement

Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai un règlement amendant le règlement No 186 concernant l'installation de compteurs de stationnement, quant à ce qui a trait aux zones de compteurs et le coût du stationnement.

Lu en Conseil ce 9ième jour d'octobre 1956.

(signé) Aimé LeFrançois

Compte rendu séance du ler octobre 1956 PROPOSE PAR: M. l'échevin F. Goneau

SECONDE PAR: M. l'échevin Edgar Duval

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le ler octobre 1956, et qui vient d'être lu au Conseil, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

Amendement aux règlements Nos 148 et 149 re: émission d'obligations au montant de \$51,500.00 CONSIDERANT que le Conseil de la Cité des Trois-Rivières a adopté, en 1939, le règlement No 148 décrétant un emprunt par obligations, au montant de \$45,000.00, datées du ler novembre 1940, pour un terme de 29 1/2 ans, expirant le ler mai 1970;

CONSIDERANT que le Conseil de la Cité des Trois-Rivières a adopté, en 1940, le règlement No 149 décrétant un emprunt par obligations, au montant de \$26,000.00, datées du ler novembre 1940, pour un terme de 29 1/2 ans, expirant le ler mai 1970;

CONSIDERANT que par ordonnance du 7 octobre 1941, la Cité a été autorisée à contracter les susdits emprunts pour une période plus courte que celle prévue aux règlements Nos 148 et 149, soit 16 ans, au ler novembre 1956;

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'émettre des obligations pour le résidu de la période à courir, du ler novembre 1956 au ler mai 1970, tel que prévu à la section 4 de chacun des règlements Nos 148 et 149, et ce, pour des montants respectifs de \$32,500.00 et \$19,000.00;

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'amender les règlements pour décréter le taux d'intérêt et la date des obligations;

CONSIDERANT qu'il est opportun d'amender les règlements pour autoriser leur enregistrement, quant au capital, et pour y ajouter une clause de rachat par anticipation;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Gérard Bourget

SECONDE PAR: M. l'échevin Jos. Guay

lo- Il sera fait une émission d'obligations en date du ler novembre 1956, au montant total de \$51,500.00, pour couvrir les échéances en capital, sur les emprunts contractés en vertu des règlements Nos 148 et 149, et conformément aux tableaux de remboursement ci-dessous:

Règlement No 148: Le tableau d'amortissement du règlement No 148 est abrogé pour la partie du ler novembre 1957 au ler mai 1970, et remplacé par le suivant:

```
ler novembre 1957 - $ 1,500.00
ler " 1958 - 2,000.00
                                          ler novembre 1964 - $ 2,000.00
                           2,000.00
                                                          1965 -
                                                                     2,000.00
                                          ler
         11
                                                   11
                                                          1966 -
                1959 -
ler
                           2,000.00
                                                                     3,000.00
                                          ler
                1960 -
1961 -
                                                   11
                                                                     3,000.00
                                                          1967
ler
                           2,000.00
                                          ler
         11
                                                   Ħ
                                                          1968 -
ler
                           2,000.00
                                          ler
                                                                     3,000.00
                                                                     3,000.00
         11
                1962 -
                                                   11
                                                          1969 -
                           2,000.00
ler
                                          ler
          11
                                                                     3,000.00
                1963 -
                           2,000.00
                                                          1970
ler
                                          ler
                                                  mai
                                                                   32,500.00
```

Règlement No 149: Le tableau d'amortissement du règlement No 149 est reproduit tel qu'apparaissant au tableau original comme suit:

```
ler novembre 1964 - $ 1,000.00
ler " 1965 - 1,000.00
ler novembre 1957 - $
                          1,000.00
          Ħ
                1958 -
                                                         1965
ler
                           1,000.00
                                         ler
                                                                    1,000.00
         Ħ
                                                   Ħ
                1959 -
                                                                    2,000.00
                           1,000.00
                                                         1966
ler
                                          ler
         Ħ
                1960 -
                                                   11
                                                         1967
ler
                           1,000.00
                                          ler
                                                                    2,000.00
         11
                                                   11
                1961 -
1962 -
                                                         1968
ler
                           1,000.00
                                          ler
                                                                    2,000.00
         Ħ
                                                   11
ler
                           1,000.00
                                          ler
                                                         1969
                                                                    2,000.00
                1963 -
         11
ler
                           1,000.00
                                          ler
                                                  mai
                                                         1970
                                                                    2,000.00
                                                                   19,000.00
```

20- Les obligations des règlements Nos 148 et 149 porteront intérêt au taux de 4% l'an, amendant en conséquence la section I de chacun des dits règlements;

30- Le quatrième paragraphe de la section I de chacun des règlements Nos 148 et 149 est amendé pour y ajouter "et elles pourront être enregistrées suivant la loi, quant au capital seulement";

40- Les règlements Nos 148 et 149 sont amendés pour ajouter à chacun d'eux la section (9A) suivante:

"Les obligations émises en vertu du présent "

"règlement, pourront, sous l'autorité du chapitre 212 "
des Statuts Refondus de Québec, 1941, être rachetées "
par anticipation, en tout ou en partie, au pair, à "
toute échéance d'intérêt; cependant, si tel rachat "
est partiel, il affectera les échéances les plus "

" éloignées et les numéros les plus élevés."

ADOPTE

Autorisation au Ministre des Aff. Mun. re: vente obligations règ. 148 et 149

ATTENDU que le Conseil de la Cité des Trois-Rivières, par son règlement No 148, adopté en 1939, est autorisé à emprunter une somme de \$ 45,000.00, dont \$ 12,500.00 auront été remboursées le ler novembre 1956;

ATTENDU que le Conseil de la Cité des Trois-Rivières, par son règlement No 149, adopté en 1940, est autorisé à emprunter une somme de \$26,000.00, dont \$ 7,000.00 auront été remboursées le ler novembre 1956;

ATTENDU que la Cité des Trois-Rivières a été autorisée à contracter les emprunts autorisés par les règlements Nos 148 et 149 pour une période plus courte que celle prévue aux règlements;

ATTENDU que les obligations émises sous l'autorité des règlements Nos 148 et 149 viendront à échéance le ler novembre 1956 et qu'en vertu de la section 4 des dits règlements, le terme à courir pour des emprunts respectifs de \$ 32,500.00 et \$19,000.00, formant un total de \$ 51,500.00, expirera le ler mai 1970;

ATTENDU que le Conseil, par résolution adoptée le 9 octo-bre 1956, a amendé les règlements pour fixer le taux d'intérêt à 4% et a autorisé l'émission des obligations pour la période à courir du ler novembre 1956 au ler mai 1970, pour un montant de \$ 51,500.00;

ATTENDU que le montant total de cet emprunt peut être absorbé par le fonds d'amortissement de la Cité;

ATTENDU que l'achat de ces obligations par le fonds d'amortissement simplifierait la procédure de l'émission et en réduirait considérablement le coût;

ATTENDU qu'il y a lieu de demander au Ministre des Affaires Municipales d'autoriser la Corporation à vendre ces dites obligations de gré à gré, au pair, sans l'accomplissement des formalités prescrites par l'article 592 de la Loi des Cités et Villes;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Gérard Bourget

SECONDE PAR: M. l'échevin Jos. Guay

ET RESOLU:

Que l'Honorable Ministre des Affaires Municipales est respectueusement prié d'autoriser la vente des obligations qui seront émises en vertu des règlements Nos 148 et 149, de gré à gré, au pair, plus l'intérêt couru à la date de l'émission, au fonds d'amortissement de la Cité.

Perception de la taxe scolaire pour 1956 ATTENDU que la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, par lettre et résolution, a reçu de la Commission des Ecoles Catholiques des Trois-Rivières, une demande aux fins de percevoir la taxe scolaire pour l'année 1956, fixée à \$1.05 par cent dollars de la valeur de tous biens-fonds ou immeubles situés dans la municipalité scolaire de la Cité des Trois-Rivières, telle que portée au rôle d'évaluation pour l'année 1956;

ATTENDU qu'il convient, conformément aux articles 537, 537-a, 537-b et 537-c de la charte de la Cité, d'autoriser le trésorier à cette fin;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Edgar Duval

SECONDE PAR: M. l'échevin Gérard Bourget

Que le Trésorier de la Cité soit autorisé à prélever et percevoir la taxe scolaire pour l'année 1956 suivant le rôle d'évaluation déjà dressé et adopté pour la dite année.

ADOPTE

La séance est ensuite levée.

Jack of GREFFIER WILL

MAIRE

# LUNDI, LE 15ième JOUR D'OCTOBRE 1956

La séance régulière de lundi soir, 15 octobre 1956, est ajournée à jeudi soir, le 18 octobre 1956, à 8:00 heures, par Messieurs les Echevins Fernand Goneau et J.-Amédée DesRuisseaux, une demi-heure après constatation du défaut de quorum.

#### JEUDI, LE 18ième JOUR D'OCTOBRE 1956

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville jeudi, le 18ième jour d'octobre, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent cinquante-six, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil, savoir:

Son Honneur le Maire: Messieurs les Echevins:

Laurent PARADIS André PELLETIER Fernand GONEAU Aimé LEFRANÇOIS Edgar DUVAL Gérard BOURGET Joseph-T. GUAY Gaston VALLIERES J.-Amédée DESRUISSEAUX

Le procès-verbal de la séance régulière du 9 octobre 1956 est lu et adopté.

Règlement No 214 emprunt \$898,500. aqueduc PROPOSE PAR: M. l'échevin Gérard Bourget

SECONDE PAR: M. l'échevin Gaston Vallières

Que le règlement intitulé No 214, règlement autorisant le Conseil à faire ou à faire faire certains travaux d'aqueduc et à emprunter la somme de \$898,500.00 à ces fins, soit lu une première et une deuxième fois, passé et adopté.

Adopté sur division.

#### Ont voté pour:

Ont voté contre:

MM. Vallières
DesRuisseaux
Guay
Bourget
Duval
Goneau

MM. LeFrançois Pelletier

Règlement No 215 emprunt \$642,000.égout PROPOSE PAR: M. l'échevin Gérard Bourget

SECONDE PAR: M. l'échevin Gaston Vallières

Que le règlement intitulé No 215, règlement autorisant le Conseil à faire ou à faire faire certains travaux d'égout et à emprunter la somme de \$642,000.00 à ces fins, soit lu une première et une deuxième fois, passé et adopté.

Adopté sur division.

#### Ont voté pour:

Ont voté contre:

MM. Vallières
DesRuisseaux
Guay
Bourget
Duval
Goneau

MM. LeFrançois Pelletier

#### JEUDI, LE 18ième JOUR D'OCTOBRE 1956

Règlement No 186-7

PROPOSE PAR: M. l'échevin Aimé LeFrançois

re:

SECONDE PAR: M. l'échevin Edgar Duval

compteurs de stationnement adoption

Que le règlement intitulé No 186-7, règlement amendant le règlement No 186 concernant les zones de compteurs de stationnement, soit lu une première et une deuxième fois, passé et adopté.

ADOPTE

Compte . rendu séance du 9 octobre 1956

PROPOSE PAR: M. l'échevin Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 9 octobre 1956, et qui vient d'être lu au Conseil, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Assemblée publique re: règlements Nos 214 et 215

ATTENDU qu'à la séance du 18 octobre 1956, le Conseil a adopté le règlement No 214 décrétant des travaux d'aqueduc et un emprunt de \$898,500.00 pour en payer le coût;

ATTENDU qu'à la même séance, le Conseil a aussi adopté le règlement No 215, décrétant des travaux d'égout et un emprunt de \$642,000.00 pour en payer le coût;

ATTENDU qu'en vertu des dispositions de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes, le Conseil doit fixer le lieu, le jou et l'heure d'une assemblée publique pour y soumettre les dits règlements;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Gérard Bourget

SECONDE PAR: M. l'échevin Gaston Vallières

Qu'une assemblée publique soit tenue en la grande salle de l'hôtel-de-ville, au numéro 383 de la rue Radisson, en la Cité des Trois-Rivières, mercredi, le 31 octobre 1956:

lo. A 7:30 heures du soir, afin que soit soumis aux électeurs propriétaires le règlement No 214 décrétant des travaux d'aqueduc et un emprunt de \$898,500.00 pour en payer le coût;

20. A 8:30 heures du soir, afin que soit soumis aux électeurs propriétaires le règlement No 215 décrétant des travaux d'égout et un emprunt de \$642,000.00 pour en payer le coût.

ADOPTE

Vente de terrain à M. Lionel Martin

PROPOSE PAR: M. l'échevin F. Goneau

SECONDE PAR: M. l'échevin André Pelletier

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité, un acte de vente préparé par Me Jean-Paul Bérard, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières vend à Me Lionel Martin, notaire, le lot No 147 de la subdivision officielle du lot No 25 (25-147) du cadastre officiel de la Cité, pour le prix de \$265.00 payable comptant; le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit acte de vente qui vient diâtre lu au Corporail d'être lu au Conseil.

JEUDI, LE 18ième JOUR D'OCTOBRE 1956

Vente de terrain PROPOSE PAR: M. l'échevin André Pelletier

à Wallage

SECONDE PAR: M. l'échevin F. Goneau

M. Wallace Newbury

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité, un acte de vente préparé par Me Lionel Martin, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières vend à M. Wallace Newbury le lot No 146 de la subdivision officielle du lot No 25 (25-146) du cadastre officiel de la Cité, pour le prix de \$265.00 payable comptant; le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

Achat d'immeuble de Mme Emile Morand

PROPOSE PAR: M. l'échevin F. Goneau

SECONDE PAR: M. l'échevin André Pelletier

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité, un projet d'acte préparé par Me Léo LeBlanc, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières achète de Mme Clara Baribeault Morand, un emplacement faisant partie du lot No 26 (p.26) du cadastre officiel de la Cité, avec bâtisses dessus construites, pour le prix de \$5,100.00 payable comptant, aux fins de l'élargissement de la rue Ste-Marguerite, la dite somme de \$5,100.00 devant être prise à même les fonds généraux de la municipalité; le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

La séance est ensuite levée.

Jære Greffen

andre Selle pro-MAIRE A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville lundi, le 22ième jour d'octobre, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent cinquante-six, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Messieurs les Echevins:

André PELLETIER
Fernand GONEAU
Aimé LEFRANÇOIS
Gérard BOURGET
Joseph-T. GUAY
Gaston VALLIERES
J.-Amédée DESRUISSEAUX

Le procès-verbal de la séance régulière du 15 octobre 1956 ajournée au 18 octobre, est lu et adopté.

Achat de terrain de M. Alcide Diamond re: arrondissement ruelles 1124-78 et 1124-48

PROPOSE PAR: M. l'échevin Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité, un projet d'acte préparé par Me Henri Cinq-Mars, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières achète de M. Alcide Diamond une lisière de terrain faisant partie du lot No 77 de la subdivision officielle du lot No 1124 (1124-p.77) du cadastre officiel de la Cité, formant une superficie de 20 pieds carrés, pour le prix de \$200.00, aux fins de l'arrondissement du coin des ruelles portant les Nos 1124-78 et 1124-48 du cadastre officiel de la Cité; la dite somme de \$200.00 devant être prise à même les fonds généraux de la municipalité; le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

Achat de terrain de M. Salmaine Mélançon re: arrondissement coin de ruelles PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

SECONDE PAR: M. l'échevin Gaston Vallières

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité, un projet d'acte préparé par Me J.-A. Trudel, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières achète de M. Salmaine Mélançon une lisière de terrain faisant partie du lot No 10 de la subdivision officielle du lot No 1124 (1124-p.10) du cadastre officiel de la Cité, formant une superficie de 16 pieds carrés, pour le prix de \$800.00, aux fins de l'arrondissement du coin des ruelles portant les Nos 1124-9 et 1124-48 du cadastre officiel de la Cité; la dite somme de \$800.00 devant être prise à même les fonds généraux de la municipalité; le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

Achat de terrain de M. Ovila Demontigny

PROPOSE PAR: M. l'échevin Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité, un projet d'acte préparé par Me Roger Paquin, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières achète de M. Ovila Demontigny une lisière de terrain faisant partie du lot No 123 de la subdivision officielle du lot No 1124 (1124-p.123) du cadastre officiel de la Cité, formant une superficie de 159.5 pieds carrés, pour le prix de \$200.00, aux fins de

#### LUNDI, LE 221ème JOUR D'OCTOBRE 1956

l'élargissement de la ruelle portant le No 1124-122 du cadastre officiel de la Cité; la dite somme de \$200.00 devant être prise à même les fonds généraux de la municipalité; le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

Obligation entre la Caisse Nationale d'Economie et Me Lionel Martin re: vente du lot 25-147

PROPOSE PAR: M. l'échevin F. Goneau

SECONDE PAR: M. l'échevin Gaston Vallières

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité, un projet d'acte d'obligation préparé par Me Jean-Paul Bérard, notaire, entre la Caisse Nationale d'Economie et Me Lionel Martin, notaire, et dans lequel acte la Corporation de la Cité des Trois-Rivières intervient pour consentir à ce que la prohibition d'aliéner stipulée dans un acte de vente passé devant Me Jean-Paul Bérard, notaire, et affectant le lot No 147 de la subdivision officielle du lot No 25 (25-147) du cadastre officiel de la Cité, soit sujette à l'hypothèque en faveur de la Caisse Nationale d'Economie et soit considérée comme non écrite pour la dite Caisse Nationale d'Economie, tant que le montant de l'emprunt n'aura pas été payé intégralement; le tout sujet aux clauses, conditions et stipulations mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

Obligation entre l'Assurance-Vie Desjardins et M. Gaston Perreault re: vente du lot 25-64

PROPOSE PAR: M. l'échevin F. Goneau

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité, un projet d'acte d'obligation préparé par Me Léo LeBlanc, notaire, entre l'Assurance-Vie Desjardins et M. Gaston Perreault, et dans lequel acte la Corporation de la Cité des Trois-Rivières intervient pour consentir à ce que la prohibition d'aliéner stipulée dans un acte de vente passé devant Me Léo LeBlanc, notaire, et affectant le lot No 64 de la subdivision officielle du lot No 25 (25-64) du cadastre officiel de la Cité, soit sujette à l'hypothèque en faveur de l'Assurance-Vie Desjardins et soit considérée comme non écrite pour la dite Assurance-Vie Desjardins, tant que le montant de l'emprunt n'aura pas été payé intégralement; le tout sujet aux clauses, conditions et stipulations mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

Servitude consentie par Mme Didace Plante en faveur de la Cité

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

SECONDE PAR: M. l'échevin Gaston Vallières

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité, un projet d'acte préparé par Me J.-Cyprien Sawyer, notaire, par lequel Mme Annette Marchand Plante accorde à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières le droit d'installer une borne-fontaine au coin des rues Mercier et Denoue, sur une partie de terrain appartenant à la dite Dame Annette Marchand Plante, connu et désigné comme faisant partie du lot No 137 de la subdivision officielle du lot No 1122 (1122-p.137) du cadastre officiel de la Cité, la dite servitude étant consentie moyennant la somme de \$100.00 devant être payée par la Cité à la dite Dame Annette Marchand Plante, à même les fonds généraux de la municipalité; le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

# LUNDI, LE 22ième JOUR D'OCTOBRE 1956

Nomination des estimateurs re: rôle 1957 ATTENDU que M. J.-Omer Lacroix a fait une proposition écrite en vue de la revision du rôle d'évaluation pour l'année 1957, dans une lettre adressée au gérant de la Cité, M. Roger Lord, en date du 4 octobre 1956;

ATTENDU qu'en vertu de la dite proposition, il est convenu que quatre estimateurs doivent lui être adjoints pour faire ce travail;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 106 de la Loi des Cités et Villes, le Conseil doit nommer lui-même les estimateurs qu'il choisit chaque année;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-T. Guay

SECONDE PAR: M. l'échevin Gérard Bourget

lo. Que M. J.-Omer Lacroix soit engagé comme président des estimateurs de la Cité des Trois-Rivières, en vue de la revision du rôle d'évaluation de l'année 1957, le tout suivant les clauses et conditions contenues dans la proposition du 4 octobre 1956, adressée au gérant de la Cité, pour le prix de \$27,500.00 payable en six versements mensuels, égaux et consécutifs, le premier versement devenant dû et payable le 30 octobre 1956;

20. Que MM. Alcide Lamy, Antoine Gauthier, Arthur Drouin et Joseph Raymond soient nommés estimateurs pour la revision du rôle d'évaluation de l'année 1957 et de tout rôle supplémentaire nécessaire, pour y travailler sous la présidence de M. J.-Omer Lacroix, aux émoluments que celui-ci s'est engagé à payer en vertu de sa proposition susdite.

ADOPTE

Convention avec The Shawinigan Water & Power Co. re: éclairage

PROPOSE PAR: M. l'échevin F. Goneau

SECONDE PAR: M. l'échevin Gaston Vallières

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité, un acte de convention sous seing privé, entre la Corporation de la Cité des Trois-Rivières et The Shawinigan Water & Power Company concernant l'éclairage des bâtisses municipales et la fourniture de la force motrice requise par la Cité; le tout sujet aux conditions mentionnées dans le dit acte de convention qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

La séance est ensuite levée.

MAIRE

## LUNDI, LE 291ème JOUR D'OCTOBRE 1956

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville lundi, le'29ième jour d'octobre, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent cinquante-six, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil, savoir:

Son Honneur le Maire: Messieurs les Echevins: Laurent PARADIS André PELLETIER GONEAU Fernand Aimé LEFRANÇOIS Edgar DUVAL BOURGET Gérard Joseph-T. GUAY VALLIERES Gaston J.-Amédée DESRUISSEAUX

Le procès-verbal de la séance régulière du 22 octobre 1956 est lu et adopté.

Compte rendu de la séance du 18

octobre 1956 PROPOSE PAR: M. l'échevin André Pelletier

SECONDE PAR: M. l'échevin F. Goneau

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 18 octobre 1956, et qui vient d'être lu au Conseil, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Compte rendu de la séance du 22 octobre 1956 PROPOSE PAR: M. l'échevin Aimé LeFrançois

SECONDE PAR: M. l'échevin André Pelletier

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 22 octobre 1956, et qui vient d'être lu au Conseil, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Comptes à payer pour septembre 1956

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-T. Guay

SECONDE PAR: M. l'échevin Gérard Bourget

Que les comptes à payer pour le mois de septembre 1956, au montant total de \$45,252.23, soient acceptés et approuvés à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Comptes payés pour septembre 1956

PROPOSE PAR: M. l'échevin Edgar Duval

SECONDE PAR: M. l'échevin Aimé LeFrançois

Que le bordereau de comptes, listes de paie, etc., pour le mois de septembre 1956, au montant total de \$440,630.36, soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Chef Du
Contentieux autorisation re:
William
Spencer

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-T. Guay

SECONDE PAR: M. l'échevin Gérard Bourget

Que Me Léopold Pinsonnault, C.R., Chef du Contentieux, est autorisé à comparaître et à défendre la Corporation de la Cité des Trois-Rivières dans une action portant le No 35325 des dossiers de

## LUNDI, LE 291ème JOUR D'OCTOBRE 1956

la Cour de Magistrat, pour le district des Trois-Rivières, dans laquelle William Spencer est demandeur et la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, défenderesse, et à poursuivre les procédures jusqu'à jugement final.

ADOPTE

Mutations immobilières de septembre 1956 Vu le rapport ci-joint concernant les mutations immobilières dont les titres ont été enregistrés dans le cours du mois de septembre 1956;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Gérard Bourget

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-T. Guay

Que le Trésorier de la Cité soit autorisé à effectuer les changements contenus dans le rapport annexé à la présente résolution, conformément à la loi.

ADOPTE

Vente de terrain à M. J.-Marcel Laflamme PROPOSE PAR: M. l'échevin Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité, un acte de vente préparé par Me J.-A.-Donat Chagnon, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières vend à M. J.-Marcel Laflamme les lots Nos 56, 57, 58 et 59 de la subdivision officielle du lot No 180 (180-56, 57, 58, 59) du cadastre officiel de la Cité, pour le prix de \$300.00 payable comptant, le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

Vente de terrain à M. J.-Marcel Laflamme PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

SECONDE PAR: M. l'échevin Gaston Vallières

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité, un acte de vente préparé par Me J.-A.-Donat Chagnon, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières vend à M. J.-Marcel Laflamme les lots Nos 73, 74 et 76 de la subdivision officielle du lot No 180 (180-73, 74 et 76) du cadastre officiel de la Cité, pour le prix de \$225.00 payable comptant, le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

Vente de terrain à M. Clément Clément PROPOSE PAR: M. l'échevin F. Goneau

SECONDE PAR: M. l'échevin André Pelletier

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité, un acte de vente préparé par Me Henri Cinq-Mars, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières vend à M. Clément Clément le lot No 149 de la subdivision officielle du lot No 25 (25-149) du cadastre officiel de la Cité, pour le prix de \$265.00 payable comptant, le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil.

LUNDI, LE 29ième JOUR D'OCTOBRE 1956

Acte d'échange entre la Cité et M. Lucien Houde PROPOSE PAR: M. l'échevin Aimé LeFrançois

SECONDE PAR: M. l'échevin Edgar Duval

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité, un projet d'acte préparé par Me J.-Cyprien Sawyer, notaire, par lequel M. Lucien Houde cède à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières une étendue de terrain faisant partie du lot No 177 (p.177) du cadastre officiel de la Cité, et, en contre-échange, la Corporation de la Cité des Trois-Rivières cède à M. Lucien Houde une étendue de terrain faisant partie du lot No 177 (p.177) du cadastre officiel de la Cité, aux fins du redressement de la rue Aubuchon; le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

Achat de terrain de M. Alcide Houle re: redressement et élargis-sement de la rue Aubuchon

PROPOSE PAR: M. l'échevin Aimé LeFrançois

SECONDE PAR: M. l'échevin Edgar Duval

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité, un projet d'acte préparé par Me J.-Cyprien Sawyer, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières achète de M. Alcide Houle une lisière de terrain faisant partie du lot No 177 (p.177) du cadastre officiel de la Cité, formant une superficie de 868 pieds carrés, pour le prix de \$500.00 payable comptant, aux fins du redressement et de l'élargissement de la rue Aubuchon, la dite somme de \$500.00 devant être prise à même les fonds généraux de la municipalité; le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

Cession
par M.
Henri
Durand à
M. Wilfrid
Girard intervention de
la Cité

PROPOSE PAR: M. l'échevin Aimé LeFrançois

SECONDE PAR: M. l'échevin Edgar Duval

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité, un projet d'acte préparé par Me J.-Cyprien Sawyer, notaire, par lequel M. Henri Durand cède à M. Wilfrid Girard le lot No 442 de la subdivision officielle du lot No 1119 (1119-442) du cadastre officiel de la Cité, et dans lequel acte la Corporation de la Cité des Trois-Rivières intervient pour approuver et ratifier le dit acte de cession et donner quittance et mainlevée d'hypothèque en faveur de M. Wilfrid Girard, pour la somme de \$40.00 due à la Cité, en vertu d'un acte de vente en date du 12 janvier 1950, passé devant Me Léo LeBlanc, notaire, et enregistré sous le No 162058.

ADOPTE

Achat de terrain de M. J.-Marcel Laflamme re: égoutcollecteur

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

SECONDE PAR: M. l'échevin Gaston Vallières

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité, un projet d'acte préparé par Me J.-A.-Donat Chagnon, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières achète de M. J.-Marcel Laflamme une étendue de terrain faisant partie du lot No 180 (p.180) du cadastre officiel de la Cité, formant une superficie de 8,700 pieds carrés, et une autre étendue de terrain faisant partie du lot No 180 (p.180) du cadastre officiel de la Cité, formant une superficie de 29,600 pieds carrés, pour le prix de \$6,760.00 payable comptant, aux fins de la

## LUNDI, LE 291ème JOUR D'OCTOBRE 1956

construction, du maintien, de l'opération d'un égout-collecteur; le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

La séance est ensuite levée.

GREFFIER GREFFIER

MAIRE

#### LUNDI, LE 5ième JOUR DE NOVEMBRE 1956

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville lundi, le 5ième jour de novembre, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent cinquante-six, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil, savoir:

Son Honneur le Maire: Messieurs les Echevins: Laurent PARADIS PELLETIER André Fernand GONEAU Aimé LEFRANCOIS DUVAL Edgar Gérard BOURGET Joseph-T. GUAY Gaston VALLIERES J.-Amédée DESRUISSEAUX

Le procès-verbal de la séance régulière du 29 octobre 1956 est lu et adopté.

Compte rendu séance du 29 octobre 1956 PROPOSE PAR: M. l'échevin Gérard Bourget

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 29 octobre 1956, et qui vient d'être lu au Conseil, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Autorisation au
Maire à
signer
plan et
livre de
renvoi
re: subdivision
ptie lot
178

PROPOSE PAR: M. l'échevin Aimé LeFrançois

SECONDE PAR: M. l'échevin Edgar Duval

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, les plan et livre de renvoi montrant la subdivision d'une partie du lot No 178 du cadastre officiel de la paroisse des Trois-Rivières.

ADOPTE

Quittance en faveur de Mme E. Gendron Cochrane re: vente de terrain

PROPOSE PAR: M. l'échevin Aimé LeFrançois

SECONDE PAR: M. l'échevin Edgar Duval

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, un acte de quittance et mainlevée d'hypothèque préparé par Me Henri Cinq-Mars, notaire, et qui vient d'être lu au Conseil, en faveur de Mme Elizabeth Gendron Cochrane, pour la somme de \$40.00 due à la Cité en vertu d'un acte de vente en date du 30 juillet 1946, passé devant Me Henri Cinq-Mars, notaire, et enregistré sous le No 146253.

ADOPTE

Félicitations à Son Honneur le Juge Marchand CONSIDERANT que Me Jean-Louis Marchand a été nommé récemment Juge de la Cour Supérieure pour le district des Trois-Rivières;

CONSIDERANT que le Conseil se réjouit beaucoup de cette heureuse nomination;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Gérard Bourget

SECONDE PAR: M. l'échevin Jos. Guay

#### LUNDI, LE 5ième JOUR DE NOVEMBRE 1956

Que le Conseil, en son nom et au nom de tous les citoyens des Trois-Rivières, prie l'Honorable Juge Jean-Louis Marchand, de bien vouloir agréer l'expression de ses plus sincères félicitations.

ADOPTE

Usine de filtration des plans

M. l'échevin Guay soumet au Conseil une résolution à l'effet de retenir les services de MM. Langlois, Moreau, Chênevert et Associés, pour la confection des plans de l'Usine de confection Filtration et ses réservoirs.

En contre-proposition:

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin André Pelletier

SECONDE PAR: M. l'échevin Aimé LeFrançois

Que le gérant de la Cité soit autorisé à retenir les services de la firme Lalonde, Girouard & Letendre, pour la con-fection des plans de l'Usine de Filtration, ces ingénieurs devant faire effectuer les plans de structure par les Ingénieurs Langlois & Chênevert, les plans d'électricité par l'Ingénieur Urbain Moreau, tout en retenant les services d'un architecte local pour tous travaux d'architecture.

Rejeté sur division suivante:

#### Ont voté pour:

Ont voté contre:

MM. Pelletier LeFrançois

MM. Duval Goneau Vallières DesRuisseaux Guay Bourget

Le vote est ensuite pris sur la proposition principale:

PROPOSE PAR: M. l'échevin Jos. Guay

SECONDE PAR: M. l'échevin F. Goneau

Que le Gérant de la Cité soit autorisé à retenir les services de MM. Langlois, Moreau, Chênevert et Associés, Ingénieurs Conseils, en vue de la confection des plans de l'Usine de Filtration et ses réservoirs, et que le montant des honoraires à être payés à MM. Langlois, Moreau, Chênevert et Associés, soit pris à même la réserve statutaire prévue au budget de l'année 1956 jusqu'à concurrence de la somme de \$30,000.00.

Adopté sur division suivante:

#### Ont voté pour:

Ont voté contre:

MM. Vallières DesRuisseaux Guay Bourget Goneau Duval

MM. Pelletier LeFrançois

La séance est ensuite levée.

#### LUNDI, LE 12ième JOUR DE NOVEMBRE 1956

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville lundi, le l2ième jour de novembre, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent cinquante-six, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Messieurs les Echevins:

André PELLETIER
Fernand GONEAU
Aimé LEFRANÇOIS
Edgar DUVAL
Gérard BOURGET
Joseph-T. GUAY
Gaston VALLIERES
J.-Amédée DESRUISSEAUX

Le procès-verbal de la séance régulière de lundi, le 5 novembre 1956, est lu et adopté.

Avis de motion re: règ. 186 - compteurs

Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai un règlement amendant le règlement No 186 concernant les compteurs de stationnement pour changer les heures pendant lesquelles l'usage des compteurs est obligatoire.

Lu en Conseil ce 12ième jour de novembre 1956.

(signé) Gaston Vallières

Compte rendu de la séance du 5 novembre 1956

PROPOSE PAR: M. l'échevin F. Goneau

SECONDE PAR: M. l'échevin Aimé LeFrançois

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 5 novembre 1956, et qui vient d'être lu au Conseil, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Construction de trottoirs sur la rue Nérée Beauchemin PROPOSE PAR: M. l'échevin Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

Que l'Ingénieur de la Cité soit autorisé à construire, aux frais des propriétaires, un trottoir en front du lot ci-après décrit, sur une longueur totale de 110 pieds, à \$2.00 du pied linéaire, représentant un montant de \$220.00 devant être payé par la Cité en attendant le remboursement du coût de ces trottoirs par le propriétaire riverain, conformément à l'article 98 de la charte de la Cité et de son règlement No 14-A et ses amendements concernant les trottoirs.

No cadastre	Rue	<u>Propriétaire</u>	Longueur
178-206	Nérée Beauchemin	M. McDonald	110'

ADOPTE

Récuverture d'enquête Cour du Bien-Etre Social - PROPOSE PAR: M. l'échevin Edgar Duval

SECONDE PAR: M. l'échevin Gérard Bourget

ET RESOLU:

Que le Directeur du Service du Bien-Etre de la Cité des Trois-Rivières, M. J.-M. Piché, est autorisé par les présentes à

## LUNDI, LE 12ième JOUR DE NOVEMBRE 1956

demander au Juge de la Cour Municipale, la réouverture de l'enquête dans les causes suivantes:

LAMY, Mme Donat 24/8/55 Jug. 1330-1331

DEMONTIGNY, Benoît 24/8/55 Jug. 1324

BEAULIEU, Maurice 19/9/56 Jug. 103

LAMY, Mme Eugène 16/1/56 Jug. 1533

ALARIE, Louis 22/9/54
Jug. 976-977

DOUCET, Mme Jules 13/10/55 Jug. 1416

HOULE, Mlle Blanche 3/7/53 Jug. 599-600

THIBEAULT, Herman 2/7/54
Jug. 885-886

DESILETS, Mme Charles-Edouard 5/8/55
Jug. 1297

DESSUREAULT, André 24/8/55 Jug. 1328-1329

VEILLETTE, Mme Prime 20/5/55 Jug. 1225-1226-1227

ADOPTE

Revision décisions Cour du Bien-Etre Social PROPOSE PAR: M. l'échevin Edgar Duval

SECONDE PAR: M. l'échevin Gérard Bourget

ET RESOLU:

Que le Directeur du Service du Bien-Etre de la Cité des Trois-Rivières, M. J.-M. Piché, est autorisé par les présentes à demander à la Cour du Bien-Etre Social ou à l'un des honorables Juges d'icelle, siégeant en la Cité des Trois-Rivières, la revision des décisions rendues dans les cas suivants:

Cour du Bien-Etre Social 20 décembre 1954 Ord. 359-54

Cour du Bien-Etre Social 29 mai 1956 Ord. 187-56 LUNDI, LE 12ième JOUR DE NOVEMBRE 1956

Croteau Emile, 5/10/55, Ord. 317-55.

Rocheleau Marcel, 23 octobre 1956, Ord. 364-56.

ADOPTE

Emprunt
temporaire
au montant
de
\$495,000.
re: règ.
No 213 égout et
aqueduc

ATTENDU que le Conseil de la Cité des Trois-Rivières a été autorisé à emprunter la somme de \$495,000.00 en vertu du règlement No 213, adopté par le Conseil le 17 septembre 1956;

ATTENDU qu'en vertu de la section 89 de la charte de la Cité, telle que la section a été édictée par la loi 6 George V, chapitre 45, section 6, le Conseil peut suspendre l'émission ou la négociation des obligations à long terme et emprunter des deniers sur billets ou bons du trésor, pour tel espace de temps, et à telles conditions qu'il pourra déterminer;

ATTENDU que le Conseil croit qu'il n'est pas opportun d'émettre ces obligations maintenant et qu'un emprunt temporaire au montant de \$495,000.00 est suffisant en attendant l'émission de ces obligations;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Gérard Bourget

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

Que le Conseil emprunte temporairement de la Banque Canadienne Nationale certaines sommes n'excédant pas la dite somme totale de \$495,000.00 qu'il a été autorisé à emprunter par le dit règlement No 213; que les deniers ainsi empruntés temporairement ne soient employés qu'aux fins pour lesquelles ils sont destinés par le dit règlement; qu'à cette fin, Son Honneur le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer les billets promissoires et à les renouveler jusqu'à parfait paiement. Ces billets porteront intérêt à un taux n'excédant pas 3 3/4% et seront payés à même le produit des obligations à long terme que le Conseil est autorisé à émettre en vertu du dit règlement.

Que Son Honneur le Maire et le Trésorier de la Cité des Trois-Rivières soient autorisés à signer une ou des obligations intérimaires, en faveur de la Banque Canadienne Nationale, en garantie de l'emprunt temporaire ci-dessus, portant intérêt à un taux n'excédant pas 5% ainsi que le transport des valeurs mobilières pour la garantie des dites obligations intérimaires suivant les formules en usage par la dite Banque. Le tout sujet à l'approbation de la Commission Municipale de Québec en vertu de l'article 25 du chapitre 207 S.R.Q. 1941.

ADOPTE

La séance est ensuite levée.

#### LUNDI, LE 19ième JOUR DE NOVEMBRE 1956

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville lundi, le 19ième jour de novembre, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent cinquante-six, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil, savoir:

Son Honneur le Maire:

Laurent PARADIS André PELLETIER Fernand GONEAU Aimé LEFRANÇOIS Edgar DUVAL Gérard BOURGET Joseph-T. **GUAY** VALLIERES Gaston

J.-Amédée DESRUISSEAUX

Le procès-verbal de la séance régulière du 12 novembre 1956 est lu et adopté.

Compte rendu séance du 12 novembre 1956 PROPOSE PAR: M. l'échevin Aimé LeFrançois

SECONDE PAR: M. l'échevin Edgar Duval

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente lundi, le 12 novembre 1956, et qui vient d'être lu au Conseil, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Mutations immobilières d'octobre 1956

Vu le rapport ci-joint concernant les mutations immobilières dont les titres ont été enregistrés dans le cours du mois d'octobre 1956;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Jos. Guay

SECONDE PAR: M. l'échevin Gérard Bourget

Que le Trésorier de la Cité soit autorisé à effectuer les changements contenus dans le rapport annexé à la présente résolution, conformément à la loi.

ADOPTE

Vente de terrain à M. Claude Carignan PROPOSE PAR: M. l'échevin André Pelletier

SECONDE PAR: M. l'échevin F. Goneau

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité, un acte de vente préparé par Me J.-Urgile Grégoire, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières vend à M. Claude Carignan le lot No 135 de la subdivision officielle du lot No 25 (25-135) du cadastre officiel de la Cité, pour le prix de \$265.00 payable comptant; le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

Achat d'immeuble de M. Nelson Héroux PROPOSE PAR: M. l'échevin F. Goneau

SECONDE PAR: M. l'échevin André Pelletier

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité, un projet d'acte préparé par Me Alphonse Lamy, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières

#### LUNDI, LE 19ième JOUR DE NOVEMBRE 1956

achète de M. Nelson Héroux un emplacement faisant partie du lot No 28 (p.28) du cadastre officiel de la Cité, avec bâtisses dessus construites, pour le prix de \$2,750.00 payable comptant, aux fins de l'élargissement de la rue Ste-Marguerite; la dite somme de \$2,750.00 devant être prise à même les fonds généraux de la municipalité. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

Achat de terrain de M. Alcide Houle PROPOSE PAR: M. l'échevin Aimé LeFrançois

SECONDE PAR: M. l'échevin Edgar Duval

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité, un projet d'acte préparé par Me J.-Cyprien Sawyer, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières achète de M. Alcide Houle une lisière de terrain faisant partie du lot No 177 (p.177) du cadastre officiel de la Cité, formant une superficie de 258 pieds carrés, et une autre lisière de terrain faisant partie du lot No 177 (p.177) du cadastre officiel de la Cité, formant une superficie de 120 pieds carrés, pour le prix de \$350.00 payable comptant, aux fins du redressement et de l'élargissement de la rue Aubuchon, la dite somme de \$350.00 devant être prise à même les fonds généraux de la municipalité; le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

Achat de terrain de M. Hormisdas Bisson PROPOSE PAR: M. l'échevin F. Goneau

SECONDE PAR: M. l'échevin André Pelletier

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité, un projet d'acte préparé par Me Lionel Martin, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières achète de M. Hormisdas Bisson une lisière de terrain faisant partie du lot No 428 de la subdivision officielle du lot No 26-a (26-a-p.428) du cadastre officiel de la Cité, formant une superficie de 35 pieds carrés, pour le prix de \$100.00 payable comptant, aux fins de l'arrondissement du coin nord des ruelles portant les Nos 26-a-427-a et 26-a-427-b du cadastre officiel de la Cité; la dite somme de \$100.00 devant être prise à même les fonds généraux de la municipalité. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

Achat de terrain de M. Arthur Dion PROPOSE PAR: M. l'échevin F. Goneau

SECONDE PAR: M. l'échevin André Pelletier

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité, un projet d'acte préparé par Me Gilles-Guy Garceau, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières achète de M. Arthur Dion une lisière de terrain faisant partie du lot No 396 de la subdivision officielle du lot No 26 (26-p.396) du cadastre officiel de la Cité, formant une superficie de 35 pieds carrés, pour le prix de \$100.00 payable comptant, aux fins de l'arrondissement du coin sud des ruelles portant les Nos 26-397 et 26-398 du cadastre officiel de la Cité; la dite somme de \$100.00 devant être prise à même les fonds généraux de la municipalité. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

## LUNDI, LE 19ième JOUR DE NOVEMBRE 1956

Formation en association du "Club Libéral de Trois-Rivières PROPOSE PAR: M. l'échevin Gérard Bourget

SECONDE PAR: M. l'échevin Jos. Guay

Que le Conseil donne son approbation à la requête de MM. Paul-Emile Morinville, Dr Lorne Berlinguet, Gaston Gélinas, Evariste Laroche, Fandy Mailhot et autres, désirant se former en association sous le nom de "CLUB LIBERAL DE TROIS-RIVIERES", conformément au chapitre 304 des Statuts Refondus de Québec 1941.

ADOPTE

Ajournement séance au 23 novembre 1956

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

Que la séance régulière de lundi soir, le 19 novembre 1956, soit ajournée à vendredi soir, le 23 novembre 1956, à 8:00 hres p.m.

ADOPTE

## VENDREDI, LE 231ème JOUR DE NOVEMBRE 1956

Advenant 8:00 heures du soir, vendredi, le 23ième jour de novembre 1956, la séance régulière du 19 novembre se continue.

Etaient présents:

Son Honneur le Maire: Messieurs les Echevins: Laurent **PARADIS** PELLETIER André Fernand GONEAU Aimé LEFRANÇOIS DUVAL Edgar Gérard BOURGET Joseph-T. GUAY VALLIERES Gaston J.-Amédée DESRUISSEAUX

Avis de motion - règlement - franchi- se Shawi- nigan Water & Power - éclairage

Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai un règlement ayant trait à une franchise à intervenir entre la Corporation de la Cité des Trois-Rivières et The Shawinigan Water & Power Co. concernant l'éclairage des rues, places publiques et bâtisses municipales et la fourniture de la force motrice requise par la Cité.

Lu en Conseil ce 23ième jour de novembre 1956.

(signé) F. Goneau

Nomination M. Donat Dargis comme estimateur ATTENDU qu'en vertu d'une résolution adoptée par le Conseil, le 22 octobre 1956, MM. Alcide Lamy, Antoine Gauthier, Arthur Drouin et Joseph Raymond ont été nommés estimateurs pour la revision du rôle d'évaluation de l'année 1957;

ATTENDU que M. Antoine Gauthier a donné sa démission et qu'il y a lieu de nommer un autre estimateur;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin F. Goneau

SECONDE PAR: M. l'échevin Aimé LeFrançois

## VENDREDI, LE 23ième JOUR DE NOVEMBRE 1956

Que M. Donat Dargis soit nommé estimateur pour la revision du rôle d'évaluation de l'année 1957 et de tout rôle supplémentaire nécessaire, conformément aux dispositions contenues dans la dite résolution adoptée par le Conseil, le 22 octobre 1956.

ADOPTE

La séance est ensuite levée.

Largus Dauring

## LUNDI, LE 26ième JOUR DE NOVEMBRE 1956

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville lundi, le 26ième jour de novembre, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent cinquante-six, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Son Honneur le Maire: Messieurs les Echevins: Laurent PARADIS
André PELLETIER
Fernand GONEAU
Edgar DUVAL
Gérard BOURGET

Joseph-T. GUAY J.-Amédée DESRUISSEAUX

Le procès-verbal de la séance régulière du 19 novembre 1956, ajournée au 23 novembre, est lu et adopté.

Achat de terrain de l'Oeuvre et Fabrique de la parroisse St-Jean-de-Brébeuf re: arrondissement coin Blvd des Forges et rue De

PROPOSE PAR: M. l'échevin Edgar Duval

SECONDE PAR: M. l'échevin André Pelletier

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité, un projet d'acte préparé par Me Emile Arsenault, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières achète de l'Oeuvre et Fabrique de la paroisse St-Jean-de-Brébeuf, une étendue de terrain faisant partie du lot No l de la subdivision officielle du lot No 1107 (1107-p.1) du cadastre officiel de la Cité, pour le prix de \$1.00, aux fins de l'arrondissement du coin du boulevard Des Forges et de la rue De La Terrière; le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

Autorisation au Chef du Contentieux

La Terrière

Autorisation PROPOSE PAR: M. l'échevin Gérard Bourget

SECONDE PAR: M. l'échevin Jos. Guay

re: Mme Marie-Anne Roy

Que le Chef du Contentieux, Me Léopold Pinsonnault, C.R., est autorisé à comparaître et à faire toutes les procédures nécessaires en défense, dans une cause portant le No 17832 des dossiers de la Cour Supérieure pour le district des Trois-Rivières, dans laquelle Dame Marie-Anne Roy est demanderesse et la Cité des Trois-Rivières, défenderesse.

ADOPTE

Condoléances re: décès de Mme F.-X. Lacoursière Les membres du Conseil de la Cité des Trois-Rivières regrettant vivement la mort de Madame F.-X. Lacoursière, épouse de feu Son Honneur le Juge F.-X. Lacoursière, de la Cour de Magistrat;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Edgar Duval

SECONDE PAR: M. l'échevin Gérard Bourget

Que le Conseil, en son nom et au nom de tous les citoyens des Trois-Rivières, prie les membres de la famille, de bien vou-loir agréer l'expression de ses plus vives et sincères condoléances.

ADOPTE

La séance est ensuite levée.

Jar (des Chaucin)

Januare Maire

## LUNDI, LE 3ième JOUR DE DECEMBRE 1956

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville lundi, le 3ième jour de décembre, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent cinquante-six, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil, savoir:

Son Honneur le Maire: Messieurs les Echevins: Laurent **PARADIS** André PELLETIER Fernand GONEAU Aimé LEFRANÇOIS DUVAL Edgar Gérard BOURGET Joseph-T. GUAY Gaston **VALLIERES** J.-Amédée DESRUISSEAUX

Le procès-verbal de la séance régulière du 26 novembre 1956 est lu et adopté.

Avis de motion maintenu re: règ. Shawinigan Water & Power

M. l'échevin F. Goneau déclare qu'il ne peut proposer le règlement dont il a donné avis le 23 novembre 1956, règlement ayant trait à une franchise à intervenir entre la Corporation de la Cité des Trois-Rivières et The Shawinigan Water & Power Co. concernant l'éclairage des rues, places publiques et bâtisses municipales et la fourniture de la force motrice requise par la Cité, mais qu'il le proposera à la prochaine assemblée.

Compte rendu de la séance des 19, 23 et 24 novembre 1956 PROPOSE PAR: M. l'échevin André Pelletier

SECONDE PAR: M. l'échevin F. Goneau

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente les 19, 23 et 24 novembre 1956, et qui vient d'être lu au Conseil, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Compte rendu de la séance du 26 novembre 1956 PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

SECONDE PAR: M. l'échevin Gaston Vallières

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 26 novembre 1956, et qui vient d'être lu au Conseil, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Comptes à payer pour octobre

PROPOSE PAR: M. l'échevin Gérard Bourget

SECONDE PAR: M. l'échevin Jos. Guay

Que les comptes à payer pour le mois d'octobre 1956, au montant total de \$55,471.66, soient acceptés et approuvés à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Comptes payés pour octobre 1956 PROPOSE PAR: M. l'échevin Jos. Guay

SECONDE PAR: M. l'échevin Gérard Bourget

Que le bordereau de comptes, listes de paie, etc., pour le mois d'octobre 1956, au montant total de \$1,571,473.95, soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

# LUNDI, LE 3ième JOUR DE DECEMBRE 1956

Construction de trottoirs Blvd Des Forges et rue De La Terrière PROPOSE PAR: M. l'échevin Aimé LeFrançois

SECONDE PAR: M. l'échevin Edgar Duval

Que l'Ingénieur de la Cité soit autorisé à construire, aux frais des propriétaires, un trottoir en front des lots ciaprès désignés, sur une longueur totale de 775.8 pieds, à \$2.00 du pied linéaire, représentant un montant de \$1,551.60 devant être payé par la Cité en attendant le remboursement du coût de ces trottoirs par les propriétaires riverains, conformément à l'article 98 de la charte de la Cité et de son règlement No 14-A et ses amendements concernant les trottoirs.

Nos cadastre	Rue	Proprié	<u>taire</u>	Longueur
1107-1	Blvd des Forges	L'Oeuvre et de la Parot de-Brébeuf		an- 232.3
1107-1	De La Terrière	11 1	11 11	543.5
				ADOPTE

Achat de terrain de M. Ovila Demontigny PROPOSE PAR: M. l'échevin Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité, un projet d'acte préparé par Me Roger Paquin, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières achète de M. Ovila Demontigny une lisière de terrain faisant partie du lot No 123 de la subdivision officielle du lot No 1124 (1124-p.123) du cadastre officiel de la Cité, formant une superficie de 30.9 pieds carrés, pour le prix de \$250.00 payable comptant, aux fins de l'arrondissement du coin des ruelles portant les Nos 1124-153 et 1124-122 du cadastre officiel de la Cité; la dite somme de \$250.00 devant être prise à même les fonds généraux de la municipalité. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

Condoléances décès Mme Gaston Pelland Les membres du Conseil de la Cité des Trois-Rivières regrettant vivement la mort de Madame Gaston Pelland, épouse de M. Gaston Pelland, employé de la Cité;

IL EST PROPOSE PAR: M. 1'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

SECONDE PAR: M. l'échevin Gaston Vallières

Que le Conseil prie M. Gaston Pelland, ainsi que les membres de sa famille, de bien vouloir agréer l'expression de ses plus sincères condoléances.

ADOPTE

Condoléances à famille Champagne Les membres du Conseil de la Cité des Trois-Rivières ayant appris avec un profond regret la mort de M. Paul Champagne, employé des postes et ancien président de l'Union Musicale des Trois-Rivières;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. l'échevin André Pelletier

# LUNDI, LE 31ème JOUR DE DECEMBRE 1956

Que le Conseil prie Madame Champagne, ainsi que les membres de sa famille, de bien vouloir agréer l'expression de ses plus sincères condoléances.

ADOPTE

La séance est ensuite levée.

fro- Maire

# LUNDI, LE 101 ème JOUR DE DECEMBRE 1956

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville lundi, le l0ième jour de décembre, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent cinquante-six, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Messieurs les Echevins:

André PELLETIER
Fernand GONEAU
Aimé LEFRANÇOIS
Edgar DUVAL
Gérard BOURGET
Joseph-T. GUAY
Gaston VALLIERES
J.-Amédée DESRUISSEAUX

Le procès-verbal de la séance régulière du 3 décembre 1956 est lu et adopté.

Wrend Tol

Règlement No 216 - PROPOSE PAR: M. l'échevin F. Goneau

éclairage et force

motrice - adoption

SECONDE PAR: M. l'échevin Aimé LeFrançois

Que le règlement intitulé No 216, règlement pour pourvoir à l'éclairage des rues, places publiques et bâtisses municipales ainsi que pour la force motrice requise par la Cité, soit lu une première et une deuxième fois, passé et adopté.

ADOPTE

Compte rendu séance du 3 décembre 1956 PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

SECONDE PAR: M. l'échevin F. Goneau

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 3 décembre 1956, et qui vient d'être lu au Conseil, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Entente entre la Cité et M. Benoît-J. Bégin, urbaniste PROPOSE PAR: M. l'échevin Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité, une convention sous seing privé, entre la Corporation de la Cité des Trois-Rivières et M. Benoît-J. Bégin, urbaniste, concernant la confection d'un plan directeur d'urbanisme, le tout sujet aux clauses, conditions et stipulations mentionnées dans la dite convention qui vient d'être lue au Conseil.

ADOPTE

Vente de terrain à M. Julien Lemire PROPOSE PAR: M. l'échevin F. Goneau

SECONDE PAR: M. l'échevin Aimé LeFrançois

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité, un acte de vente préparé par Me Lionel Martin, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières vend à M. Julien Lemire le lot No 150 de la subdivision officielle du lot No 25 (25-150) du cadastre officiel de la Cité, pour le prix de \$265.00 payable comptant; le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil.

## LUNDI, LE 10ième JOUR DE DECEMBRE 1956

Vente de terrain à M. J.-J. Mathieu PROPOSE PAR: M. l'échevin Aimé LeFrançois

SECONDE PAR: M. l'échevin Edgar Duval

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité, un acte de vente préparé par Me J.-Cyprien Sawyer, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières vend à M. Jean-Jacques Mathieu le lot No 62 de la subdivision officielle du lot No 180 (180-62) du cadastre officiel de la Cité, pour le prix de \$265.00 payable comptant; le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

Prolongation de délai re: remboursement emprunt \$92,000.00 -trottoirs ATTENDU que la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, en vertu d'une résolution adoptée par le Conseil, le 12 décembre 1955, a demandé l'autorisation de prolonger le délai de remboursement d'un emprunt autorisé au montant de \$125,000.00, pour une somme de \$114,500.00, applicable au paiement du coût de construction de trottoirs permanents effectués au cours des années 1945 à 1954;

ATTENDU que suivant un rapport du trésorier de la Cité, en date du 4 décembre 1956, il y aurait lieu de prolonger le délai de remboursement de l'emprunt, pour un montant de \$92,000.00;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Gérard Bourget

SECONDE PAR: M. l'échevin Joseph Guay

Que la Commission Municipale de Québec soit respectueusement priée de bien vouloir autoriser la prolongation du délai de remboursement de l'emprunt autorisé, au montant de \$125,000.00, pour une somme de \$92,000.00, au 31 décembre 1957, en attendant le paiement de ces déboursés par les contribuables concernés. Le tout conformément à la section 98 de la charte de la Cité et au règlement No 14-A et ses amendements concernant les trottoirs.

ADOPTE

Condoléances
- décès
famille
Georges
Bellefeuille

Les membres du Conseil de la Cité des Trois-Rivières regrettant vivement le décès de M. Georges Bellefeuille, père de M. Lionel Bellefeuille, employé de la Cité;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Joseph Guay

SECONDE PAR: M. l'échevin Gérard Bourget

Que le Conseil prie M. Lionel Bellefeuille, ainsi que les membres de la famille, de bien vouloir agréer l'expression de ses plus vives et sincères condoléances.

ADOPTE

Félicitations à Mgr André Ouellette Les membres du Conseil de la Cité des Trois-Rivières ayant appris avec un vif sentiment de joie la nomination de Monseigneur André Ouellette, P.D., Supérieur du Séminaire des Trois-Rivières, comme Evêque Auxiliaire de Mont-Laurier;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Aimé LeFrançois

SECONDE PAR: M. l'échevin Edgar Duval

Que le Conseil, tant en son nom qu'en celui de tous les citoyens des Trois-Rivières, est heureux d'offrir à Son Excellence Monseigneur André Ouellette, ses félicitations les plus sincères et ses hommages respectueux de profonde vénération.

# LUNDI, LE 10ième JOUR DE DECEMBRE 1956

Fête civique le 26 décembre et le 2 janvier

ATTENDU que par l'article 43 de la Loi des Lettres de Change, tel qu'édicté par la loi 24-25 George V, 1934, chapitre 17, sous-paragraphe D, le Conseil de la Cité peut désigner par résolution certain jour comme jour de fête municipale, lequel devient alors jour férié ou non juridique;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin F. Goneau

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

Que Son Honneur le Maire soit prié de désigner les mercredis 26 décembre 1956 et 2 janvier 1957 comme jours de fête municipale et d'ordonner aux corporations, banques ou à toute personne que la chose peut concerner, d'observer ces jours comme jours fériés et non juridiques, conformément à la loi ci-dessus mentionnée.

ADOPTE

La séance est ensuite levée.

#### LUNDI, LE 17ième JOUR DE DECEMBRE 1956

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville lundi, le 17ième jour de décembre, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent cinquante-six, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Son Honneur le Maire: Messieurs les Echevins: Laurent PARADIS
André PELLETIER
Fernand GONEAU
Aimé LEFRANÇOIS
Gérard BOURGET
Joseph-T. GUAY
Gaston VALLIERES
J.-Amédée DESRUISSEAUX

Le procès-verbal de la séance régulière de lundi, le 10 décembre 1956 est lu et adopté.

Compte rendu de la séance du 10 décembre 1956 PROPOSE PAR: M. l'échevin Aimé LeFrançois

SECONDE PAR: M. l'échevin André Pelletier

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 10 décembre 1956, et qui vient d'être lu au Conseil, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Mutations immobilières de novembre 1956

Vu le rapport ci-joint concernant les mutations immobilières dont les titres ont été enregistrés dans le cours du mois de novembre 1956;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

SECONDE PAR: M. l'échevin Gaston Vallières

Que le Trésorier de la Cité soit autorisé à effectuer les changements contenus dans le rapport annexé à la présente résolution, conformément à la loi.

ADOPTE

Vente de terrain à M. Normand Soucy PROPOSE PAR: M. l'échevin F. Goneau

SECONDE PAR: M. l'échevin André Pelletier

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un acte de vente préparé par Me Léo LeBlanc, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières vend à M. Normand Soucy le lot No 129 de la subdivision officielle du lot No 25 (25-129) du cadastre officiel de la Cité, pour le prix de \$265.00 payable comptant; le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

Achat d'immeuble de M. Omer Carbonneau PROPOSE PAR: M. l'échevin Gérard Bourget

SECONDE PAR: M. l'échevin Joseph Guay

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité, un projet d'acte préparé par Me Gérard Dufresne, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières achète de M. Omer Carbonneau un emplacement connu et désigné comme étant le lot No 2042 (2042) du cadastre officiel

# LUNDI, LE 17ième JOUR DE DECEMBRE 1956

de la Cité, avec bâtisses dessus construites, et un autre emplacement connu et désigné comme étant le lot No 2043 (2043) du cadastre officiel, avec bâtisses dessus construites, pour le prix de \$5,500.00 payable comptant; les dits emplacements étant acquis pour fins municipales et la dite somme de \$5,500.00 devant être prise à même les fonds généraux de la municipalité. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

Comptes à payer pour novembre 1956

PROPOSE PAR: M. l'échevin André Pelletier

SECONDE PAR: M. l'échevin F. Goneau

Que les comptes à payer pour le mois de novembre 1956, au montant total de \$47,280.18, soient acceptés et approuvés à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Comptes payés pour novembre 1956 PROPOSE PAR: M. l'échevin Jos. Guay

SECONDE PAR: M. l'échevin Gérard Bourget

Que le bordereau de comptes, listes de paie, etc., pour le mois de novembre 1956, au montant total de \$1,545,196.31, soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Bill de la Cité PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

SECONDE PAR: M. l'échevin Gaston Vallières

lo. Que le projet de loi annexé à la présente résolution soit présenté par la Cité des Trois-Rivières à la Législature de cette Province, à la présente session, et que le Chef du Contentieux municipal soit autorisé à faire toutes les procédures et tous les déboursés nécessaires ou utiles à cette fin;

20. Que Son Honneur le Maire et Monsieur le Greffier de la Cité soient autorisés à signer, sous le sceau de la Cité, les

pétitions introductives du dit projet de loi;

30. Que l'Honorable Gérald Martineau, Conseiller Législatif, et Monsieur Camille Roy, député du Comté de Nicolet, soient respectueusement priés d'agir comme parrains du dit projet de loi devant le Conseil Législatif et devant l'Assemblée Législative respectivement.

ADOPTE

La séance est ensuite levée.

le Januin Greffier

#### VENDREDI, LE 28ième JOUR DE DECEMBRE 1956

A une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville vendredi, le 28ième jour de décembre, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent cinquante-six, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Son Honneur le Maire: Messieurs les Echevins:

Laurent PARADIS
André PELLETIER
Fernand GONEAU
Aimé LEFRANÇOIS
Edgar DUVAL
Gérard BOURGET
Gaston VALLIERES
J.-Amédée DESRUISSEAUX

Avis de motion re: emprunt \$30,000.00 - égout

Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai un règlement autorisant l'exécution de travaux urgents d'égout ainsi qu'un emprunt n'excédant pas \$30,000.00 pour en payer le coût.

Lu en Conseil ce 28ième jour de décembre 1956.

(signé) André Pelletier

Compte rendu de la séance du 17 décembre 1956 PROPOSE PAR: M. l'échevin Aimé LeFrançois

SECONDE PAR: M. l'échevin André Pelletier

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 17 décembre 1956, et qui vient d'être lu au Conseil, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Convention entre la Cité et Shawinigan Water & Power Co. PROPOSE PAR: M. l'échevin F. Goneau

SECONDE PAR: M. l'échevin Gaston Vallières

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité, un acte de convention préparé par Me J.-A.-Donat Chagnon, notaire, entre la Corporation de la Cité des Trois-Rivières et The Shawinigan Water & Power Company, concernant l'éclairage des rues, places publiques et bâtisses municipales et la fourniture de la force motrice requise par la Cité, le tout sujet aux conditions mentionnées dans le dit acte de convention qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

Vente de terrain à M. J.-M. Laflamme PROPOSE PAR: M. l'échevin Aimé LeFrançois

SECONDE PAR: M. l'échevin Edgar Duval

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité, un acte de vente préparé par Me J.-A.-Donat Chagnon, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières vend à M. J.-Marcel Laflamme le lot No 77 de la subdivision officielle du lot No 180 (180-77) du cadastre officiel de la Cité, pour le prix de \$75.00 payable comptant, le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil.

## VENDREDI, LE 28ième JOUR DE DECEMBRE 1956

Vente de terrain à M. André Tousignant PROPOSE PAR: M. l'échevin Aimé LeFrançois

SECONDE PAR: M. l'échevin Edgar Duval

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité, un acte de vente préparé par Me Gérard Dufresne, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières vend à M. André Tousignant le lot No 63 de la subdivision officielle du lot No 180 (180-63) du cadastre officiel de la Cité, pour le prix de \$333.30 payable comptant, le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

La séance est ensuite levée.

Garges Caucium